VENDREDI 05 JUIN 2026 - TERRES DE BOURGOGNE - N° 1888
Abonnement annuel : 130 € - le numéro : 2,55 € - ISSN 1969-8232
www.agribourgogne.fr
contact@terres-de-bourgogne.net

Terres de Bourgogne

AU CRÉDIT AGRICOLE,
ON AGIT POUR AIDER
LES NOUVEAUX AGRICULTEURS
À S'INSTALLER.
SINON, ON S'APPELLERAIT
AUTREMENT.

05/26 - Édité par la Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de Champagne-Bourgogne, Société coopérative à capital variable, ayant les statuts d'établissement de crédit, de Société de courtage d'assurances et de prestataire de services d'investissement, agréée et contrôlée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution, dont le siège social est à Troyes (10000) – 269 rue du Faubourg Croncels, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Troyes sous le numéro SIREN 775 718 216 et à l'ORIAS sous le numéro 07 019 188, Identifiant unique ADEME : FR234345_01PRBI.

Des bâtiments toujours plus adaptés



Ositoit

Notre dossier thématique de cette semaine porte sur les bâtiments agricoles. Dans leur conception, la prise en compte des conditions de travail des agriculteurs, ou du confort des animaux, est de plus en plus importante. Mais la vocation même des bâtiments agricoles évolue avec le temps. Ils peuvent constituer une source de revenus complémentaire, une fois la retraite venue. Enfin, la Loi d'urgence agricole, adoptée le 2 juin en première lecture à l'Assemblée nationale, consacre la volonté du législateur de simplifier et accélérer les démarches de construction ou d'agrandissement de bâtiments dédiés à l'élevage.

Pages 12 à 20



P.08
PRODUCTIONS *Élevage*
Récolte des fourrages // Du foin dès le mois de mai



P.09
PRODUCTIONS *Cultures*
Essais bios dans l'Yonne // Attention à la carie du blé



P.32
MAGAZINE *Oxygène*
À fond les ballons // Avec les Agri en Fol'Is, C15... ou ça casse

Encart : Mailing Syngenta Agro





// SOMMAIRE

ACTUALITÉ // DÉPARTEMENTS

.04 PRODUCTIONS VÉGÉTALES: UNE HISTOIRE QUI NE VA PAS DURER

.05 CONSEIL DÉPARTEMENTAL: MERCI TOUT LE MONDE

.06 BIENVENUE À LA FERME: DES FERMES PÉDAGOGIQUES AU CŒUR DE LA TRANSMISSION

ACTUALITÉ // RÉGION

.07 SERVICES DE REMPLACEMENT: LA CLÉ DE LA RÉUSSITE EST À L'ACCUEIL !

PRODUCTIONS // ÉLEVAGE

.08 FENAISON: DU FOIN EN MAI

PRODUCTIONS // CULTURES

.09 ESSAIS BIOS: ATTENTION À LA CARIE DU BLÉ

PRODUCTIONS // DIVERSIFICATION

.10 AVICULTURE: UN PARCOURS VOLAILLE QUI NE MANQUE PAS D'AIR!

PRODUCTIONS // VIGNE

.11 EXPÉRIMENTATION: LE CFPPA D'AUXERRE TESTE DE NOUVEAUX CÉPAGES

DOSSIER // SPÉCIAL BÂTIMENTS

.12 CONTRAINTES: LE BÂTIMENT, VOLET IMPORTANT DE LA LOI D'URGENCE

.13 DES TRACKERS SOLAIRES POUR ALIMENTER UNE PORCHERIE

.14 CÉRÉALES BIOS: QUAND LE STOCKAGE SE PASSE À LA FERME

.15 ÉLEVAGE LAITIER: COMMENT AMÉLIORER LES CONDITIONS DE TRAVAIL ?

.17 DANS LE JURA: UN SÉCHAGE EN GRANGE DE NOUVELLE GÉNÉRATION

.18 SOLUTIONS DE STOCKAGE: QUAND LES HANGARS AGRICOLES TROUVENT UN NOUVEAU DÉBOUCHÉ

.20 STRESS THERMIQUE: LE MANAGEMENT DU TROUPEAU COMME LEVIER D'ATTÉNUATION

RURALITÉ // ENSEIGNEMENT

.21 MORVAN: L'ÉCOLE DE PRODUCTION S'INSTALLE DANS LE PAYSAGE

SERVICES

.22 ÉQUIPEMENTS

.23 TABLEAU DE BORD *(LES FORMATIONS, L'AGENDA PRO'...)*

.24 COURS & MARCHÉS *(COTATIONS BOVINS, OVINS-CAPRINS...)*

.26 PETITES ANNONCES

.28 ANNONCES LÉGALES

MAGAZINE // VIE QUOTIDIENNE // LOISIRS // OXYGÈNE

.31 DU 19 AU 21 JUIN: 15e ÉDITION DE LA MOISSON DES BRASSEURS

.32 À FOND LES BALLONS: AVEC LES AGRI EN FOL'IS, C15... OU ÇA CASSE



// LE DESSIN

// EN BREF

Pesticides/épandage par drone La distance minimale de sécurité relevée à 20 m

Les textes d'application de l'autorisation de l'épandage de pesticides par drone sont parus au Journal officiel (JO) le 31 mai. À la suite de la consultation publique d'avril, le ministère de l'Agriculture précise quelques points de l'arrêté sur les conditions d'autorisation des programmes et du décret sur les conditions d'autorisation des essais. La distance de sécurité minimale entre la zone traitée par drone et les habitations passe à 20 m au lieu des 10 m prévus initialement. De plus, le pilote de drone *« peut être dispensé du port des équipements de protection individuelle (...) s'il n'est pas susceptible d'entrer en contact avec la végétation traitée ou le produit »*, indique la Rue de Varenne dans les résultats de la consultation. Pour rappel, l'épandage par drone concerne les produits phytos relevant du biocontrôle, de l'agriculture biologique et des produits à faible risque. L'usage des drones est limité aux parcelles agricoles présentant une pente supérieure ou égale à 20 %, aux bananeraies et aux vignes mères de porte-greffes conduites au sol. Des essais sont aussi autorisés sous la responsabilité des instituts techniques agricoles. Un autre arrêté paru le même jour précise justement le contenu de la demande d'autorisation d'essais et les règles méthodologiques applicables.

Relations commerciales L'Assemblée nationale valide le principe des prix planchers

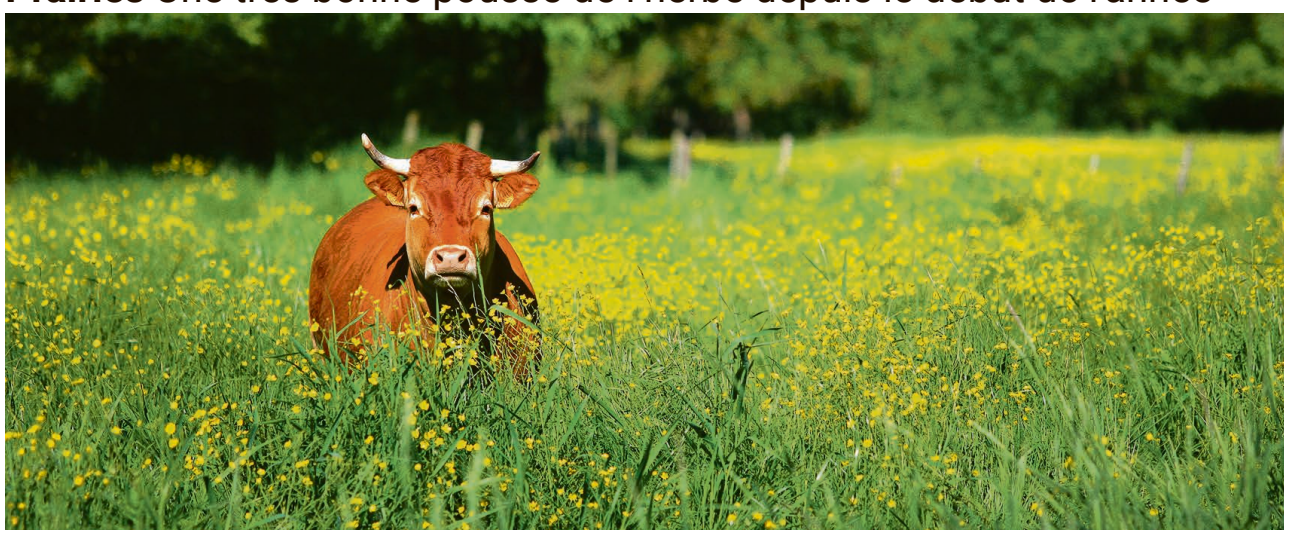
Le volet relatif au revenu des agriculteurs, proposé par le gouvernement dans son projet de loi d'urgence agricole, a été profondément modifié le 30 mai à l'Assemblée nationale, la ministre Annie Genevard déplorant l'introduction de prix planchers pour les exploitants. Comme en commission des affaires économiques, plusieurs amendements ont en effet été adoptés à l'initiative des députés Insoumis et avec le soutien du Rassemblement national, pour fixer un *« prix plancher »* dans le cadre des négociations entre les agriculteurs et leurs premiers acheteurs. En conséquence, les députés du bloc central ont obtenu la suppression d'un autre article, qui étendait l'expérimentation de *« tunnels de prix »* testée par la filière viande bovine pour éviter de vendre à perte et demandée par les viticulteurs. Ce dispositif était de fait *« rendu inopérant »* après l'instauration de prix planchers votée auparavant, a noté Annie Genevard, suscitant la colère de la gauche, qui jugeait cette initiative *« complémentaire »*. Toutes ces mesures devraient néanmoins être retravaillées au Sénat à la fin du mois de juin, avec de grandes chances de voir la chambre haute revenir sur l'instauration de prix planchers. Entre-temps, un vote sur l'ensemble du projet de loi était prévu ce mardi à l'Assemblée.

MAEC Des conseils régionaux approchés pour compléter le cofinancement national

Selon des sources proches du dossier, au moins deux conseils régionaux ont été approchés par les services déconcentrés de l'État pour compléter le cofinancement national de l'enveloppe de 40 millions d'euros (M€) du Feader (fonds européens) que la ministre de l'Agriculture a récemment redirigée vers les MAEC, pour soutenir les zones intermédiaires et l'agriculture biologique. Ces approches ont été, à notre connaissance, rejetées par les conseils régionaux, qui s'étaient vu retirer la gestion des MAEC et des aides bio dans l'actuelle programmation de la Pac, alors qu'ils les avaient gérées durant la précédente. Une approche a été faite en Occitanie, où il n'existe jusqu'à présent pas de Maec Zones intermédiaires, et en Bourgogne-Franche-Comté, où elles sont déjà prévues. Pour rappel, les régions n'ont plus la main que sur les aides non-surfaciques (aide à l'installation, aide à l'investissement). Elles sont d'ailleurs toujours dans l'attente d'un arbitrage concernant la redistribution du reste de l'enveloppe de reliquats d'aides à la bio non consommées pour 2025, 2026 et 2027, estimée à 120 M€/an – dont les 40 M€ de MAEC sont issus.

// EN IMAGE

Prairies Une très bonne pousse de l'herbe depuis le début de l'année



« Au 20 mai 2026, la pousse cumulée des prairies permanentes est supérieure de 20 % à celle observée à cette date durant la période de référence 1989-2018 », selon le dernier bulletin Infos rapides publié par Agreste (ministère de l'Agriculture) le 28 mai. Ce constat intervient alors que le mois d'avril a été très sec, ce qui a perturbé la pousse de l'herbe sur l'ensemble du territoire, mais que le début du mois de mai a été marqué par des températures anormalement fraîches. On observe toutefois des différences d'une région à une autre. L'excédent est proche de 30 % en Bourgogne-Franche-Comté et Auvergne-Rhône-Alpes. Mais en Nouvelle- Aquitaine, la pousse cumulée est à peine supérieure à la normale, les très fortes pluies de l'hiver ayant retardé le début de la pousse. Sur le dernier mois, la pousse a été normale en Auvergne-Rhône-Alpes, déficitaire partout ailleurs. Le déficit sur un mois est même supérieur à 20 % sur une large bande allant des côtes atlantiques au Grand-Est.

Terres de Bourgogne

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots- 21110 Bretenière
Tél. 03 80 78 90 40

Syndicat national de la PRESSE AGRICOLE et RURALE

Éditeur: SEP DE BOURGOGNE (Société d'édition et de publication de Bourgogne). SARL au capital de 139231 € *(Création 1989, pour une durée de 99 années).* RCS B. 351475504
Associés principaux: FDSEA Côte-d'Or; FDSEA Nièvre; FDSEA Yonne
Commission paritaire des journaux et publication 0526 T 88045
ISSN: 1969-8232 Dépôt légal: à parution
Tirage moyen par numéro: 6200 ex.
Abonnement annuel: 130 € - **Prix au numéro:** 2,55 €
Imprimeries: Roto Champagne, rue des Frères Garnier, ZI de la Dame Huguenote, 52000 Chaumont.
Origine du papier: France / Belgique
Taux de fibres recyclées: 91 % - **Certification:** PEFC/FSC
« Eutrophisation » (ou impact sur l'eau): Ptot 0,01 kg/tonne

- **Gérante et directrice de publication:** Mauricette Besançon
Rédaction: redaction@terres-de-bourgogne.net
- **Rédacteur en chef:** Berty Robert b.robert@terres-de-bourgogne.net
- **Secrétaire de rédaction:** Frédéric Duclos fduclos@terres-de-bourgogne.net
Publicité: pub@terres-de-bourgogne.net
- **Régionale:** Jean-Yves Blondat: 03 80 78 90 35
- **Nationale:** SAS Réussir 75683 Paris Cedex 14 Tél. 01 49 84 03 30

LE TRI + FACILE BAC DE TRI

// FRSEA BFC

Sauver la future Pac de la noyade

Il va falloir beaucoup travailler pour parvenir à obtenir une PAC 2028-2034 qui tienne la route et qui ne réduira pas les agriculteurs au rôle de figurant. Il fut question de cette menace lors de l'assemblée générale de la FRSEA Bourgogne-Franche-Comté, près de Dijon. Le risque est grand d'une tentation européenne de diluer le caractère commun et la spécificité de cette politique de l'UE.

Sur la prochaine PAC (2028-2034), élus régionaux et représentants du monde agricole de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), n'ont pas tardé à tenter de faire valoir leurs attentes et leurs spécificités, en se rendant à Bruxelles dès la fin mars *(voir Terres de Bourgogne N° 1883 du 1er mai)*. Il ne s'agissait pourtant là que d'un échauffement dans un processus qui s'apparente plutôt à une course de fond, jalonnée d'obstacles, pour parvenir à une Politique agricole commune qui soit satisfaisante. Le monde agricole en convient : préserver une vraie PAC va, cette fois-ci, réclamer un travail « de romain », tant il semble que les premières orientations qui se dessinent vont en direction d'une agriculture ravalée au rang de simple figurante. Un comble quand on se rappelle des prises de conscience claironnées au moment du Covid en 2020 ou du déclenchement de la guerre en Ukraine, deux ans plus tard. Et même un contresens total face aux volontés affichées de renforcement de la souveraineté alimentaire.



Yves Madre (Farm Europe, à gauche) et Yannick Fialip (FNSEA), alertent sur les nombreuses menaces qui entourent les négociations de la future PAC.

Méfiez-vous des chiffres !

Ce défi a été abordé à l'occasion de l'assemblée générale de la FRSEA BFC, le 1er juin à Longvic, sur le site de la coopérative Dijon Céréales. Pour en parler, Stéphane Sauce, président de la FRSEA, avait convié Yannick Fialip, membre du bureau de la FNSEA et président de la commission économique, Yves Madre, dirigeant de Farm Europe (une association d'acteurs économiques qui porte une réflexion sur l'agriculture) et le député européen et éleveur de Saône-et-Loire Jérémy Decerle. Premier argument avancé : un point de vigilance, soulevé par Yves Madre qui invite à se méfier des chiffres aujourd'hui annoncés : *« Cette PAC prétendument plus importante, à 393 milliards d'euros doit être regardée dans le détail parce que certaines des dispositions qui y apparaissent aujourd'hui peuvent en faire, au choix, un rêve… ou un cauchemar. »* Un constat pas très rassurant mais qui s'appuie sur certaines contradictions propres à l'Union européenne et listées par Yves Madre : *« L'UE a pris le pari que d'ici 2050, il nous faudra plus de production alimentaire en Europe, mais on peut se demander si l'Union n'est pas schizophrène en mettant, en parallèle, en place, des décisions permettant d'importer de plus en plus de ces produits agricoles. Ce qui se profile c'est une perte d'autonomie. La PAC risque de devenir un simple chapitre d'un programme beaucoup plus vaste. »*

D'abord des chefs d'entreprise

Pour Yannick Fialip, l'idée même d'un budget PAC en réduction est une hérésie : *« Mettre de l'argent sur l'agriculture, c'est investir sur son alimentation. Avec les tensions géopolitiques actuelles, on serait le seul continent à moins investir dans ce domaine, alors même que le Covid ou la guerre en Ukraine ont mis en lumière nos fragilités sur les chaînes alimentaires. »* Le représentant de la FNSEA rappelait aussi une réalité qui semble échapper aux décideurs européens comme à de larges composantes des sociétés européennes : un agriculteur est d'abord et avant tout un chef d'entreprise : *« C'est quelqu'un qui parie sur l'avenir. La PAC est le moyen de sécuriser ce pari. »* La grosse crainte qui se profile, alors qu'on est encore au début des négociations sur la future PAC, c'est la volonté de certains cercles européens, symbolisés par la présidente de la Commission européenne, Ursula Von der Leyen, de noyer cette politique commune dans d'autres politiques. *« Ce n'est pas une bonne nouvelle,* précise Yves Madre, *et aucun euro de la PAC ne doit financer une mesure qui aurait comme finalité une réduction de production agricole. »* Le salut viendra-t-il du Parlement ? C'est ce que veut croire Jérémie Decerle qui affirme que tout n'est pas joué : *« Le Parlement européen a voté une proposition budgétaire relevée de près de 150 milliards d'euros sur la prochaine PAC. Ses élus semblent plus sensibles aux cris d'alarme envoyés par la profession agricole et une partie d'entre eux a envie de remettre en cause la proposition de la Commission européenne. D'ici juillet, il y aura une proposition renforcée de la commission Agriculture du Parlement. Les discussions vont être franches, parce que nous avons une Commission européenne qui fait la sourde oreille mais 23 ministres sur 27 s'opposent à sa proposition initiale. L'accession, en juillet, à la présidence tournante de l'UE de l'Irlande, pays où l'agriculture pèse aussi dans l'économie, pourrait être un bon point dans les négociations. »* Enfin, Yannick Fialip rappelait une donnée essentielle : l'agriculture reste une arme, dans le climat de tensions internationales que nous connaissons : *« C'est une composante majeure de la défense européenne pour la fourniture de nourriture, mais aussi d'énergie. En fait, ce qu'il nous faudra, c'est redonner du sens à l'économie agricole ».*

Berty Robert

// INTERVIEW

« Sur la PAC, on part de loin »

Présent à l'AG de la FRSEA BFC, Yannick Fialip, éleveur laitier en Haute-Loire et président de la commission économique de la FNSEA, évoque les sujets du moment.

Dans les préparatifs qui entourent la future PAC, on a l'impression d'un niveau d'inquiétude inédit de la part du monde agricole…

Yannick Fialip : *« Oui, parce qu'on part de loin. Les premières propositions de la Commission, qui remontent à 4 ans, c'était une baisse du budget, considérant que l'agriculture n'était plus une priorité. Maintenant que la souveraineté alimentaire européenne reprend du sens, on réalise que l'alimentation des Français et des Européens n'est pas garantie, et alors que tous les continents réinvestissent sur l'agriculture, nous serions les seuls à ne pas le faire. Il a donc fallu monter au créneau, réclamer des rallonges de budget. La Commission européenne les a actées en partie, mais pas de manière suffisante et aujourd'hui nous avons sur la table une baisse du budget de la PAC de 13 % pour la France. Nous ne voulons pas en entendre parler ! Au Salon de l'Agriculture, le Président de la République, la ministre de l'Agriculture et le Premier ministre avaient affirmé qu'il ne manquerait pas un euro sur cette programmation. Nous les prenons au mot et nous leur demandons de négocier en ce sens ».*

Sur la Loi d'urgence agricole (adoptée le 2 juin à l'Assemblée nationale N.D.L.R.), quels sont les points qui vous préoccupent ?

Y.F. : *« On a vu passer un certain nombre d'amendements qui ne vont pas dans le sens d'une aide à l'augmentation de la performance des agriculteurs, sur l'eau, sur l'utilisation des produits phytosanitaires, sur la prédation, sur la prise en compte des coûts de production dans la construction des prix…Il y aura sûrement une correction qui va se faire au Sénat, en seconde lecture, et nous aurons certainement avant l'été une Commission mixte paritaire à l'Assemblée nationale qui tentera de trouver un accord en cas de distorsion entre les textes validés par chacune des assemblées. Le tout est de redonner des perspectives aux agriculteurs ».*

Quelle est votre approche sur la baisse des cours de la viande bovine observée actuellement, et sur les craintes des céréaliers qui redoutent une nouvelle campagne décevante ?

Y.F. : *« Sur les céréales, on fait subir les conséquences de la guerre en Ukraine aux agriculteurs français, en important du blé ukrainien afin de soutenir l'effort de guerre de ce pays. C'est insupportable, il faut trouver une solution pour aider nos agriculteurs à passer ce cap. J'espère qu'un fonds d'urgence européen sera mis en œuvre cette année. Mais il faut aussi se poser la question de la revalorisation du prix de nos céréales, de notre viande bovine, de notre lait. C'est tout l'objet du travail que nous faisons sur Égalim, avec la construction du prix en marche avant et la prise en compte des coûts de production. On doit continuer dans ce sens pour les agriculteurs actuels mais aussi pour les jeunes en formation qui ont le projet de venir dans ces métiers. Ils ont une attente légitime de garantie de revenus ».*

Propos recueillis par Berty Robert



TRIAGE ET TRAITEMENT
DE SEMENCES À LA FERME !

Pas besoin
de votre électricité !

ÉBARBEUSE

EFC SEMENCES
03 80 37 23 40
contact@efcsemences.fr

Agrément N° BO 10763 Application en prestation de service de produits phytosanitaires



// PRODUCTIONS VÉGÉTALES

21 Une histoire qui ne va pas durer

Le Côte-d'orien Emmanuel Bonnardot se prononce sur la mauvaise passe des grandes cultures. Celle-ci s'éternise. En céréales, le *« niveau du supportable »* est déjà dépassé.



L'agriculteur du val de Saône, rencontré le 26 mai, redoute de nombreux arrêts d'activité si aucune décision n'est prise rapidement au plus haut rang.

« Au début, on fait le dos rond en se disant que ça va aller mieux. Mais on attend et ça ne va pas mieux… C'est même pire ! », lance Emmanuel Bonnardot, rencontré la semaine dernière dans sa cour de ferme à Bonnencontre. L'ancien président de la FDSEA de Côte-d'Or, actuel délégué cantonal de Seurre, s'inquiète du devenir des exploitations en grandes cultures : *« si rien ne bouge très rapidement, je pronostique des morts économiques d'ici peu. Je ne prends pas beaucoup de risques en disant cela car nous sommes déjà dans notre troisième année consécutive dans le rouge. Cela devient très compliqué et nous ne voyons pas le bout du tunnel. Cette histoire ne va pas durer bien longtemps »*.

Emmanuel Bonnardot pointe du doigt, pour commencer, l'incohérence entre les prix de vente et les charges : *« nous sommes loin du compte ! Avec le bazar iranien, les cours ont légèrement frémi mais pas assez. Au moment où je vous parle, le blé doit être au mieux à 185 euros la tonne alors que les coûts de production sont autour des 210 euros/t, à cause de la hausse du carburant. Comme l'an passé, il va nous manquer au moins 25 ou 30 euros/t. Pour l'an prochain, c'est la charge d'engrais qui va exploser »*.

Ils en rajoutent une couche

Le responsable syndical déplore tout autant les boulets mis aux pieds des producteurs, par l'État et par l'Europe : *« c'est absolument insupportable… Il y a notamment la taxe sur l'engrais qui augmente les charges, cette nouveauté intervient alors que nous sommes déjà dans le négatif depuis longtemps. Il y a aussi l'utilisation de certains produits phytos qui sont interdits en France mais autorisés ailleurs… Comment comprendre et accepter ça ? Mis bout à bout, ces éléments nous font régresser. Je vois par exemple que l'agriculture polonaise est en plein essor alors que nous, nous plongeons ! De l'emploi va disparaître, de la richesse va disparaître, alors que l'agro-alimentaire était un fleuron de notre balance commerciale. Quel gâchis ! »*. Emmanuel Bonnardot s'inquiète également du *« premier multiplicateur »* du revenu, c'est-à-dire le rendement : *« une moisson 2026 délicate fragiliserait encore plus les agriculteurs… Aux dégâts du sec du mois d'avril, il faudra ajouter les conséquences des jours très chauds que nous sommes en train de vivre. Si les terres plus profondes peuvent passer plus facilement ce cap, ce n'est pas le cas des plus superficielles. Je pense surtout aux plateaux mais pas que. Un certain nombre de parcelles séchantes souffrent aussi dans la plaine. Je ne m'aventurerais pas à pronostiquer quelconques rendements, ce serait bien trop aléatoire »*. La seule bonne nouvelle vient du colza, fait remarquer l'agriculteur : *« ses cours suivent celui du pétrole, il doit être aujourd'hui à plus ou moins 500 euros/tonne. Ceux qui auront la chance de faire une belle récolte en colza pourront limiter la casse, mais cette culture ne pourra jamais couvrir les pertes liées aux céréales »*.

Faire comme à l'époque

Notre interlocuteur en revient au syndicalisme : *« il ne faut rien lâcher et continuer de mettre la pression. C'est un travail de longue haleine. Nos politiques, en ce moment, ils ne servent à rien car ils ne font rien : nous voulons qu'ils se bougent et qu'ils prennent enfin des décisions. Et des bonnes si possible, pas comme l'interdiction datant du 1er janvier qui bannit la commercialisation du soja si celui-ci a fait l'objet d'une déforestation préalable : comme si nous avions défriché la forêt de Cîteaux pour en cultiver… »*.

Emmanuel Bonnardot souhaiterait voir un mécanisme de crise digne de ce nom se mettre en place : *« une solution à envisager serait de s'inspirer d'un mécanisme qui était appliqué aux origines de la Pac. Un système de taxation aux frontières, sur les denrées importées, permettait de relever les prix européens par rapport aux cours mondiaux. Cela nous permettait d'être compétitifs. Ce dispositif aurait tout son sens dans le domaine de la souveraineté alimentaire ! Pourquoi ne pas appliquer cela en période de crise ? Nos coûts de production et la rémunération des producteurs seraient couverts. Tous les autres pays protègent leur économie, pourquoi la France et l'Europe ne le font-elles pas ? »*.

AG

// SYNDICALISME

58 Les attentes fortes du terrain présentées à la Préfète de la Nièvre

Les représentants de la FDSEA 58 et des Jeunes agriculteurs avaient convié Fabienne Decottignies, la Préfète du département, sur une exploitation, afin d'exprimer les craintes du milieu agricole sur des évolutions touchant les zones vulnérables et plus largement, sur ce qui concerne la Loi d'urgence agricole, actuellement en débat à l'Assemblée nationale.

C'est à l'occasion d'un échange entre la profession agricole et Fabienne Decottignies, Préfète de la Nièvre, au Gaec du Champ de la Chaume, mercredi 20 mai, à Chougny, en plein centre du département, que de nombreux sujets ont été abordés autour des difficultés quotidiennes des exploitations agricoles ainsi que des attentes envers l'État et le projet de Loi d'urgence agricole, débattu actuellement à l'Assemblée nationale. Si certaines avancées sont engagées, de nombreuses problématiques restent encore sans réponses concrètes dans la Nièvre. La FDSEA 58 a fait part de sa forte inquiétude concernant les futures nouvelles zones vulnérables. Le syndicat alerte sur ces nouveaux zonages qui entraîneraient des contraintes supplémentaires et des coûts importants pour les éleveurs, dans un contexte où l'élevage recule déjà fortement. Les agriculteurs ont malheureusement pleinement conscience des contraintes administratives et financières supplémentaires qui viendraient encore alourdir leur quotidien. Ces contraintes sont d'autant plus difficiles à supporter pour les jeunes installés. Autrefois, des aides du Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader) permettaient d'accompagner les mises aux normes des exploitations ; aujourd'hui, aucune aide n'est disponible pour soutenir ces investissements pourtant indispensables.

S'engager dans la consultation publique

La FDSEA 58 appelle les agriculteurs à participer massivement à la consultation publique prévue pour le bassin Loire-Bretagne et qui doit durer jusqu'au 16 juin, afin de faire entendre les réalités du terrain. Le syndicat reste également vigilant concernant la consultation liée au bassin Seine-Normandie. L'avis des agriculteurs compte, et les représentants syndicaux présents (Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA 58, Thomas Lemée, son homologue pour les Jeunes agriculteurs de Bourgogne-Franche-Comté, et Valentin Berthier, président des JA58) souhaitent qu'ils fassent entendre leur position devant ce non-sens pour les exploitations agricoles et les communes concernées. D'autre part, actuellement les parlementaires débattent du projet de Loi d'urgence agricole. Plusieurs sujets majeurs y sont abordés : gestion de la ressource en eau, gestion de la population lupine, simplification administrative, distorsions de concurrence des produits importés… Il est primordial pour la profession agricole que ce texte soit adopté avec les amendements portés par la FNSEA afin d'apporter de réelles avancées pour les agriculteurs.

FDSEA58



La Préfète Fabienne Decottignies (au centre) en compagnie de Chantal Pelletier, présidente de la FDSEA58, de Thomas Lemée, président des JA BFC, et de Valentin Berthier, nouveau président des JA 58.

// CONSEIL DÉPARTEMENTAL

21

Merci tout le monde

Les médaillés du Salon de l'agriculture ont été mis à l'honneur la semaine dernière à Dijon.



La photo souvenir, après la remise des diplômes.

Le Conseil départemental de la Côte-d'Or soutient les agriculteurs, l'équipe de François Sauvadet ne manque aucune occasion de mettre en avant ses *« ambassadeurs »*. Une soirée organisée le 28 mai a permis de saluer celles et ceux qui se sont illustrés au dernier Salon de l'agriculture, malgré une triste édition 2026 (absence des bovins, baisse de 30 % du nombre de visiteurs).

Beaucoup d'or

Cet article est l'occasion d'évoquer des résultats que nous n'avions pas forcément mentionnés dans nos colonnes en fin d'hiver. En viticulture, pour commencer, seize domaines ont remporté 37 médailles, dont 21 en or. La Côte-d'Or a vu plusieurs de ses producteurs locaux s'imposer au concours général, comme l'indique lui-même François Sauvadet : *« cela représente 16 médailles dont 9 en or. Je pense notamment à la liquoristerie Joannet, aux Ruchers de Darbois, à Apidis, aux Ruchers d'Aristée et Au Jambon de Bourgogne, agréés de la marque Savoir-Faire 100 % Côte-d'Or »*. Chez les équins, en plus de la victoire de la jument en Traits Auxois appartenant à Florian et Léane Bizouard, Aurélien Decaen a remporté un concours inter-races dans la catégorie monté de Traits.

En aviculture, neuf éleveurs ont reçu 28 distinctions. Aimé Raulain, qui fêtait sa 50e participation au Salon, s'est encore illustré avec deux nouveaux prix dont celui du Président de la République. Il y a aussi des chiens à la Porte de Versailles : le Côte-d'orien Jean-Antoine Schmitt a glané trois titres avec ses bergers allemands à poil court ! Grégoire Didiot, étudiant en BTS au lycée viticole de Beaune, a remporté le premier prix de la communication du concours général, grâce à une vidéo sur l'innovation agricole.

AG



Une cérémonie réussie est toujours suivie d'une collation ! Henri Mutin, Michel Villarmet et Valérie Mutin s'activaient en cuisine pendant les discours. Les produits venaient également du Gaec de Sous la Velle, de chez Pascal Laprée et de chez Juliette et Didier Loison.

// CONCOURS GÉNÉRAL AGRICOLE

89

Une médaille d'excellence

Après avoir concouru au Salon international de l'agriculture, les médaillés du Concours général agricole ont assisté à la remise des prix, ce jeudi 28 mai, à la Préfecture de l'Yonne.

« À travers ces résultats c'est toute l'agriculture de l'Yonne qui est honorée. Au nom de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, je tiens à adresser mes félicitations à l'ensemble des lauréats et mes remerciements à tous les participants », inaugure Arnaud Delestre, président de la Chambre d'agriculture de l'Yonne, dans le cellier du département. Les lauréats ont été appelés par les officiels pour se voir remettre leurs titres. Pour cette édition, 50 domaines viticoles ont présenté 238 échantillons. Résultat : 69 médailles ont été remportées dont 22 médailles d'or, 26 médailles d'argent et 21 médailles de bronze. *« Ces distinctions confirment la qualité de nos terroirs et le savoir-faire reconnu de nos domaines bien au-delà de nos frontières »*, commente Arnaud Delestre. Malgré une mauvaise année, les viticulteurs ont su présenter des vins de qualité et obtenir des médailles.



Ce jeudi 28 mai, l'ensemble des médaillés du Concours Général Agricole ont été récompensés.

Un classement de qualité !

Côté produits de l'Yonne, ce sont près de 16 producteurs et artisans qui ont présenté 44 échantillons (bières, miels, jus, cidre, ratafia, produits laitiers, viande) au CGA. Au total, 4 médailles ont été remportées, dont 3 médailles d'argent et 1 médaille de bronze. Parmi ces médaillés, trois producteurs, sont membres du réseau Bienvenue à la ferme, *« ce qui témoigne de leur engagement fort en faveur des circuits courts, de la valorisation des produits fermiers et du lien direct avec les consommateurs »*, complète-t-il. Parmi eux, nous retrouvons « Les framboises de Colangette » récompensés par une médaille d'argent pour leur confiture extra de framboise ; l'EURL Caprices d'Abeille, pour leur miel de tilleul et Sylvestre Bonnemain pour son miel de forêt. Dans la catégorie « animaux », 45 éleveurs icaunais ont présenté une centaine d'animaux et, ce sont par la suite 22 récompenses qui ont été remises. Parmi les médailles décernées, nous retrouvons trois récompenses en élevage canin, une récompense en élevage équin, une récompense en élevage félin. Lilian Rameau, du Gaec Les Bergers Rameau, clôture ce bal avec 16 récompenses en élevage ovin, de la race berrichon du cher.

Charlotte Sauvignac

// NÉCROLOGIE

71

Décès de l'ancien directeur de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire

Pierre Terrier, qui dirigea la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire de 1989 à 2005 s'est éteint le 1er juin.

Jérôme Durain, président du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté (BFC), a été parmi les premiers à saluer la mémoire de Pierre Terrier. L'ancien directeur de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire, mais aussi ancien conseiller régional et élu de la ville de Mâcon, est décédé le 1er juin, à l'âge de 80 ans. Né dans le Jura, il était d'une famille d'éleveurs laitiers. Il s'était formé comme ingénieur agronome, profession qu'il a exercée durant les années soixante-dix, déjà au sein de la Chambre d'agriculture. Il s'était aussi investi dans la vie locale à Mâcon en tant qu'élu au conseil municipal, jusqu'en 2001. Il fut également largement impliqué aux côtés de François Patriat lorsque celui-ci a pris la présidence du Conseil régional de Bourgogne, en 2004. Jusqu'en 2010, il y fut le vice-président en charge de l'agriculture et de l'environnement. Jérôme Durain, Saône-et-Loirien et président de l'actuel Conseil régional de BFC, salue son lien *« fusionnel avec l'agriculture et la viticulture de Saône-et-Loire qu'il désignait comme maquette de l'agriculture française et laboratoire d'observation des transformations de l'agriculture.»* En 2018, il avait publié un livre intitulé *Vers la révolution verte. L'agriculture de 1850 à nos jours en France, en Saône-et-Loire*.

Berty Robert



// BIENVENUE À LA FERME

89

Des fermes pédagogiques au cœur de la transmission

Le 26 mai dernier, le réseau Bienvenue à la Ferme et la Direction des services départementaux de l'Éducation nationale de l'Yonne se sont retrouvés à Évry, au sein d'une exploitation pour signer la convention *« Fermes pédagogiques »*.

Créée en 1988 par les Chambres d'agriculture, la marque Bienvenue à la Ferme œuvre au rapprochement entre producteurs et grand public. Ayant pour objectif de valoriser les circuits courts, l'agrotourisme et les savoir-faire agricoles, la marque intègre donc également les fermes pédagogiques. Ces fermes permettent aux établissements scolaires d'avoir des supports concrets d'apprentissage, au cœur du réel. Mardi 26 mai, cette étape *« importante »* a été franchie, en présence de Mélanie Varache, présidente du réseau Bienvenue à la Ferme, Eugénie Charles, inspectrice de l'information et de l'orientation et Jean-Claude Gonnet agriculteur et maire d'Évry, au sein de la Ferme de Flo'. *« Ce partenariat est fondamental pour faciliter la transmission des exploitations et sensibiliser le jeune public »*, a affirmé la présidente du réseau. Deux objectifs clairs sont annoncés par la Chambre d'agriculture de l'Yonne : le premier, étant de renforcer les liens entre les deux structures et définir les conditions d'agrément et d'inscription des fermes pédagogiques dans le répertoire officiel de l'Éducation Nationale. Le second but est de sensibiliser les élèves aux enjeux alimentaires, environnementaux et au développement durable, tout en donnant à voir la réalité du métier d'agriculteur. Comme la ferme de Flo', toutes les fermes engagées dans cette démarche respectent le cahier des charges *« Bienvenue à la Ferme »*. Les exploitants agricoles travaillent donc en partenariat avec les enseignants en amont, pour préparer les visites et réaliser *« des expériences immersives »*. Ces *« salles de classe à ciel ouvert »* ont été imaginées pour *« favoriser l'observation, l'expérimentation et la compréhension des jeunes »*, et plus largement *« pour transmettre et construire le monde de demain »*.

Chambre d'agriculture



Chambre d'Agriculture de l'Yonne

Le 26 mai, la convention « Fermes pédagogiques » a été signée à Evry, à la Ferme de Flo'.

// GROUPAMA

89

Se battre pour que le syndrome de KBG soit reconnu

Dans une volonté d'accompagner des associations locales, Groupama poursuit son engagement en remettant, le 28 mai dernier, un chèque à l'association KBG.

Tout commence en février 2025, lorsqu'Hervé Desruelle, représentant de l'association KBG rencontre Céline Coulonnier, élue à la caisse locale de l'Auxerrois et Nathalie Haxaire, représentante de la fondation Groupama, durant une randonnée à Avallon. Par la suite, un partenariat durable se crée entre les deux structures, notamment par une vente de chocolats à Noël dernier et un loto en février 2026. En ce jeudi 28 mai, Groupama a donc remis un chèque d'une valeur de 2 220 euros, rassemblant tous les bénéfices réalisés au cours de ces actions. L'argent récolté a pour objectif de *« communiquer sur les maladies rares et notamment sur le syndrome de KBG »*, informe Hervé Desruelle. D'après l'Agence régionale de santé (ARS), le syndrome de KBG *« est un syndrome associant des troubles légers à modérés du développement et des éléments dysmorphiques et/ou mal formatifs. Il associe un trouble du neurodéveloppement, une dysmorphie faciale caractéristique, des anomalies mineures des mains, des troubles ORL, un retard de croissance postnatal avec retard d'âge osseux, des anomalies dentaires et des anomalies costo-vertébrales »*. À ce jour, environ 200 cas ont été détectés en France.

Un combat permanent

Accompagné par sa fille Maéva, Hervé Desruelle annonce que cet argent permettra de *« communiquer auprès du grand public, des médecins et de faciliter les rencontres avec les familles. C'est avant tout pour faire connaître la maladie et pour qu'elle soit mieux diagnostiquée »*. Si le siège social de l'association se trouve à Rouen, c'est parce que le CHU de cette ville est spécialisé dans cette maladie.

Un concert est prévu en novembre prochain, avec la participation exceptionnelle du groupe local Maltavern, à la salle culturelle d'Appoigny, permettant de continuer la recherche de financements.

Charlotte Sauvignac



Ce jeudi 28 mai, Groupama Paris Val de Loire a remis un chèque à l'association KBG.



// SERVICES DE REMPLACEMENT

La clé de la réussite est à l'accueil !

Les Services de Remplacement ont tenu leur congrès national à la Saline Royale d'Arc-et-Senans, dans le Doubs. 220 congressistes, élus, collaborateurs et agents de remplacement venus de toute la France ont échangé autour d'un enjeu majeur : faire de l'accueil des adhérents un levier d'amélioration de la qualité de vie et des conditions de travail des agents de remplacement.

QVCT ! Comprenez par-là : Qualité de Vie et Conditions de Travail. Un projet porté par Services de remplacement (SR) France, en partenariat avec l'Agence nationale d'amélioration des conditions de travail (Anact), visant à structurer et améliorer les pratiques en matière d'accueil et d'accompagnement des agents de remplacement au sein des exploitations adhérentes. Il a été largement abordé lors du congrès national des SR, organisé du 19 au 21 mai dans le Doubs, à la Saline Royale d'Arc-et-Senans. *« Depuis notre précédent congrès, il y a deux ans,* indiquait Corentin Lochon, président de SR France, *qui était consacré à la QVCT, nous avons franchi une étape importante. Nous sommes passés d'une phase de sensibilisation à une dynamique d'action. Grâce à l'engagement des membres du réseau, de nombreux travaux ont été conduits autour de sujets essentiels comme le genre, les violences sexistes et sexuelles au travail ou encore les situations de remplacement dégradées, génératrices de charge mentale pour l'ensemble des acteurs. »* S'appuyant sur une large mobilisation du réseau, ce projet a réuni des agents, des adhérents et des collaborateurs administratifs issus de l'ensemble du territoire. Il a permis de construire un diagnostic partagé et d'identifier des axes d'amélioration prioritaires.

Les réflexions menées ont conduit à l'élaboration de solutions opérationnelles adaptées aux situations rencontrées, tant en contexte d'urgence que de non-urgence.

Et les toilettes, on en parle ?

« Je prends un exemple, soufflait Catherine Faivre-Pierret, agricultrice du Doubs, lors d'une table ronde. *Une inséminatrice m'a glissé qu'il était agréable de venir sur mon exploitation… car il y avait des toilettes ! Sinon, comment fait-elle ? Elle s'arrête dans les bois ? J'ai aussi une autre remarque sur les équipements de protection individuelle avec un stagiaire qui mesurait plus de 2 mètres et chaussait du 52 ! »* Ce congrès a surtout marqué une nouvelle étape : celle de l'appropriation collective et de sa mise en œuvre concrète. Pas vraiment un hasard. *« Nous avons fait le choix d'aborder la qualité de vie et des conditions de travail par un prisme central et structurant : la relation avec l'adhérent. Car cette relation, dès le premier contact et tout au long du parcours d'adhésion, influence directement les conditions d'exercice des agents de remplacement, mais aussi celles des collaborateurs administratifs et des élus»* poursuivait Laurent Ducray, président du Service de remplacement Bourgogne Franche-Comté (BFC). À travers une approche innovante fondée sur un jeu, les congressistes étaient invités à expérimenter, observer, analyser et enrichir leurs pratiques. Avec un objectif clair : permettre à chacun de prendre conscience de son rôle et de sa responsabilité dans la construction d'un environnement de travail plus respectueux, plus équilibré et plus durable.

De la blague au calendrier

« Est-ce qu'une blague sexiste juste entre deux personnes complices est répréhensible ? » interrogeait un congressiste. *« La justice répond par l'affirmative en développant la notion de « harcèlement d'ambiance » car cet échange peut être capté par un témoin chez qui cela peut réveiller un passé douloureux »* soulignait une spécialiste.

Un harcèlement d'ambiance qui peut aussi prendre la forme d'un calendrier avec des photos de mannequins en tenue légère, voire dans le plus simple appareil ! *« Ce congrès,* concluait le président de SR France, *était aussi l'occasion de valoriser le chemin parcouru, de partager des outils concrets issus du terrain et de renforcer notre ambition collective : faire vivre les valeurs du Service de Remplacement pour engager un cercle vertueux d'amélioration continue de nos services. Parce que la qualité de vie au travail ne se décrète pas, mais se construit collectivement, nous sommes convaincus que c'est en agissant sur la relation avec nos adhérents que nous pourrons durablement améliorer les conditions de travail de tous. »*

Ludovic Barbarossa

Ils ont dit

Stéphane Sauce, président de la FRSEA BFC : *« Je soulignerai le travail collectif et intelligent entre le SR et les groupements d'employeurs où chacun est à sa place. On compte près de 7 000 adhérents en BFC au SR. Je rappellerai que l'adhésion au SR ne doit pas être une histoire de coûts financiers. Car quand un drame survient, il faut bien trouver des solutions. Et quand vous êtes adhérents au SR, vous êtes déjà dans la démarche. »*

Christian Morel, vice-président du Conseil régional : *« La Région participe à hauteur de 400 000 € annuels pour le fonctionnement des SR. La BFC est l'une des régions, si ce n'est la région, la plus généreuse dans ce domaine… Le SR peut être un tremplin pour l'installation mais on peut faire aussi carrière au SR ! »*



Laurent Ducray (au micro), président du SR BFC, a fait monter sur scène l'ensemble des bénévoles pour une mise à l'honneur ponctuée d'une standing ovation.

Une application née en BFC

On aura beaucoup parlé, lors de ce congrès, des conditions d'accueil et de travail des agents. Avec une déclinaison opérationnelle concrète : l'application mobile « Mon service de remplacement » Derrière cet outil, on pourrait imaginer une usine à gaz montée à l'autre bout de la planète. Que nenni ! L'appli a vu le jour en Bourgogne Franche-Comté (BFC) grâce à l'engagement d'adhérents motivés pour mettre à niveau et faire progresser la prise de consignes à distance, mais aussi faciliter les remplacements d'urgence. À cette occasion, un partenariat avec les MSA de Bourgogne et de Franche-Comté a vu le jour pour accompagner son financement. *« Nous avons travaillé avec un opérateur local au moment de la période Covid. Après une phase de tests, nous avons pu lancer l'outil qui, aujourd'hui, peut être repris partout en France»* soulignent Laurent Ducray, président des SR BFC et Mickaël Paris, président du SR 25. Une application qui s'avère gagnant-gagnant ! En tant qu'adhérent, vous sécurisez le fonctionnement de votre exploitation : faire ses demandes, préparer votre remplacement, transmettre clairement vos tâches, valider et signer vos feuilles de temps… Côté agent, vous recevez rapidement les informations de vos missions, affichez votre planning de la semaine visualiser vos tâches et horaires, renseigner et signer votre feuille de temps… Deux vidéos sont venues illustrer le fonctionnement de l'application. Et de l'avis des utilisateurs, l'essayer, c'est l'adopter !



220 congressistes ont assisté durant trois jours aux travaux de SR France à la Saline royale d'Arc-et-Senans.



ÉLEVAGE

// FENAISON

Du foin en mai

La semaine écoulée a été propice à la récolte de fourrages. Y compris celle du foin, exceptionnellement précoce cette année.

Pour monter dans un tracteur et discuter avec un agriculteur vendredi dernier, nous n'avions que l'embarras du choix. Des exploitants, il y en avait partout dans les prairies ! Les conditions étaient excellentes pour récolter l'herbe. Notre *« destin »* nous a menés vers Sylvain Thibault, dans le canton d'Arnay-le-Duc. L'habitant du village de Mimeure enchaînait son septième jour de récolte consécutif, avec 160 ha déjà fauchés avec son compère Bruno Millot, de Clomot : *« ça va très vite et bien, ce n'est pas tous les ans comme ça. Nous avons commencé par l'enrubannage, le 20 mai. La première botte de foin date du 25 mai. Oui, c'est très précoce, je ne sais pas si cela est déjà arrivé chez nous »*.



Sylvain Thibault, enchaînait son septième jour de récolte, le 29 mai.

Ça va le faire

L'éleveur de 110 vaches charolaises n'était pas mécontent de la récolte et ce, pour plusieurs raisons : *« il n'y a pas des quantités extraordinaires, je dirais entre 3,5 et 4 t/ha, mais c'est juste ce qu'il me faut. Je pense arriver au nombre de bottes nécessaires pour passer une année normale. Le gros point positif est la qualité : nous devons être à 14 % de protéines ce qui est très bien. Il ne fallait pas tarder pour récolter et maintenir cette qualité car, avec ces chaleurs, plus les jours passent et plus ce taux va diminuer. Je préfère cette récolte que celle d'il y a deux ans : il y avait énormément de foin mais celui-ci ne valait rien ! Un autre point positif est le calendrier : les foins vont être terminés et nous pourrons aller faire de la paille, à temps, dans le pays beaunois. Car oui, les moissons vont débuter très rapidement elles aussi. Certaines années, il faut aller presser la paille alors que le foin n'est pas encore terminé ici : cette fois, nous serons dans les clous. Et récolter l'herbe si tôt nous permet d'espérer une seconde récolte, ce n'est pas impossible »*.

Matthieu Javelle, conseiller à la Chambre d'agriculture de Côte-d'Or, confirme la précocité exceptionnelle des foins 2026 : *« Des récoltes ont déjà eu lieu fin mai, mais dès le 20 ou le 21 de ce même mois, personnellement, je n'en ai pas souvenir. Quelque part, ce n'est pas très étonnant car, avec le changement climatique, toutes les dates de récolte ont tendance à avancer d'année en année… En ce qui concerne les résultats, la qualité des fourrages qui ont été récoltés tôt semble très bonne effectivement. En quantité, c'est en revanche décevant. Il y a beaucoup de disparités selon les secteurs et la conduite. Ceux qui ont fertilisé fin janvier-début février s'en sortent généralement un peu mieux : le démarrage de la végétation avait pu se faire dès le mois de mars avec de bons tallages, quand l'eau ne manquait pas encore. Le mois d'avril, très sec et avec très peu de précipitations, a fait beaucoup de mal. Il y a eu beaucoup de stress hydrique, la densité de la végétation est restée très faible »*.

AG

// RACE BRUNE

Sébastien Petitjean aux manettes

L'éleveur de Pothières est le juge du concours brun de Châtillon-sur-Seine ce week-end.

D'habitude, le juge du concours interrégional de la race Brune vient de très loin. Cette année, il vient de très près, à peine plus de 10 km ! Sébastien Petitjean a été choisi pour être le jury de cette édition 2026. L'agriculteur du village de Pothières a logiquement accepté la requête, lui qui n'a jamais raté un concours à Châtillon en tant qu'exposant, bénévole ou simple visiteur depuis 1992.

L'homme de 49 ans sera accompagné de Manon, sa fille étudiante à la Barotte, qui jouera le rôle de ringwoman. Sébastien Petitjean n'est pas un novice dans cette fonction, loin de là : le Côte-d'Orien a déjà jugé de prestigieux concours tels que Paris, le Sommet de l'élevage et le Space. *« J'ai également fait Baraqueville dans l'Aveyron et Hazebrouck, dans le Nord. À force de participer à des concours, je me suis tout naturellement laissé embarquer dans cette mission passionnante de juge, en suivant des formations d'harmonisation organisées par BGS »*, retrace l'éleveur qui, en plus de juger, aidera une nouvelle fois à l'organisation en amenant notamment la paille ou encore en évacuant le fumier du Cours l'Abbé.

Arrêt du lait

Sébastien Petitjean, installé en 2006, a la particularité d'avoir arrêté le lait il y a deux ans : *« j'avais 50 vaches laitières, 35 Brunes et 15 Prim'Holstein. J'ai décidé de passer en allaitant, en race limousine qui est connue pour sa rusticité, ses facilités de vêlage et sa conduite engendrant de faibles frais vétérinaires. La tâche de travail trop importante du lait a fini par me convaincre mais comme je le dis parfois : je n'ai pas arrêté la Brune, j'ai arrêté le lait ! »*.

En EARL avec sa sœur Marie-Laure, Sébastien Petitjean gère également un atelier de grandes cultures. Demain samedi, c'est avec une certaine émotion qu'il retrouvera tous ses amis et collègues de la race qui l'a mobilisé matin et soir pendant 17 ans : *« ce sera différent des autres concours que j'ai jugés, c'est certain… à Châtillon, tout le monde se connaît. Par principe, j'ai demandé que mes quelques vaches brunes que j'ai encore en copropriété ne soient pas présentes sur le concours, afin d'éviter toute confusion »*.

AG



Le Côte-d'Orien « enfilera » le costume demain matin.

// ESSAIS BIOS

Attention à la carie du blé

La plateforme expérimentale en agriculture biologique, XP'Bio, a fait l'objet de tous les regards, mercredi 28 mai, à l'occasion de la Journée Bio, organisée par tous les partenaires.



Ce mercredi 28 mai, Arvalis et Seine Yonne ont réalisé un focus sur la maladie de la carie dans le blé, à Pailly, lors de la visite d'essai de la plateforme XP'Bio.

Les structures partenaires, telles que la Cocebi, la Chambre d'agriculture de l'Yonne, Arvalis, Seine Yonne et Terres Inovia, ont réuni près d'une centaine d'agriculteurs, mercredi 28 mai à Pailly, dans le cadre des « Journées Bio en grandes cultures ». Nous sommes allés à la rencontre de Diane Chavassieux, ingénieure régionale BFC chez Arvalis et Yann Barreau, responsable des productions céréalières chez Ynovae pour aborder la problématique de *« la carie »*. Fortement présente l'année passée dans les parcelles de blé, d'épeautre, de triticale et de seigle, « la carie » est une maladie provoquée par des champignons « Tilletia caries et Tilletia fœtida », possédant un fort pouvoir de propagation qui dégrade la qualité du grain et se transmet par la semence. La pénétration du pathogène dans la plantule a lieu entre le stade de la germination et le stade deux feuilles. Malheureusement, comme l'indique Yann Barreau, *« les symptômes ne s'observent que tardivement, au moment de la maturité des épis. Les grains cariés possèdent des spores de coloration noire ayant pris la place de l'amidon. Les spores dégagent une odeur nauséabonde de « poisson pourri » caractéristique mais pas systématique »*, informe-t-il. Notamment observée en agriculture biologique la maladie *« de la carie du blé »*, fait perdre entre 30 à 40 % de rendements et les lots sont déclassés. Dans le cas d'une parcelle infestée en majorité, les deux conseillers avancent donc qu' *« il vaut mieux incinérer la production ou faire de la méthanisation »*. En alimentation humaine, la *« carie commune du blé »* peut avoir un impact nocif. Près d'une personne sur 200 000 détient un gène, qui au contact d'une alimentation contaminée, *« provoque une mauvaise odeur corporelle, que ce soit au niveau de l'haleine, de la transpiration ou encore de l'urine. Les personnes concernées sont donc impactées au niveau social »*, prévient Yann Barreau. En alimentation animale, *« seul un taux réduit de maladie peut être accepté, car sinon, cela peut être toxique, avec un effet psychotrope »*, convient à son tour Diane Chavassieux.

Observer les champs avant moisson

Pour contrecarrer cette situation, Diane Chavassieux et Yann Barreau mettent donc en avant des leviers de lutte essentiels : *« analyser vos semences lors de l'achat ; traiter vos semences ; ne pas faire du blé pendant cinq ans si la parcelle a été contaminée, pour éviter que les spores infectent la resemence, réaliser une conduite culturale avec des variétés résistantes »*. Dans les parcelles de blé, les deux conseillers ont commencé par faire un tour dans chacune d'elles pour présenter trois nouvelles variétés pouvant être résistantes à la carie ainsi qu'à la rouille brune : *« le validus, le Gyros et le Geek »*, permettant de *« lutter contre la rouille brune qui touche les autres variétés de blé depuis quelques années maintenant »*.

Un focus sur les autres ateliers

Du côté de l'atelier *« adaptation des cultures »*, François Bonnal, conseiller à la Chambre d'Agriculture de la Nièvre et Benjamin Delhaye, ingénieur de développement à Terres Inovia ont souhaité se concentrer sur la féverole de printemps, *« qu'on ne cultive dorénavant plus au printemps. Avec la pression du stress hydrique et thermique, nous devons trouver des subterfuges »*, lance Benjamin Delhaye. Effectivement, la problématique majeure reste le réchauffement climatique qui *« réduit la périodicité des hivers froids »*. Les deux techniciens conseillent donc *« de semer à l'automne, car les résultats prouvent une belle évolution des cultures, par comparaison avec les féveroles semées au printemps »*. Entre des semis de printemps, semés au 18 avril avec un indicateur de stress hydrique de 19,7 °C et des semis d'automne, semés au 12 mai avec un indicateur de stress hydrique de 84,4 °C, les conseillers estiment une perte de rendements de (-6 q/ha) à l'automne et de (- 22,5 q/ha) au printemps.



Quant à la Chambre d'agriculture de la Nièvre et Terres Inovia, les deux structures ont axé leur intervention sur la féverole de printemps.

Les résultats sont sans appel. Pour finir, Louise Gerossier, technicienne à Cocebi et Marie Bouillé, conseillère en grandes cultures à la Chambre d'Agriculture de l'Yonne ont insisté sur le fait *« de se concerter à l'échelle du territoire pour agir sur la biodiversité »*, en *« réalisant un diagnostic sur l'existant, en analysant les facteurs limitants et en concevant un plan d'action concret »*. En pratique, cela se traduit par *« l'augmentation de la diversité d'insectes auxiliaires en créant des corridors écologiques »*. La Chambre d'agriculture de l'Yonne est d'ailleurs motrice d'un projet à l'échelle territoriale : Concerto, ayant pour but de réaliser une gestion agroécologique des insectes ravageurs en grandes cultures.

Charlotte Sauvignac

// ESSAIS SOUFFLET AGRICULTURE

Anticiper l'apparition de maladies

En cette fin du mois de mai, les visites d'essai débutent pour faire le point avant les moissons. Le 26 mai dernier, c'est Soufflet agriculture qui organisait un tour d'horizon des variétés de colza, d'orge et de blé, à Saint-Bris-le-Vineux.

C'est à la ferme de Chèvrerie, à Saint-Bris-le-Vineux, qu'une cinquantaine d'agriculteurs s'est retrouvée pour la visite d'essais sur la plateforme de la coopérative Soufflet Agriculture. Les agriculteurs ont été séparés en trois groupes pour aborder les problématiques concernant les variétés de colza, d'orge d'hiver et de blé. Direction les parcelles de colza, avec Mathieu Charpentier, conseiller technique chez Soufflet Agriculture, qui convient que la culture devient de plus en plus difficile. C'est *« une culture rémunératrice mais il faut investir »*, lance l'un des agriculteurs présents. Avec le changement climatique, *« les bourgeons sont apparus au mois de janvier »* et par la suite *« le colza n'a pas absorbé l'azote sous 200 ml d'eau, à cause des changements extrêmes de température »*. Mathieu Charpentier convient donc qu'il faut *« apporter plus tard l'azote, ce qui permet au colza de tenir dans le temps »*. Toutefois, le conseiller technique revient sur les problématiques d'altises, des méligèthes, de hernies des crucifères et d'orobanche, connues au niveau régional. *« La bête noire, l'altise, entraîne deux types de nuisibilité : sur les jeunes plants de colza, les petites altises causent des perforations dans les feuilles, retardant la croissance des plants et pouvant aller jusqu'à la destruction des pieds de colza. Les larves de grosses altises perforent les pétioles et le bourgeon terminal à la reprise de la végétation entraînant des pertes de rendement considérables »*, analyse le conseiller. Pour ce qui est des méligèthes, *« elles perforent les boutons floraux du colza pour se nourrir du pollen, causant l'avortement des boutons ainsi que des pertes de rendement »*.

« Tout se joue à l'implantation »

Dans ce cas précis, Mathieu Charpentier conseille l'association d'une variété de colza très précoce à *« floraison qu'il faut mélanger à hauteur de 7 à 10 % avec votre variété d'intérêt. C'est recommandé pour éviter d'avoir recours à un traitement insecticide. L'apparition des premières fleurs attire les méligèthes et permet à la variété d'intérêt de ne pas subir les dégâts causés par ces insectes »*. Les hernies crucifères *« affectent principalement les sols acides et humides, et commencent à s'étendre au-delà de ses régions historiques comme le Nord Cher et la Lorraine »*. Pour gérer cette maladie, *« Soufflet Agriculture recommande la rotation de cultures, le chaulage des sols et l'utilisation de variétés résistantes »*. Quant à l'orobanche rameuse, c'est une plante *« parasite du colza, principalement observée sur les deux Charentes, les deux Sèvres, la Vienne et la Vendée »*. Malheureusement, pour l'instant *« aucune génétique n'est résistante à l'orobanche »*, cependant certaines variétés ont un bon comportement et permettent de limiter le développement de ce parasite. Pour éviter et réussir son colza, Mathieu Charpentier, conseille donc quatre étapes cruciales : apporter du phosphore au plus près du semis en fonction du besoin ; maîtriser son semis en le faisant de manière précoce ; associer des plantes compagnes pour contribuer à améliorer la biomasse du colza et pour perturber les insectes et réaliser un apport en végétation suivant la réglementation afin d'assurer une croissance continue du colza.

Charlotte Sauvignac



Au cours de la visite d'essai organisée par Soufflet Agriculture, un atelier a été dédié aux maladies régionales du colza.

DIVERSIFICATION

// AVICULTURE

89

Un parcours volaille qui ne manque pas d'air !

Aménager un parcours destiné à accueillir des volailles en plein air est le fruit d'une réflexion approfondie de l'éleveur et une réponse adaptée à ses enjeux. La Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organisaient une visite instructive avec l'exemple d'un éleveur de Varennes.

Comment favoriser l'exploration du parcours ? Quelles espèces végétales seront les plus adaptées ? Quels sont les vents dominants ? Autant de questions auxquelles les éleveurs qui implantent un parcours volaille doivent répondre. Pour les aider à faire un choix éclairé, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé organisaient une porte ouverte Innov'Action sur les parcours de volailles le 19 mai. Une dizaine de personnes sont venues écouter le témoignage de Vincent Pommier, éleveur de poules pondeuses à Varennes dans l'Yonne. Son premier objectif est de fournir un abri aux volailles dès la sortie du poulailler. Il privilégie des linéaires de plantation peu denses, faciles d'accès pour pouvoir attraper les poules si nécessaire, tout en permettant aux volatiles de s'abriter et d'explorer la parcelle. Ces aménagements permettent également de protéger les trappes du bâtiment des vents dominants.

Une formation autodidacte

Vincent a lu de nombreux articles et suivi une formation avant de se lancer. Il a testé plusieurs variétés d'arbustes pour trouver celles qui correspondaient le mieux à ses besoins : fruitiers, églantiers, viornes… Il recherche aujourd'hui des arbustes persistants adaptés à son parcours pour couper le vent en hiver. Il a respecté l'architecture conseillée des parcs en distinguant trois zones aux objectifs différents :

- L'espace de sortie (10 à 15 m après les trappes) : c'est la continuité directe du bâtiment et la première zone explorée par les volailles. S'il est boueux, exposé aux vents, trop chaud ou trop froid, les poules restent à l'intérieur. Il doit donc être sain, protégé du vent, confortable et pas trop ombragé, sous peine de retenir les volailles près du bâtiment.
- L'espace intermédiaire (environ 40 m au-delà de l'espace de sortie) : une fois sorties, les volailles doivent être encouragées à aller plus loin. Cette zone doit apporter de l'ombre, un guidage, une protection contre les prédateurs et du confort, tout en restant simple d'entretien. En cas d'exposition au vent, les aménagements doivent d'abord protéger, puis ombrager.
- L'espace de fond de parcours : pour optimiser l'ensemble du parcours, cette vaste surface doit aussi être aménagée afin de faciliter les déplacements. Abri contre le vent et protection contre le soleil restent indispensables. Sans repères ni ombrage, cette zone est souvent peu ou pas explorée. Il est alors possible d'y faucher l'herbe pour produire du foin.

Ne pas négliger le couvert herbacé

Les poules aiment gratter et détruisent rapidement le couvert végétal autour des bâtiments. Il est conseillé de semer et ressemer des mélanges résistants à base de graminées (pâturin, ray-grass, fétuques) et de trèfle blanc. Un essai présenté lors de la journée consistait en des bandes de légumineuses semées perpendiculairement au bâtiment. Cette technique semble particulièrement intéressante pour les volailles de chair, mais peut aussi être utilisée pour les pondeuses. En fond de parcours, il sera possible de faucher, il est donc conseillé des espèces plus adaptées à la fauche qu'à proximité du bâtiment. L'aménagement du parcours, surtout la plantation d'arbres et arbustes, doit être anticipé le plus tôt possible, idéalement dès la construction du bâtiment ou les travaux de terrassement. Il faut préserver la terre végétale (couche arable) aux emplacements des futures plantations, prévoir des dégagements suffisants pour le passage du tracteur et anticiper l'encombrement futur des végétaux. Des aides existent : le Centre régional de la propriété forestière (CRPF) de l'Yonne était présent à Varennes pour présenter les dispositifs de soutien à la plantation. Cette journée destinée aux éleveurs de volailles a été riche d'échanges et de questions. Les portes ouvertes Innov'Action, construites autour du témoignage des agriculteurs hôtes, ont une nouvelle fois rempli leur mission !

Marianne Ranque



Les découvertes d'élevages organisées par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et Alysé sont des moments riches d'enseignements.



Pour un parcours de volailles il importe de prendre soin de l'enherbement.

21

Du frais par temps chaud // MARAÎCHAGE

Petit arrêt aujourd'hui chez Antoine Bonnardot, maraîcher à Savouges près de Gevrey-Chambertin, qui nous a présenté ses légumes et fruits de saison.

Nous avons vérifié sur notre ordinateur : la dernière fois que nous avions rencontré Antoine Bonnardot, c'était en 2009 lors d'une récolte de cassis à Bonnencontre ! L'agriculteur n'est plus salarié sur la ferme familiale : depuis 2018, il exerce à Savouges avec son épouse Anastasia, dans un atelier maraîchage de 30 ha : *« Une ferme se libérait dans cette commune, suite à un départ en retraite. C'était l'occasion de s'installer et se lancer dans une activité très technique mais aussi diversifiée qu'intéressante »*. L'homme de 40 ans, arrivé à son rythme de croisière, nous présente l'étendue de ses productions : *« en ce moment, c'est asperges et fraises à volonté ! Nous avons aussi de la rhubarbe. Viendront ensuite les récoltes d'été avec des haricots verts, des tomates, des courgettes, des melons, des pastèques… Les courges prendront le relais du 15 août au 15 septembre. La campagne se terminera en novembre avec des choux brocoli et romanesco »*.



L'agriculteur devant l'un de ses deux distributeurs.

Un légume… destiné

Le produit phare de la maison est sans hésitation possible l'asperge : *« pour l'anecdote, mon père avait décidé d'en faire quelques-unes à l'époque car il n'aimait pas celles que l'on trouvait en magasin, cela m'a sans doute un peu inspiré ! Et c'est un pur hasard : j'avais appris à en cultiver lors d'un stage en Touraine, dans le cadre de mes études. La récolte, chez nous, a débuté le 15 avril et se termine dans les prochains jours. Nous en faisons entre 10 et 15 tonnes par an. L'autre produit le plus en nombre sur notre exploitation est la courge : nous la vendons en automne mais aussi en hiver, jusqu'au 20 janvier »*. Antoine Bonnardot écoule de plus en plus de fruits et de légumes en direct et via ses deux distributeurs : *« la valorisation des produits est plus intéressante par ces biais-là… Avec des grossistes, nous avons du mal à répercuter la hausse de nos charges, cela devient pesant voire asphyxiant ! Les deux distributeurs installés en 2023 et 2025 à Savouges et Gilly-lès-Cîteaux donnent entière satisfaction, malgré le lourd investissement que ces deux équipements représentent »*. Antoine Bonnardot, qui cultive par ailleurs 80 ha de grandes cultures, aborde un autre aspect du maraîchage : *« il faut beaucoup de petites mains pour réaliser l'ensemble des travaux ! Nous avons besoin, en moyenne, de huit saisonniers. Et à ce titre, il est de plus en plus difficile de trouver du monde pour travailler. Avoir les mêmes équipes du début à la fin est devenu presque impossible »*.

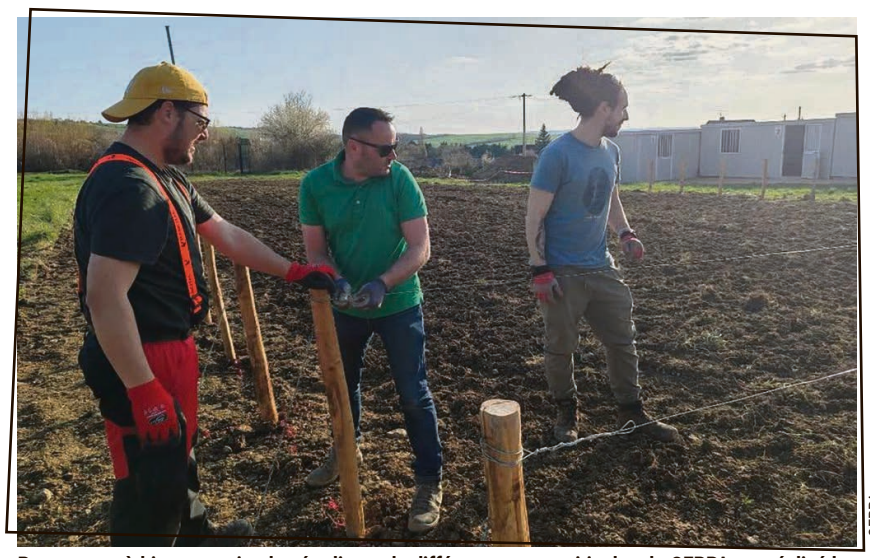
AG

// EXPÉRIMENTATION

89

Le CFPPA d'Auxerre teste de nouveaux cépages

Au mois d'avril, de premiers plants de cépages résistants ont été plantés au sein de la parcelle test du CFPPA agricole d'Auxerre. Un partenariat de longue haleine avec la Chambre d'agriculture.



CFPPA

Pour mener à bien ce projet, les étudiants de différents cursus viticoles du CFPPA ont réalisé les plants des vignes.

Dans le contexte du réseau Dephy, recherchant des alternatives aux aléas climatiques, la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le CFPPA agricole d'Auxerre ont mis en place une « parcelle test » avec des cépages résistants sur les terres, au mois d'avril. *« Enseignant pour différents diplômes viticoles, comme le BPA enjambeur, le BPREA ou encore le TP ouvrier du génie écologique, nous trouvons cela cohérent de détenir une petite parcelle test pour faire travailler les étudiants, concrètement, dans les vignes »*, confie Mélodie le Toqueu, formatrice au CFPPA agricole d'Auxerre.

Sur une superficie de cinq ares au total, le CFPPA a décidé de placer en terres 336 plants et de les séparer en deux zones *« avec une parcelle témoin, comportant des cépages du terroir, comme l'aligoté, le pinot ou encore le chardonnay. Dans le second espace, nous avons fait appel à un pépiniériste situé dans le sud de la France pour avoir différents cépages résistants au changement climatique »*, poursuit-elle. Parmi ces cépages, nous retrouvons, les cépages *« Selenor, Opalor, Lilaro, Sirano, Coliris »*. Ce sont des variétés qui ont été sélectionnées en 1999 par *« le Weinbau Institut de Freiburg en Allemagne. Ces cépages portent des facteurs de résistance provenant de vignes américaines et asiatiques et se révèlent en outre bien résistants aux maladies fongiques comme le mildiou, l'oïdium, le black-rot et le botrytis »*. Porté par la Chambre d'agriculture de l'Yonne et le CFPPA, ce projet a donc pour objectif de *« comparer les cépages territoriaux aux cépages issus du sud de la France face au changement climatique et aux maladies fongiques. Mathilde Pinot, conseillère viticole à la Chambre d'agriculture de l'Yonne se chargera du suivi des stades phénologiques (mi-débourrement, floraison, véraison), du suivi sanitaire (mildiou, oïdium, black-rot et botrytis) et du suivi (port, vigueur, carences, résistance à la sécheresse) »*, ajoute Mélodie le Toqueu. Du côté de l'enseignement, *« nous souhaitons avant tout, faire travailler les élèves sur la plantation, les couverts végétaux et le palissage »*. À cela s'ajoute, la volonté d'intégrer les vignerons locaux. *« Nous les invitons à suivre l'évolution, leur permettant de faire le bilan sur de potentiels futurs investissements »*, conclut-elle. Affaire à suivre.

Charlotte Sauvignac



Les étudiants issus de différents cursus viticoles au sein du CFPPA ont pu découvrir les nouveaux cépages issus du sud de la France.

Emprunteur

Confiez-nous votre assurance de prêt immobilier

Économisez jusqu'à 90€ par mois*

Profitez-en vite :

Plus d'informations ou prise de rendez-vous sur notre site groupama.fr ou en agence.

Groupama
Toujours là pour moi

*Exemple pour un prêt de 210 000 € sur 25 ans avec un taux d'emprunt de 3,5 %, pour un couple de deux employés de la fonction privée, 40 ans, non-fumeurs, avec un taux annuel effectif d'assurance initial de 0,69 % ramené à 0,43 % par emprunteur assuré à 100 % chacun en Décès, Perte totale et irréversible d'autonomie, Incapacité temporaire totale, Invalidité permanente totale et Option Sécurité (soit une économie exacte de 27 000 €). Sous réserve des conditions contractuelles.
Groupama Paris Val de Loire - Caisse Régionale d'Assurances Mutuelles Agricoles Paris Val de Loire | Siège social : 1 bis avenue du Docteur Ténine - CS 90064 - 92184 Antony cedex - 382 285 260 RCS Nanterre. Les contrats d'assurance emprunteur sont assurés par Groupama Gan Vie, S.A. au capital de 1 371 100 605 €, 340 427 616 RCS Paris, APE : 6511Z, Siège social : 8-10 rue d'Astorg, 75008 Paris - Entreprises régies par le Code des assurances | Document et visuel non contractuels | Com VC/2025 - Création : UP'Co, 03/2026

// CONTRAINTES

Le bâtiment, volet important de la Loi d'urgence agricole

Débattue jusqu'à ces derniers jours à l'Assemblée nationale, la Loi d'urgence agricole a été adoptée en première lecture le 2 juin. Elle comporte un volet consacré aux bâtiments d'élevage.

Parmi les nombreux volets de la Loi d'urgence agricole discutée depuis deux semaines au sein de l'Assemblée nationale et adoptée en première lecture le 2 juin figure la simplification des démarches concernant les bâtiments d'élevage, que ce soit pour leur installation ou leur agrandissement. Le gouvernement a notamment obtenu, le 27 mai, de la part des députés, le feu vert pour légiférer par ordonnance afin d'alléger les contraintes administratives pesant sur les bâtiments d'élevage. Rappelons qu'à partir d'une certaine taille, ces bâtiments relèvent actuellement de la réglementation sur les Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). L'évolution législative les concernant prévoit l'instauration par ordonnance d'un cadre spécifique. La loi Duplomb avait déjà simplifié certaines procédures pour les plus grands bâtiments agricoles mais le but du Gouvernement, c'est de sortir l'élevage de ces régimes ICPE et de mettre en place une autorité de contrôle adaptée.

« Il faut que tout soit plus clair »

« *De manière globale,* précise Emmanuel Bernard, éleveur de bovin et de volailles dans la Nièvre, vice-président de la FNB et président de la section bovine d'Interbev, *la loi d'urgence a été portée par la FNSEA avec la volonté de desserrer l'étau réglementaire dans plusieurs domaines, parce que nous perdons de la performance et des points de souveraineté. La difficulté, c'est que les discussions autour du projet de loi à l'Assemblée nationale, avec 11 groupes parlementaires et des amendements ultra-politisés pour certains, risquaient de dénaturer nombre des sujets abordés. Pour les jeunes qui doivent s'installer ou pour ceux qui veulent développer leur activité, on a besoin de cette loi. Il faut que tout soit plus clair, y compris pour l'administration.* »

Cette loi d'urgence doit d'abord être l'expression d'un besoin de simplification et cela commence par le fait d'avoir une vision claire du contexte. Par exemple, on le sait peu mais en matière de bâtiments d'élevage, la réglementation ICPE n'est pas tout à fait la même entre les viandes blanches et viandes rouges. Emmanuel Bernard pointe également la nécessité d'une évolution législative pour accompagner les élevages de demain : « *On va vers des élevages de plus en plus connectés, avec de l'automatisation croissante, mais les bâtiments construits il y a 50 ou 60 ans vont devoir être, au minimum, rénovés, ou remplacés, pour s'adapter à ces nouvelles donnes. Quand on est éleveur dans une région comme la Bourgogne-Franche-Comté (BFC), on doit pouvoir s'adapter aux besoins de demain.* »



Alléger les contraintes liées à la construction ou l'extension de bâtiments d'élevage : c'est tout l'objet du volet dédié de la Loi d'urgence agricole.

Contestation et territoires

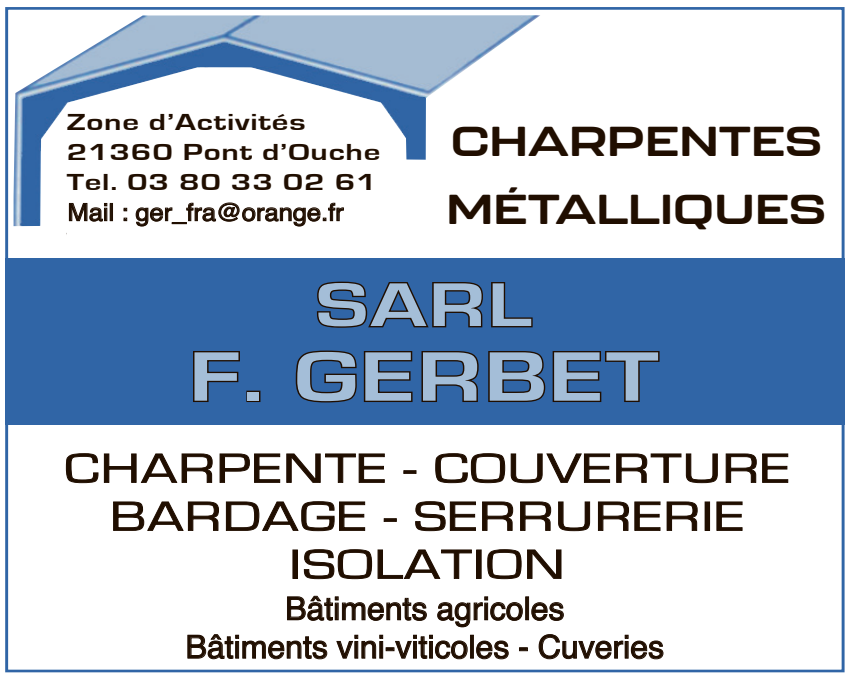
Le contexte actuel, où les projets de construction ou d'extension sont sévèrement combattus et se heurtent à des attitudes de plus en plus procédurières, agit comme un étouffoir : « *Les attaques permanentes repoussent un certain nombre d'initiatives. Lorsqu'on discute avec des jeunes, on comprend que beaucoup n'ont pas envie de se retrouver en conflit avec des habitants du territoire. Imaginons un jeune qui a un projet : si on lui explique qu'il lui faudra 5 ans minimum pour commencer à travailler, ce n'est pas acceptable. Dans la Nièvre, on a le cas d'un éleveur qui a construit et qui se retrouve au tribunal. Le plus préoccupant, c'est que, sur ces questions, une partie des attaques contre les éleveurs sont menées par des gens qui n'ont aucun lien avec le territoire sur lequel est posé le bâtiment… Que l'on ait des échanges avec la population et les élus concernés par un bâtiment d'élevage sur un territoire donné, ça ne me paraît pas anormal, même si on ne peut jamais satisfaire tout le monde, mais il n'y a pas de raison que ces décisions soient entravées par des gens qui ne vivent même pas ici.* »

C'est tout l'objet du volet « Bâtiments d'élevage » de la Loi d'urgence agricole : stopper l'inflation des possibilités pour contredire les projets. « *Si on perd la bataille de l'implantation de bâtiments,* conclut l'éleveur nivernais, *on va vivre en agriculture ce qu'on a vécu sur les charbonnages, la sidérurgie, le textile ou l'automobile… Il n'y a pas si longtemps on assurait que l'agriculture n'est pas délocalisable. En fait, elle l'est, et même beaucoup ! Parce que si on pose trop d'entraves au développement de projet agricoles, ils iront se monter ailleurs. La capacité de moderniser les bâtiments d'élevage, c'est une manière de donner des perspectives aux éleveurs et aussi aux productions végétales, pour lesquelles l'élevage est un débouché. Tout est lié…* »

Berty Robert







// PHOTOVOLTAÏQUE

21 Des trackers solaires pour alimenter une porcherie

Le Gaec de la Sans Fonds, à Épernay-sous-Gevrey, a fait installer cinq trackers solaires pour diminuer la facture d'électricité de sa porcherie.



Frédéric Le Grand, devant quatre de ses « tournesols » de 11 mètres de haut et 120 m².

Ils tournent en fonction du soleil et fonctionnent depuis bientôt un an. Les cinq trackers solaires du Gaec de la Sans Fonds sont dédiés à l'autoconsommation et abaissent la facture d'électricité de sa porcherie. *« Notre bâtiment d'élevage consomme entre 40 et 140 kWh en instantané. Il y a la ventilation, l'éclairage, mais aussi la fabrique d'aliments, le transfert des céréales, le traitement du lisier… Les charges électriques annuelles s'élevaient jusqu'à présent entre 60 000 et 70 000 euros »*, présente Frédéric Le Grand, l'un des associés du Gaec. Nous n'avons pas mené d'enquête mais cette porcherie située à Épernay-sous-Gevrey, qui produit environ 10 000 cochons par an, est probablement la plus importante du département. Environ 70 % des animaux prennent la direction de Cirhyo et de son abattoir à Lapalisse (Allier). Pendant la saison de la saucisse de Morteau, des porcins partent à Valdahon dans le Doubs. *« En effet, nous sommes dans l'appellation concernée et ce, grâce au lactosérum de la Fromagerie Delin, à 6 km d'ici »*, informe Frédéric Le Grand. Les 30 % d'animaux restants sont vendus dans le cadre de la reproduction.

Amortissement de 10 à 12 ans

Mais revenons à nos moutons : les cinq trackers ont représenté un investissement de 280 000 euros, prix comprenant toutes les interventions y compris les raccordements. L'objectif des éleveurs est de couvrir au moins 30 ou 35 % de leur facture d'électricité. *« Ce pourcentage correspond à ce dont nous avons besoin pour rembourser l'emprunt et amortir cet investissement en 10 ou 12 ans. Mais si nous pouvons couvrir davantage de besoins électriques et abaisser d'autant plus la facture, bien sûr, nous prenons… Cela sera fonction du soleil »*. Frédéric Le Grand cite deux exemples extrêmes illustrant la variabilité des résultats : *« en février, nous n'avons pas vu le moindre rayon de soleil ou presque. Nous n'avons gagné que 100 euros par rapport à notre facture d'électricité de l'an passé, c'est donc dérisoire. En revanche, en mars et avril, nous avons économisé 3 500 euros »*.

Pas de batteries

Rencontré le 27 mai, l'agriculteur relevait ses données électriques de la veille, journée extrêmement chaude et ensoleillée. *« Nous n'avons pas de batterie pour stocker l'électricité, c'est dommage car les cinq trackers ont produit 98 % de nos besoins du 26 mai. Nous n'aurions donc quasiment rien payé pour ce jour-là. Au final, sans batterie, nous n'avons couvert « que » 72 % des besoins, sachant que les panneaux ne produisent rien la nuit alors que la porcherie, elle, continue de consommer. En journée, nous avons donc trop produit»*.

Frédéric Le Grand et ses associés se sont accordés sur le fait qu'acheter une batterie n'était pas encore pertinent. *«Pour stocker 100 kWh, il aurait fallu débourser entre 25 000 et 30 000 euros supplémentaires. Tout se raisonne, mais ce produit vieillit mal. Une batterie peut être amortie en dix ans, mais à ce moment-là, elle aura perdu de sa capacité et il faudra peut-être réinvestir… Pour le moment, nous faisons le choix de ne pas stocker d'énergie et d'en rester à ce stade »*.

AG

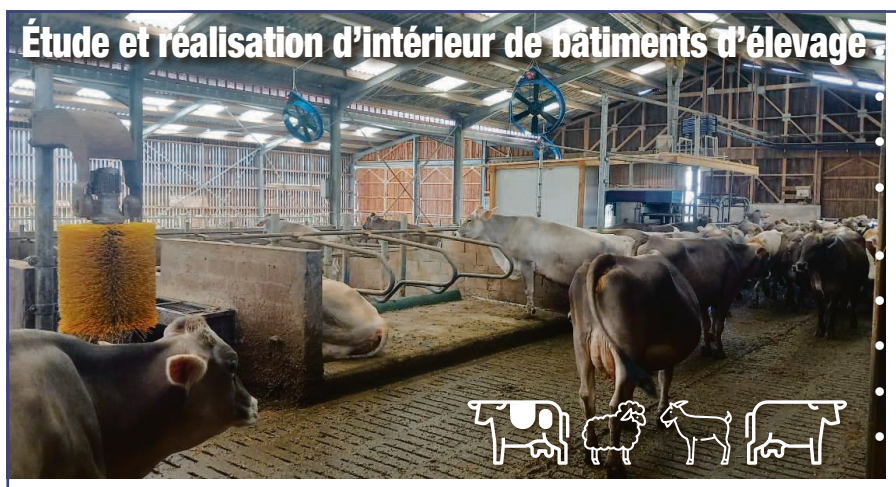
BOUILLET
ACIER ET PROFILAGE
Les Bruyères de Crécy - 58300 AVRIL-SUR-LOIRE
Tél. : 03 86 25 33 57 - Fax : 03 86 25 26 62
sarlbouillet@orange.fr - www.bouillet-acier.com
TOLES DE COUVERTURE ET BARDAGE
PRODUITS MÉTALLURGIQUES
CISAILLAGE ET PLIAGE • QUINCAILLERIE



RICHARD manutention
16 rue des Ardennes
21000 DIJON (Chaumont-Dijon-Lavau)
Tél. : 03 80 72 93 50
www.richardmanutention.fr

50 ANS ABM Depuis 1976
13 rue Édouard Branly
58640 VARENNES-VAUZELLES
Tél. : 03 86 60 86 00
www.abmmanutention.fr

Cichy Manutention
6 rue Saint-Exupéry
89470 MONÉTEAU (Monéteau-Saran)
Tél. : 03 86 40 91 00
www.cichy-manutention.fr



- Matériel de traite DELAVAL
- Brosses, ventilateurs
- Racleurs et Mixeurs à lisier MIRO
- Filets brise-vent et rideaux arrière de salle de traite FOUQUET
- Vis souple et silo à aliment
- Abreuvoirs RICO-LA BUVETTE
- Tubulaires JOURDAIN
- Tés en béton pour silos ensilage
- Matelas de couchage DELAVAL

CHAPUIS Frères
Votre spécialiste en matériel d'élevage
21450 Saint-Marc-sur-Seine - 03 80 93 22 28 - www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES

// CÉRÉALES BIOS

21 Quand le stockage se passe à la ferme

Nous sommes allés à la Ferme du Chairon à Barges, visiter ses nouvelles installations de stockage, séchage et triage de graines bio.

Bon, ce n'est peut-être pas le meilleur moment pour parler *« investissements »* en grandes cultures. Mais l'occasion s'est présentée la semaine dernière et nous avons tout de même foncé ! Un arrêt à la Ferme du Chairon dans la plaine dijonnaise débouche sur une rencontre avec Julien Renard, l'un des six associés de cette structure comptant 770 ha de grandes cultures bio. L'agriculteur accepte volontiers de nous parler d'un projet ayant permis d'ériger huit cellules de 100 tonnes équivalent blé, dispositif accompagné d'une fosse de réception, d'un boisseau d'expédition, d'un pont de bascule homologué, mais aussi d'un séchoir et d'un nettoyeur rotatif Marot quatre grilles.

Troisième moisson

L'installation est opérationnelle depuis 2024 et accueillera sa troisième récolte ces prochains mois. Julien Renard nous explique la réflexion menée par l'ensemble des associés pour aboutir à un tel projet : *« Tout a démarré en 2019. Nous avions fait le choix d'une reconversion en bio et il fallait s'organiser en conséquence. Des difficultés logistiques et de récolte allaient se présenter à nous, sachant qu'il fallait par exemple livrer le tournesol et le soja au silo de Dijon Céréales de Brazey-en-Plaine qui n'est pas à côté… Il y avait aussi et surtout l'impossibilité de pouvoir livrer en cas de trop forte humidité des graines. Pour rappel, en bio, nous récoltons plus tard que le conventionnel, nous avons d'autant plus de chances de ne pas être dans les normes. Disposer d'un stockage et d'un séchage chez nous était en mesure de nous simplifier bien des choses. Nous sommes allés visiter des structures dans la Meuse, la Marne et l'Aube, avec à chaque fois des agriculteurs très satisfaits de leurs investissements ».*

Aïe, le covid

De premières simulations économiques ont été réalisées pour un stockage de 2 000 tonnes, capacité correspondant normalement à la récolte de la ferme sur une campagne. Le tarif de 1,35 million d'euros est alors apparu en bas de la facture… *« Deux éléments allaient survenir et nous freiner encore plus »*, indique notre interlocuteur, *« il n'y avait aucune subvention possible dans notre région, alors que les agriculteurs que nous avions rencontrés en Lorraine avaient tous été aidés entre 40 et 60 % ! On parle souvent de problème de compétitivité entre la France et les autres pays mais il y en a même à l'intérieur de notre territoire… Un autre point allait nous perturber sur notre lancée : le covid est arrivé avec une folle envolée des matériaux. Pour le même prix, au final, nous n'avions plus 2 000 tonnes de stockage, mais plutôt 800 tonnes ! ».* Les agriculteurs de Barges ont tout de même pris la décision *« d'y aller »*. Leur installation actuelle permet, en réalité, de stocker 1 200 tonnes de graines par le biais de rotations : *« cela permet de diluer l'investissement sur davantage de volumes, c'est déjà ça. Nous remplissons les silos avec du blé, de l'orge de printemps, du soja, du tournesol et un peu de féveroles. Cela va sans dire, quand on se lance dans un tel projet, on s'inscrit dans la durée ».*



Julien Renard, devant huit cellules de 100 tonnes équivalent blé mises en place en 2024.

Une autre motivation

Julien Renard cite un autre atout de l'installation : *« nous travaillons dans une filière locale brassicole qui est en train de se structurer avec un malteur artisanal à Dijon. Une trentaine de brasseurs sont intéressés. Notre orge de printemps est achetée par Michel Couvreur à Bouze-lès-Beaune, pionnier du whisky made in France. Disposer d'outils pour stocker et trier s'imposait. Cela nous a aussi aidés à prendre une décision ».* Avec deux années de recul, Julien Renard dresse un bilan positif de l'équipement : *« encore une fois, c'est un investissement qu'il faut raisonner sur le long terme. Nous avons un lourd emprunt mais nous obtenons une plus-value globale estimée entre 50 000 et 90 000 euros sur une année. La valorisation sur chaque tonne varie par exemple de 20 à 30 euros. Le triage et le nettoyage nous apportent aussi satisfaction. Après, il faut aussi préciser qu'il y a beaucoup de travail entre la réception des graines, le calibrage, le séchage, les expéditions… Sur une année, cela représente bien un mi-temps ».*

La ferme du Chairon n'a pas dit son dernier mot en terme de stockage et a *« laissé la place »* pour accueillir d'autres silos à l'avenir. Un trieur optique pourrait également être acquis prochainement.

AG







// ÉLEVAGE LAITIER

89 Comment améliorer les conditions de travail ?

Rencontré en mars dernier, Henry Ragon, éleveur laitier en Puisaye nous a présenté son nouveau bâtiment, conçu lors de l'installation de son neveu, qui accueillera bientôt une nouvelle salle de traite. Focus.

En 1998, Henry Ragon s'est installé sur une exploitation laitière en Puisaye de 60 hectares et possédant 35 vaches laitières. À ce moment-là, *« mes parents transmettent leur exploitation à mon frère et nous n'avions pas la place de nous installer à deux. J'ai donc pris la décision d'aller sur une ferme voisine »*, se souvient-il. En 2005, sa femme rejoint l'exploitation et s'installe à ses côtés. *« Nous avons alors souhaité augmenter le troupeau, puisqu'en parallèle, nous avions pris contact avec la laiterie Saint-Denis de l'Hôtel »*, commente Henry Ragon.

L'éleveur a transmis sa passion à son neveu, Emmanuel, lors de ses nombreux stages sur l'exploitation, son installation n'était donc plus qu'une question de temps. Face à cette situation, Henry Ragon décide, en 2012, de faire appel à la Chambre d'agriculture de l'Yonne pour être conseillé sur un projet de bâtiment intégrant une nouvelle salle de traite. *« Cependant, à ce moment-là, nous avons subi une grosse inflation sur les métaux et nous avons préféré repousser le projet »*. En 2018, lors de l'installation officielle de son neveu, le projet revient en mémoire aux trois associés. C'est alors, que se pose la question : *« comment améliorer nos conditions de travail ? »*, avec près de 300 hectares et 1 million de litres de laits produits par an. Par opportunité, ils rencontrent tous les trois une société de panneaux solaires, qui leur propose d'investir dans un bâtiment équipé de panneaux photovoltaïques placés sur les toits. Confiants dans leurs démarches, les trois éleveurs valident le projet, prévu sur un bail d'une trentaine d'années.



Henry Ragon, éleveur laitier a investi dans un bâtiment qui deviendra, d'ici la fin de l'année, une salle de traite.

Pour le confort

En 2021, la construction d'un bâtiment en bois débute, suivie de l'installation des panneaux solaires, dont l'énergie produite est directement récupérée par le constructeur. De leur côté, malgré le fait qu'actuellement ce bâtiment stocke des nutriments d'élevage : *« nous avons comme projet de concevoir une salle de traite d'occasion 2 x 24, pour faire des économies sur l'investissement, tout en améliorant nos conditions de travail »*. Comment cela se traduit-il ? *« Depuis l'an dernier, ma femme et moi-même ressentons des douleurs au niveau du bassin pour elle, et des épaules pour moi. Nous avons donc investi, pour son confort à elle, dans un taxi à lait, plus facile à transporter et des griffes beaucoup moins lourdes, d'un kilo de moins, pour moi. Ces investissements nous permettent donc de simplifier nos conditions de travail et de ménager la santé »*, avoue-t-il. Cette nouvelle salle de traite verra le jour entre l'automne et la fin d'année 2026 et a été déléguée par des prestataires *« pour ne pas qu'on soit étouffé par la charge de travail »*.

La salle de traite restera donc manuelle, car *« nos vaches pâturent énormément, elles font plus d'un kilomètre par jour et, on ne se le cache pas, nous préférons tous les trois la traite manuelle »*. Cet investissement s'inscrit dans une volonté de transmission d'exploitation à son neveu.

Charlotte Sauvignac



// CLÔTURES ET BÂTIMENTS

Adapter son exploitation à la mixité des espèces

Réutiliser les bâtiments existants, mutualiser certaines infrastructures ou faire pâturer les deux espèces sur les mêmes parcelles peut offrir de la souplesse et limiter les investissements. Mais cette complémentarité repose sur des aménagements précis. Lors d'un webinaire organisé dans le cadre du projet ACCOMPliR, des spécialistes de l'Institut de l'élevage et de la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire ont détaillé les adaptations nécessaires pour répondre aux besoins des bovins comme des ovins.

« À chaque espèce ses particularités », a rappelé Patrick Massabie, ingénieur bâtiment à l'Institut de l'élevage, lors d'un webinaire consacré à l'évolution des systèmes d'élevage mixtes ovins-bovins (projet ACCOMPliR).

Les bovins allaitants disposent généralement d'une aire de couchage et d'une aire d'exercice, complétées par des équipements spécifiques comme les cornadis, les quais d'alimentation ou les cases de vêlage. Les ovins, eux, présentent des besoins bien différents, avec une organisation plus modulable des espaces.

Analyser l'existant pour limiter les coûts d'aménagement

Avant toute transformation, les intervenants insistent sur l'importance d'un diagnostic complet du bâtiment existant. Dimensions, circulation interne, emplacement des portes, état du bardage, réseau d'eau ou ventilation : chaque élément doit être analysé afin d'identifier ce qui peut être conservé et ce qui doit évoluer. Dans de nombreux cas, certaines structures peuvent être maintenues afin de limiter les investissements, comme le sol bétonné ou la fosse à lisier. D'autres éléments doivent en revanche être adaptés, voire supprimés, notamment les chaînes de curage ou certains systèmes d'abreuvement inadaptés aux ovins. Les ouvertures des pignons et des longs pans peuvent également être modifiées pour améliorer la ventilation.

Les coûts varient fortement selon le niveau de transformation. Une réhabilitation destinée à 270 brebis représente environ 200 € par tête, contre 110 € dans un projet plus simple. À l'inverse, certaines configurations mixtes peuvent atteindre des niveaux d'investissement bien plus élevés : jusqu'à 330 € par brebis et 1 500 € par vache dans le cas d'un bâtiment utilisé successivement par les deux espèces. Au-delà du budget, les intervenants rappellent un principe essentiel : la capacité réelle d'un bâtiment ne dépend pas uniquement de sa surface. Une aire paillée de 200 m² peut théoriquement accueillir 100 brebis en lactation, mais la longueur d'auge disponible devient parfois le facteur limitant.

Vérifier l'électrification et la mise à la terre des clôtures

L'adaptation des clôtures constitue un second levier essentiel des systèmes mixtes ovins-bovins. Les configurations varient fortement selon le sens de conversion des parcelles, comme l'a détaillé Laurent Solas, conseiller à la Chambre d'agriculture de Saône-et-Loire. Pour faire pâturer des ovins dans des parcelles initialement destinées aux bovins, plusieurs solutions existent : ajout de fils électriques supplémentaires, installation de trois à quatre fils fixes ou mobiles, ou encore utilisation de filets de contention.

En présence de clôtures en barbelés, cinq rangs au minimum sont nécessaires, voire six en cas de présence d'agneaux, avec des espacements réduits sur les parties basses. À l'inverse, lorsque des bovins pâturent dans des parcelles ovines, des adaptations sont également nécessaires. Sur grillage, l'ajout d'un fil électrique ou d'un barbelé à environ 80 cm du sol permet de sécuriser l'ensemble. Pour les jeunes animaux, deux fils positionnés à 43 cm et 80 cm peuvent être requis. La hauteur du fil supérieur doit systématiquement être vérifiée pour garantir l'efficacité du dispositif. Le webinaire a également rappelé les fondamentaux de la clôture électrique.



Réussir

Dans les parcelles bovines, l'efficacité d'une clôture électrique repose sur la configuration des fils, leur hauteur et la qualité de la mise à la terre, condition clé de son efficacité.

Au-delà du nombre de fils et de leur hauteur, l'efficacité dépend du matériel et de son installation. Les caractéristiques de l'électrificateur doivent être adaptées à la longueur des clôtures et à la végétation. Mais un point reste déterminant : la qualité de la prise de terre, condition indispensable au bon fonctionnement du système.

L. R.







// DANS LE JURA

Un séchage en grange de nouvelle génération

Grâce à la chaleur récupérée sous sa toiture solaire, le nouveau bâtiment du Gaec de Villers-Pommard, près de Dole, permet de sécher le foin, mais aussi les céréales, en quelques jours. Une solution technique encore peu répandue qui combine optimisation de la production d'énergie et conservation du fourrage dans les meilleures conditions possibles.

À Tourmont, commune située au nord de Dole, le Gaec de Villers-Pommard a mis en service au printemps 2025 un bâtiment de séchage du fourrage équipé d'une toiture photovoltaïque. Conçu pour sécuriser l'autonomie fourragère et la qualité du foin, cet outil permet de sécher jusqu'à 450 tonnes de fourrage indépendamment des conditions météorologiques. Les deux associés du Gaec, Anthony Gras et Rémi Pheulpin, accompagnés des entreprises ayant participé au chantier, ont présenté cette installation innovante, l'une des premières du type en France, lors d'une journée portes ouvertes qui a réuni environ 150 visiteurs. Exploitants d'un troupeau de 95 vaches laitières produisant du lait AOP livré à la coopérative de La Ferté, l'exploitation a fait de l'autonomie fourragère un axe central de son système. La qualité du fourrage produit et ses conditions de conservation sont donc des enjeux primordiaux. Auparavant, le Gaec utilisait un système de ventilation couplé à une chaufferie hautement énergivore pour sécher le foin récolté. C'est désormais l'inverse : grâce à ses panneaux solaires et à la captation d'air chaud en dessous, ce nouveau bâtiment produit plus d'électricité qu'il n'en consomme.

De l'air à 50° gratuitement

D'une surface au sol de 1 500 m², il permet de stocker et de sécher jusqu'à 450 tonnes de foin ou de regain. Sa particularité réside dans la conception de sa toiture. Les 1 500 m² de panneaux photovoltaïques sont installés sur une structure surélevée et laissent circuler un volume d'air sous leur surface. Exposés au soleil et de couleur sombre, ils chauffent fortement, portant l'air présent dans cet espace à près de 50 °C. C'est cet air chaud qui est utilisé pour sécher le fourrage. Trois ventilateurs l'acheminent par des conduites jusqu'au niveau du sol, sous les tas de fourrage. Il passe ensuite à travers le foin, provoquant son séchage progressif dans les cellules de stockage.

Ce principe permet non seulement d'exploiter une chaleur gratuite mais aussi de refroidir les panneaux photovoltaïques, ce qui améliore leur rendement électrique. Chaque ventilateur peut sécher l'équivalent d'environ huit hectares de foin, soit une capacité totale de 24 hectares. Selon les conditions, deux à quatre jours suffisent pour atteindre un niveau de séchage satisfaisant. Le système est piloté par des sondes mesurant la température et l'hygrométrie de l'air entrant, afin d'optimiser le séchage tout en limitant la consommation d'énergie. Une autre sonde surveille la température des panneaux photovoltaïques : au-delà de 45 °C, la ventilation se déclenche à faible régime pour les refroidir, même si le fourrage est déjà sec. Le bâtiment dispose par ailleurs d'une griffe de manutention commandée depuis une cabine hermétiquement fermée, climatisée et protégée de la poussière, facilitant le travail quotidien. « Les sondes permettent l'automatisation, un séchage optimal pour garantir la qualité du fourrage tout en augmentant la production d'électricité, » explique Michel Tranchant, l'importateur savoyard des ventilateurs, du système de pilotage et de la griffe. Environ la moitié de la production est autoconsommée par l'exploitation, l'électricité excédentaire est revendue à EDF et injectée sur le réseau.

Séchage à plat des céréales

Le bâtiment a été conçu pour un second usage : le séchage des céréales. Une gaine amovible permet de dériver l'air chaud jusqu'à une cellule ventilée à plat. *« Le séchage des céréales est un vrai complément. Cette année, il nous a permis de valoriser du soja et du maïs sans. »* Pour les éleveurs, les bénéfices sont multiples : *« Nous sommes satisfaits de l'installation qui nous permet de maîtriser les coûts énergétiques. Nous avons moins de contraintes et dépendons moins des aléas climatiques. Le fourrage est aussi de meilleure qualité, nous n'avons pas décelé une seule trace de moisi cette année. »* L'ensemble, construction et équipements, représente un investissement conséquent d'environ 900 000 euros. *« Mettre en place un tel système était impossible sur un bâtiment existant, poursuivent les deux associés, c'est pourquoi nous sommes partis sur la réalisation d'un bâtiment neuf. C'est un investissement important, mais il s'inscrit dans la durée. On sécurise l'alimentation du troupeau et les charges énergétiques. »*

Sébastien Closa







// SOLUTIONS DE STOCKAGE

Quand les hangars agricoles trouvent un nouveau débouché

Face à la saturation des solutions de stockage autour des villes, des exploitants agricoles valorisent leurs bâtiments disponibles en accueillant camping-cars, vans ou matériel professionnel. Un marché en forte progression, porté par la recherche de revenus complémentaires.



MonHangar.fr

Face à l'essor du marché des véhicules de loisir et faute de places disponibles en ville et en périphérie, une partie de la demande bascule vers des bâtiments agricoles existants. Mais aujourd'hui, une demande sur deux ne trouve pas d'offre.

Le besoin de stockage explose autour des grandes agglomérations. Camping-cars, caravanes, vans aménagés mais aussi équipements professionnels ou stocks d'entreprises peinent à trouver des places couvertes et sécurisées. Parallèlement, de nombreux bâtiments agricoles restent partiellement inoccupés dans les territoires ruraux.

À la croisée de ces deux réalités, un nouveau marché se structure progressivement : celui de la location d'espaces agricoles pour le stockage.

Selon la plateforme MonHangar.fr, spécialisée dans la mise en relation entre propriétaires de bâtiments agricoles et particuliers ou entreprises à la recherche d'un espace de stockage, la demande dépasse désormais largement l'offre dans de nombreux départements.

Une demande en forte hausse

Le phénomène est porté en grande partie par l'essor des véhicules de loisirs. Depuis la crise sanitaire, les usages ont évolué : les retraités voyagent davantage tandis que les jeunes ménages privilégient parfois la mobilité à l'investissement immobilier. Résultat : le parc de camping-cars et de vans aménagés continue de progresser.
Toutefois, cette dynamique se heurte rapidement à un problème pratique : où stationner ces véhicules sur le long terme ? Dans les zones urbaines et périurbaines, les aires spécialisées af-

EN CHIFFRE

Selon les fondateurs de MonHangar.fr, l'offre de lieux de stockage est très insuffisante (1 demande sur 2 ne trouve pas d'offre). C'est sans doute ce qui explique la croissance de la plateforme. Créée en 2022, celle-ci a reversé aux agriculteurs près d'un million d'euros cumulé sur les trois premières années de fonctionnement. Le même montant (1 M€) a également été redistribué rien que pour l'année 2025.
À ce jour, MonHangar.fr compte plus de 2 000 agriculteurs loueurs d'emplacements, pour plusieurs milliers de locataires. 65 % de ces emplacements concernent les camping-cars et fourgons aménagés, 20 % sont occupés par des caravanes et les 15 % restants reçoivent des vans, bateaux, voitures de collection, remorques…



MonHangar.fr

Mêmes les serres inutilisées peuvent servir de lieux d'hivernage.

RIFFAULT
Conception - Fabrication sur mesure - Pose
58 VARENNES VAUZELLES - 03 86 38 01 55
Formulaire de contact sur notre site : sas-riffault.fr
Filet brise-vent
FABRIQUÉ EN FRANCE
Enroulements Électriques
Manuels sur rail
Tunnels
Bâche de protection
Portes Électriques
LUMIÉRE & AÉRATION
Les facteurs du bien-être de l'animal
Conseils et prise de cotes - Conception et Confection dans nos ateliers
Pose par nos équipes - SAV et Réparations - Agréé Agilor

PERFORMANT sur toute la LIGNE !
AGRO-CHARGEUSES TM320 AGRI TM400
NOUVEAU JCB AGRI 546-70
NOUVEAU JCB AGRI 555-70
Votre concessionnaire
B.S.A.
89 - Cussy-les-Forges
03 86 33 11 24
BOUCHERON sas Lézinnes 03 86 75 63 22
BOUCHERON sas Ménétreux 03 80 97 01 50
JCB AGRI
www.jcb.fr

à partir de 25 €/m²
VMAT CONSTRUCTION
DALLAGE BÉTON
Bâtiments d'élevage – Stockage
Viticole – Méthanisation
Nombreuses références
Routes de Troyes – ZAC Actipole
21400 Châtillon-sur-seine
03 80 81 48 94 – www.vmat.fr
contact@vmat-dallage-chape.fr

BARBOT
FAYAT GROUP
CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Cédric HIBLOT | 06 07 63 19 75
Départ.: 10 | 51 | 52 | 54 | 55 | 57 | 67 | 77 | 89
info@barbot.fayat.com
barbot.fayat.com
Charpente, couverture, bardage, photovoltaïque, réhabilitation

fichent souvent complet et les tarifs augmentent fortement. Certains propriétaires sont contraints d'éloigner leur véhicule à plusieurs dizaines de kilomètres de leur domicile. Par ailleurs, les entreprises et artisans rencontrent également des difficultés pour stocker du matériel ou des équipements saisonniers à proximité des bassins d'activité.

Des bâtiments agricoles parfois sous-utilisés

En parallèle, les exploitations agricoles font face à un contexte économique tendu. Volatilité des revenus, hausse des charges, difficultés de transmission ou encore incertitudes commerciales poussent de nombreux agriculteurs à rechercher des revenus complémentaires. Dans ce contexte, certains hangars agricoles deviennent une ressource valorisable. Départs à la retraite sans repreneur, évolution des systèmes de production ou baisse du nombre de matériels à entreposer laissent parfois des surfaces disponibles.

« Le modèle repose avant tout sur l'existant », expliquent les fondateurs de la plateforme MonHangar.fr. *« Aucun investissement lourd ni nouvelle construction ne sont nécessaires dans la majorité des cas. Les bâtiments sont déjà couverts, accessibles et adaptés au stockage »*.

Jusqu'à 5 000 euros de revenu complémentaire

Selon la plateforme, le revenu complémentaire moyen peut atteindre environ 5 000 euros par an, en fonction de la localisation et des capacités disponibles. Au-delà de l'aspect financier, cette activité permet aussi d'entretenir des bâtiments parfois peu utilisés et d'éviter leur dégradation progressive.

Créée en 2021 par Joris Baco et Guillaume Robin, MonHangar.fr propose un accompagnement complet aux exploitants : diffusion des annonces, gestion des demandes, contrats, paiements et facturation. La société met également en avant plusieurs garanties destinées à sécuriser l'activité, notamment contre les impayés ou certains sinistres.

Une opportunité territoriale

Pour les acteurs du secteur, le développement de ce marché traduit une évolution plus large des relations entre villes et campagnes. La pression foncière autour des agglomérations pousse progressivement certaines activités de stockage vers les zones rurales, où des infrastructures existent déjà.

Dans de nombreux territoires, cette tendance pourrait offrir une nouvelle piste de diversification à des exploitations confrontées à des équilibres économiques fragiles.

Reste désormais à structurer suffisamment l'offre pour répondre à une demande qui, selon les professionnels du secteur, continue de progresser rapidement.

FD (d'après communiqué)

En pratique

Pour les agriculteurs intéressés pour proposer un ou plusieurs emplacements de stockage, il suffit de s'inscrire sur le site monhangar.fr. En tant qu'agriculteur, il s'agit d'une activité accessoire encadrée par l'Article 75 du Code général des impôts. Pour les retraités, cette pratique reste possible, sans démarche particulière ni changement de destination ou modification du bâtiment. L'assurance du bâtiment suffit. Grâce à la renonciation à recours prévue dans les contrats proposés par la plateforme, il est inutile de déclarer la valeur des biens stockés. Le locataire reste tenu d'assurer son bien, et de déclarer le lieu de stationnement à son assureur. L'agriculteur met simplement à disposition un emplacement, sans transfert de propriété ni gardiennage.
Pour l'agriculteur loueur, la création et la publication de l'annonce sont gratuites.

C'est le locataire qui paye une commission à la plateforme. Seule une participation forfaitaire de 3 €/mois/location est retenue sur le montant du loyer qui reste fixé par l'agriculteur. Cette participation est destinée à couvrir les frais d'assistance téléphonique, et de garantir les protections incluses.
Avant tout dépôt du bien, le locataire règle d'avance son premier mois de loyer sur la plateforme. Les paiements sont ensuite mensuels et automatiques, et les loyers sont reversés immédiatement à l'agriculteur.

// TÉMOIGNAGE

21

Un complément de revenu

Joël et Nicole Gaillot, un couple de retraités de Longecourt-lès-Culêtre, proposent des emplacements en location depuis 2006.



Avec la location d'emplacements, Joël et Nicole Gaillot peuvent compter sur un complément de revenu.

En 2006, lorsque Joël a transmis son exploitation pour une retraite bien méritée, l'éleveur a souhaité tourner définitivement la page de l'agriculture. Les terres ont été reprises et les bêtes vendues, mais il a choisi de conserver le hangar de la ferme. *« Nous ne voulions surtout pas d'animaux dans le bâtiment, ils auraient été bien trop proches de notre habitation »*, insiste-t-il.

Pour occuper le bâtiment et compléter sa maigre pension de retraite, le couple se lance alors dans la location d'emplacements. Annonces sur internet, affichettes dans les campings locaux, bouche à oreille… le hangar est rapidement rempli. *« Au début, nous avions surtout des caravanes »*, précise Joël Gaillot, *« alors qu'aujourd'hui, c'est partagé entre caravanes et camping-cars »*. Une évolution qui reflète l'augmentation du nombre de ces véhicules et des besoins de stockage associés. Lorsqu'un emplacement se libère chez Joël et Nicole, il trouve d'ailleurs rapidement preneur.
Ici, les locataires sont autonomes, une condition impérative pour le couple. *« Chacun dispose d'une clef du portail qui permet d'accéder au bâtiment »*, explique Joël. *« Même si nous sommes présents à proximité, nous ne voulions pas de contraintes. Les clients peuvent ainsi venir déposer ou récupérer leur véhicule quand ils le souhaitent »*.

Depuis 2023, le couple utilise également les services de la plateforme MonHangar.fr pour gérer une partie des 20 emplacements proposés. *« Nous avons trouvé ce site en cherchant sur internet et nous nous sommes inscrits »*, indique Nicole Gaillot, visiblement satisfaite. *« C'est simple à utiliser. En cas de besoin, on a toujours quelqu'un qui répond au téléphone, et les contrats fournis sont très clairs »*, ajoute-t-elle. Pour ceux qui souhaiteraient se lancer, Joël et Nicole insistent toutefois sur l'importance des assurances, notamment lorsque la location se fait en direct. *« Il faut être très vigilant sur cet aspect »*, précise Nicole. *« Lorsque nous avons interrogé notre assureur, nous nous sommes aperçus que nous n'étions couverts qu'à hauteur de 20 000 euros pour le contenu du bâtiment… ce n'est même pas le prix d'une caravane. Nous avons donc fait modifier notre contrat d'assurance »*.

En effet, même si les véhicules entreposés doivent être assurés par leurs propriétaires, les sinistres qui pourraient être causés par le bâtiment lui-même ne seraient pas couverts.

Publié par FD

// EN SAVOIR +

https://www.agribourgogne.fr/articles/quand-les-hangars-agricoles-trouvent-un-nouveau-de-bouche/

Roiné
BÂTIMENTS AGRICOLES DEPUIS 1934
Votre **bâtiment en bois:**
performant, durable, modulaire et rentable
Conseils et devis au
02 99 96 61 40
commercial@roine.fr
www.roine.fr

CONSTRUCTIONS MÉTALLIQUES
Photovoltaïques - Artisanales
Agricoles - Viticoles
Votre contact local
THIERRY RIBEYROLLES
06 74 68 46 38
WALTEFAUGLE
70180 DAMPIERRE-SUR-SALON - societe@waltefaugle.com - www.waltefaugle.com

BECKER Frères
LE PRO DE LA TÔLE
Arquian 58310
03 86 39 70 94
sarlbecker@orange.fr
Corbigny 58800
03 86 20 19 66
becker.freres@orange.fr
WWW.BECKERFRERES.COM
- Panneaux Sandwich
- Panneaux de Bardage
- Tôles de Couverture
- Panneaux Tuiles
- Clôtures

// STRESS THERMIQUE

Le management du troupeau comme levier d'atténuation

Face à des épisodes de chaleur plus fréquents et plus précoces, les éleveurs laitiers sont invités à adapter l'abreuvement et l'alimentation, l'organisation du troupeau et le fonctionnement des bâtiments. Conseillères chez Geniatest, Florine Leuvrey et Louise Bertolini rappellent que de nombreux leviers permettent de limiter les pertes de production et de préserver le confort des animaux.

Lors des épisodes de fortes chaleurs, les vaches modifient profondément leur comportement. Elles mangent moins, se déplacent davantage à la recherche de fraîcheur, passent moins de temps couchées et voient leur rumen fonctionner moins efficacement. Or, chez une laitière haute productrice, la moindre baisse d'ingestion se traduit rapidement par une chute de production et une dégradation de l'état corporel. *« Le confort du troupeau reste la priorité absolue »*, rappelle Louise Bertolini, conseillère d'élevage et référente climatique chez Geniatest. La première vigilance concerne donc les bâtiments : logettes propres et attractives, aire paillée suffisante, circulation fluide des animaux et accès facilité aux ressources. *« Il faut au minimum une logette par vache et éviter les points de congestion »*, insiste-t-elle. Le couchage est un point stratégique, car une vache debout produit davantage de chaleur qu'une vache au repos. Les animaux cherchent naturellement les zones ventilées ou ombragées. D'où l'importance de favoriser les mouvements d'air dans les stabulations : ouverture des pignons, suppression d'obstacles au vent, bardages coulissants, filets brise-vent ou amélioration de l'effet cheminée. Dans les bâtiments récents, la ventilation naturelle doit rester le premier levier. La ventilation mécanique n'intervient qu'en complément, avec des ventilateurs correctement dimensionnés et positionnés au-dessus des zones de couchage et d'alimentation. Quant à la brumisation ou au douchage, ils doivent être utilisés avec prudence : *« En période très humide, on peut parfois aggraver l'inconfort des animaux si l'on augmente encore l'hygrométrie »*, rappelle la technicienne.



En période de forte chaleur, les vaches laitières limitent leurs déplacements : il faut veiller au bon confort et à la disponibilité des couchages.

Adapter les rations

Le stress thermique impose aussi de revoir le management alimentaire. Florine Leuvrey insiste d'abord sur un principe simple : *« Les fourrages doivent rester irréprochables sur le plan sanitaire et très appétant. »* En période chaude, les échauffements de silo ou de ration pénalisent rapidement l'ingestion. La gestion du front d'attaque devient essentielle : avancement rapide, élimination systématique des parties altérées et tassement rigoureux à la récolte limitent les risques de chauffe. Les distributions sont à privilégier aux heures fraîches, tôt le matin et tard le soir, avec plusieurs passages si possible afin de maintenir une ration fraîche à l'auge. *« Une ration qui chauffe ou qui sèche trop vite perd immédiatement en appétence »*, rappelle la conseillère. L'objectif consiste également à limiter le tri et à maintenir une ration suffisamment humide. L'apport de fourrages riches en eau, comme l'enrubannage ou l'affouragement en vert, peut constituer un atout. Certains élevages ajoutent également de l'eau dans la mélangeuse afin de maintenir un taux de matière sèche inférieur à 45 %. Sur le plan nutritionnel, les techniciennes recommandent de « reconcentrer » les rations avec des aliments très digestibles produisant moins de chaleur fermentaire. Les amidons dits « by-pass », comme le maïs grain ou parfois la pomme de terre, permettent par exemple d'apporter de l'énergie avec une moindre production de chaleur dans le rumen. Des matières grasses protégées peuvent aussi être mobilisées avec précaution. Le rééquilibrage minéral constitue un autre levier important. Les pertes en sodium et potassium augmentent fortement avec la transpiration et le halètement. L'ajout de bicarbonate aide par ailleurs à maintenir un bon pouvoir tampon du rumen. Certaines solutions, comme les levures vivantes ou certaines huiles essentielles, peuvent aussi contribuer à soutenir le fonctionnement digestif.

Ne pas oublier les taries ni les veaux

Les conseillères rappellent enfin que les vaches taries doivent bénéficier de la même vigilance que les laitières en production. Un stress thermique en fin de gestation pénalise directement le démarrage de lactation et la santé du veau à naître. *« Les lots taris et prépa-vêlage doivent aussi être prioritaires »*, insiste Florine Leuvrey. Même constat pour les jeunes animaux, souvent oubliés dans les plans de prévention. Or les veaux sont eux aussi sensibles aux fortes températures, notamment dans les cases mal ventilées ou exposées au rayonnement solaire. L'ombre au pâturage reste enfin un levier simple mais très efficace. Haies, arbres, vergers ou voiles d'ombrage permettent de limiter fortement le rayonnement direct. *« Chaque bâtiment et chaque système réagissent différemment aux fortes chaleurs »*, rappelle Louise Bertolini. D'où l'intérêt d'observer finement le comportement des animaux et d'adapter progressivement ses pratiques.

Alexandre Coronel

Des capteurs pour objectiver le stress thermique

Afin d'aider les éleveurs à mieux comprendre le comportement de leurs bâtiments en période chaude, Geniatest propose une offre d'évaluation basée sur des capteurs d'ambiance Valomilk. Installés dans les stabulations, ces outils mesurent en temps réel, toutes les dix minutes, plusieurs indicateurs : température, humidité, indice THI, taux de CO^2, luminosité ou encore bruit ambiant. L'objectif est de déterminer précisément à quels moments les animaux subissent un stress thermique, combien de temps il dure et comment le bâtiment réagit selon les conditions climatiques extérieures. *« Deux bâtiments peuvent avoir des comportements totalement différents »*, souligne Florine Leuvrey, graphiques à l'appui pour présenter les résultats obtenus au cours de l'été 2025 dans une stabulation de Combeaufontaine et une de Villersexel. Une offre de location sera proposée cet été par le service élevage de Geniatest, avec alertes quotidiennes, suivi des données et synthèse technique pouvant déboucher sur un audit d'ambiance plus approfondi.

MAINTENANCE DES INSTALLATIONS PHOTOVOLTAÏQUES AVEC CAMÉRA THERMIQUE AVEC RAPPORT TECHNIQUE
Option : drone avec caméra thermique



SOLAIRFACILE
79, rue du Lavoir
58270 BEAUMONT SARDOLLES
Tel. 06 10 05 63 32
solairfacile@gmail.com



ENSEIGNEMENT

// MORVAN

58

L'école de production s'installe dans le paysage

3 ans après sa création, l'École de production du Morvan, dans la Nièvre, investit pour améliorer ses locaux. Elle élargit aussi le champ des formations proposées. Découvrez-la à l'occasion de ses portes ouvertes le 13 juin.

Sur une partie des 2 500 m2 du bâtiment occupé par l'École de production du Morvan (EDPM), l'activité normale des élèves se double d'un autre chantier : 400 m2 de bâtiments neufs sont en cours de construction. Ici, en septembre, ouvriront quatre salles de classe, les services administratifs s'installeront également, ainsi qu'une infirmerie, un réfectoire, des vestiaires. C'est la traduction visible de l'évolution de l'établissement, ouvert en 2023, à Biches, dans la Nièvre. Une évolution indispensable car, jusqu'à présent, les classes et les services administratifs sont hébergés dans des bungalows. Ces travaux représentent un investissement d'1 M d'euros, soutenu par des subventions du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, du Conseil départemental de la Nièvre, et de l'État. Ces nouveaux locaux signent aussi l'implantation dans le paysage de cette école, centrée sur les métiers du bois, que l'on pourra découvrir à l'occasion de portes ouvertes organisées le 13 juin. Le soutien des entreprises du bois nivernaises telles que Charlois, Bongard-Bazot, le groupe Ducerf, la scierie Petirenaud, en dit long sur l'espoir que soulève l'EDPM en matière d'amélioration du recrutement dans des métiers en forte tension.

« Faire pour apprendre »

L'école s'inscrit dans un mouvement pédagogique alternatif né à la fin du XIXe siècle dans la région lyonnaise, qui a connu un développement important ces vingt dernières années. Les Écoles de production reposent sur des structures associatives. Il s'agit d'établissements hors contrat mais reconnus par l'État, diplômant des niveaux CAP à Bac pro, et basés sur la pédagogie particulière du « faire pour apprendre ». *« On part de la pratique pour aller vers la théorie »* précise Emmanuel Bigot, président de l'Association pour la valorisation éco-socioculturelle du Nivernais moulinois responsable (Avenir), porteuse du projet originel de cette école. Avenir a porté le projet initial et lorsqu'il s'est concrétisé, une seconde association (EDPM58-Institut Sallonnyer) a été montée spécifiquement. À l'issue d'une phase de projet entamée en 2021 et soutenue par la Communauté de communes Bazois Loire Morvan, l'école a accueilli ses premiers élèves en septembre 2024. Ils passent les deux tiers de leur temps dans l'atelier du site et travaillent sur des commandes clients. Ils ont entre 15 et 18 ans et l'EDPM apporte une possibilité de formation à des jeunes qui n'ont pas trouvé chaussure à leur pied dans tout ce que propose l'éducation nationale. Les premiers élèves accueillis s'apprêtent à passer leurs examens dans les jours qui viennent. Ils seront les premiers diplômés, et ambassadeurs, de l'EDPM. L'école peut accueillir des promotions comprises entre 8 et 12 élèves chaque année. La scolarité est gratuite. Il y a néanmoins des frais d'internat lorsque les élèves viennent de loin. L'école a un partenariat avec le lycée des métiers François Mitterrand de Château-Chinon, qui accueille dans son internat 8 des 11 élèves actuels. Mais sur ce point, les choses pourraient évoluer prochainement : le site de Biches devrait disposer de son propre internat situé dans un bâtiment disponible à proximité et qui dispose de 34 places. Le montage financier est en cours et si tout va bien, ce nouvel internat devrait être opérationnel à la rentrée de septembre.



Les nouveaux locaux actuellement en phase de finition et qui accueilleront les classes à la rentrée de septembre.

Comme en entreprise

Parmi les évolutions à venir, l'école va aussi élargir ses cursus *(voir encadré)*. L'EDPM, qui emploie 8 personnes, travaille en lien avec les professionnels du secteur du bois qui fournissent des commandes. Elle achète aussi ses propres bois. Ses productions vont du portique de balançoire aux miradors pour la chasse, ou encore du mobilier d'extérieur pour un lycée. Les élèves sont intégrés du début à la fin de chaque commande : ils prennent les commandes, établissent les devis, conçoivent les produits, les fabriquent. Autant de phases qui leur permettent d'être formés de manière concrète. Dans l'absolu ils peuvent tout faire et la vente des productions « maison » participe pour 30 % du budget de fonctionnement de l'école. L'EDPM dispose aussi de capacités de séchage de bois, héritées de l'ancienne scierie dont elle a repris les locaux et remises à neuf, grâce auxquelles elle peut vendre des prestations de séchage. *« Nos élèves,* conclut le directeur de l'école, Hervé Magnier, *sont mis en situation de vie d'une entreprise, ce qui permet d'acquérir de nombreuses notions en français, mathématique, économie… Les enseignants de matières générales sont aussi formés aux pratiques professionnelles sur le travail du bois. »* Théorie et pratique se trouvent ainsi liées au quotidien, pour les élèves comme pour les enseignants.

Berty Robert

Une offre de formations élargie

En septembre prochain, l'EDPM va ouvrir des classes supplémentaires dont deux en bac pro Technicien de scierie et deux autres en usinage numérique. *« C'est, entre autres, un moyen de préparer ces jeunes à l'arrivée de l'intelligence artificielle (IA) dans les métiers du bois,* **précise Emmanuel Bigot.** *On a l'ambition d'évoluer vers une filière d'excellence et de proposer, à terme, une école de la transformation du bois. »* **Un partenariat avec une entreprise majeure du secteur de l'usinage numérique, SCM, pourrait être mis en place très prochainement dans ce cadre. L'école ferait office de démonstrateur pour les matériels de l'entreprise et cela pourrait aussi permettre la mise en place de formations pour adultes.**

89

La MFR de Villevallier tournée vers l'avenir !

// ENSEIGNEMENT

Le 30 avril dernier, la Maison Familiale Rurale de Villevallier a réalisé son assemblée générale. L'occasion de faire le point sur les orientations prises pour la rentrée prochaine.

« Notre Maison Familiale Rurale demeure une association engagée, portée par ses administrateurs, son équipe, les familles et les professionnels. Ensemble, nous poursuivons un objectif commun : accompagner chaque jeune vers un métier, vers l'autonomie et vers sa place dans la société », inaugure Fabienne Rouyer, présidente de la MFR de Villevallier, ce 30 avril, à 16 heures. C'est d'ailleurs dans ce cadre que Bertrand Lengagne, directeur actuel de la structure, convient que *« les formations sont proposées sous différents statuts (statut scolaire avec de l'alternance, statut apprentissage avec les premières expériences des jeunes en tant que salariés et en fonction continue dans le pôle de formation de la restauration collective) »*, permettant aux jeunes de s'adapter et d'acquérir de l'expérience progressivement pour faciliter l'insertion professionnelle. À cela s'ajoute, la fierté d'annoncer qu'après *« une baisse régulière de nos effectifs sur les trois dernières années (2022 ; 2023 ; 2024), le total des effectifs est en hausse sur cette rentrée 2025 »*. Pour autant, cette année inquiète car *« il existe une baisse importante des effectifs dans les formations agricoles. Le contexte économique et les différentes crises sanitaires en particulier la Dermatose Nodulaire Contagieuse (DNC), n'encouragent pas les jeunes à se diriger vers les formations diplômantes en agriculture »*.

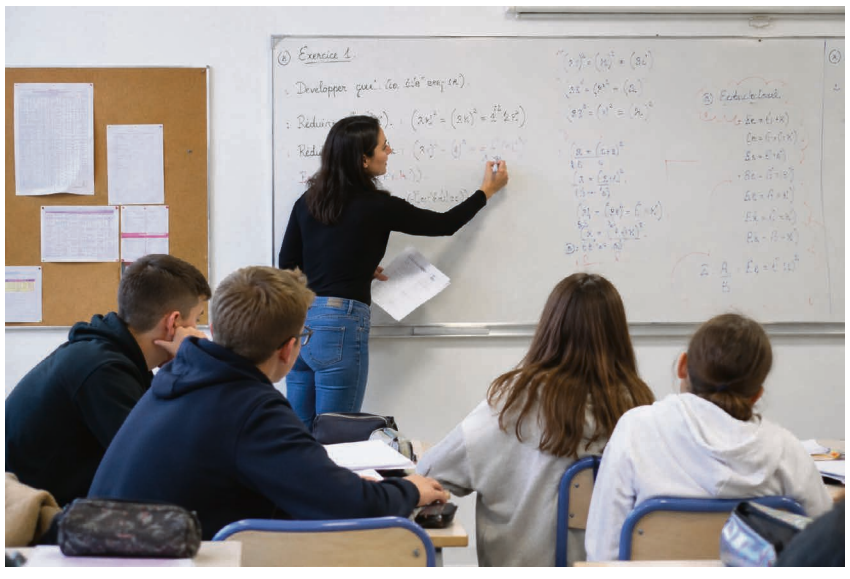


Image générée par IA

La MFR de Villevallier a tenu son assemblée générale le 30 avril dernier.

Après un rapide regard sur le rapport financier, Fabienne Rouyer, convient donc que l'année 2025-2026 *« s'inscrit dans un contexte en constante évolution, où notre responsabilité éducative et sociale est plus que jamais essentielle. Former, accompagner, transmettre : tels sont les piliers qui guident notre engagement au sein de la MFR de Villevallier »*.

Une année de nouveauté !

L'actuelle présidente souhaite donc *« continuer de porter avec conviction les valeurs fondatrices du réseau des MFR »*, tels que l'accompagnement personnalisé, l'ancrage territorial, la pédagogie de l'alternance et la coéducation avec les familles. Toutefois, la structure est consciente qu'elle n'échappe pas aux défis actuels, à savoir *« l'évolution des attentes des jeunes et des familles, les contraintes économiques et la nécessité d'adaptation aux transitions environnementales et sociétales. Ces enjeux nous obligent à rester vigilants, innovants et solidaires »*. Après avoir retenu les éléments essentiels de l'année écoulée, Fabienne Rouyer souhaite se tourner vers l'avenir. Elle annonce publiquement qu'un nouveau directeur arrivera pour la rentrée 2026. La MFR de Villevallier souhaite donc s'orienter vers l'avenir, avec plusieurs axes d'orientations : renforcer l'attractivité de la MFR, poursuivre l'innovation pédagogique, soutenir les jeunes dans leur parcours et consolider l'ancrage territorial de la MFR, notamment, en répondant aux besoins du territoire et en valorisant *« les métiers agricoles et ruraux »*. *« Nous le savons tous notre monde évolue vite ; les métiers changent ; les attentes des jeunes aussi mais notre mission reste la même depuis bientôt 90 ans : accompagner chaque jeune pour qu'il trouve sa voie et construise son avenir »*, conclut-elle sous les applaudissements du conseil d'administration.

Charlotte Sauvignac

ÉQUIPEMENT

// DÉMONSTRATION

58

La protection des cultures fait étape chez Depussay

Tout au long de l'année, le constructeur allemand Amazone organise des tournées en partenariat avec son réseau de distribution. Avec son expertise en agro équipement, il accompagne les agriculteurs dans leur réflexion et leurs problématiques. Le Crop Care Tour s'inscrit dans cette démarche avec 16 étapes programmées. L'une d'elles passait par Depussay, à Menestreau, dans la Nièvre.



Le Pantera affiche une grande autonomie avec une cuve de 6 600 l.

Une quarantaine d'exploitations ont répondu à l'invitation des équipes de Vincent Gauthé, directeur des bases Depussay de la Nièvre et du sud de l'Yonne, le 5 mai. La concession Claas accueillait une étape du Crop Care Tour d'Amazone, un évènement construit autour d'ateliers thématiques sur des sujets globaux comme les bonnes pratiques pour l'incorporation et la dilution, comment atteindre efficacement la cible en pulvérisation ultra-localisée, la technologie embarquée en épandage d'engrais minéraux et organiques ou l'intérêt des éléments fertilisants au binage. Chaque participant a pu échanger avec les chefs produits du constructeur au sujet de la problématique qui le concernait et autour des machines en évolution. Les bineuses Venterra issues du rachat de Schmotzer sont désormais aux couleurs Amazone et évoluent jusqu'à 12,80 m. La tête de distribution RowSpread associée à une cuve frontale permet de semer ou d'épandre de l'engrais en un seul passage. Les distributeurs centrifuges ZA-TS 01 adoptent l'AutoSpread, une fonctionnalité qui paramètre l'épandeur selon la dose hectare et la largeur d'épandage programmées. Pour une répartition homogène, l'épandeur agit seul sur le point d'impact et la vitesse de rotation disques.

Le Pantera jusqu'à 6 600 l

Le nouvel automoteur de pulvérisation Pantera 7004 était présenté. Il dispose d'une cuve de 6 600 l et de rampes de 24 à 48 m. Contrairement au modèle 4504, cet automoteur a été construit autour d'un nouveau châssis à roues indépendantes. Le Pantera 7004 est animé par un moteur Deutz de 300 CV et reçoit une nouvelle cabine plus spacieuse Claas. Le réglage hydraulique de la voie est possible de 2 à 3 m, tout comme une correction de dévers d'environ 10 %. Côté pulvérisation, l'automoteur peut être équipé de l'injection directe, qui permet d'appliquer une matière active supplémentaire, disponible dans la cuve annexe, sur une partie de parcelle. Cette fonction est activée par simple pression sur un bouton depuis la cabine, avec un temps de réaction minime car la bouillie est pré-mélangée. Les rampes accueillent le changement de buses automatique et naturellement le suivi de sol ContourControl. L'injection directe est aussi disponible sur les pulvérisateurs traînés UX 01, tout comme le porte-jet PWM, à fréquence et largeur d'impulsion variables. Développé par Amazone, il se distingue par la possibilité de moduler la fréquence d'ouverture et de fermeture en plus de la largeur d'impulsion. Le débit de la buse est modulé sans changer la pression. Le champ d'utilisation d'une buse est ainsi amélioré avec une meilleure régularité et qualité de pulvérisation, dans les courbes ou lors de variation de vitesse.



// EN BREF

GNR La Commission européenne donne son aval aux aides françaises

La Commission européenne a donné son aval le 28 mai au premier volet d'aide du gouvernement français aux agriculteurs pour lutter contre la hausse du GNR au mois d'avril. Fin mars, le gouvernement avait annoncé qu'il renoncerait au prélèvement de tout droit d'accise sur le GNR durant le mois suivant, pour un montant estimé alors à 14 millions d'euros. Cette mesure temporaire est « nécessaire, appropriée et proportionnée » et ne contrevient pas aux règles de l'UE en matière de concurrence, a jugé Bruxelles. Fin avril, la Commission européenne a adopté un cadre plus souple en matière d'aides d'État pour permettre aux Vingt-sept de soutenir leur économie face aux impacts de la guerre au Moyen-Orient. Le 21 avril, le Premier ministre Sébastien Lecornu a annoncé le renforcement des aides pour les pêcheurs et agriculteurs sur le mois de mai, pour atteindre 15 centimes d'euros par litre. Elles sont reconduites jusqu'en août. Entre février et avril, le prix moyen du GNR est passé de 0,70 €/l à 1,22 €/l (hors taxe), ce qui représente une hausse de 74 %.

Agroéquipement Marché en recul et perspectives négatives

Lors d'une conférence de presse tenue à Paris le 28 mai, Axema (représentant les constructeurs d'agroéquipement) a signalé, dans son rapport économique 2026, un nouveau recul du marché français en 2025, et ce pour la troisième année consécutive. Seule la bonne dynamique des exports hexagonaux a pu limiter la casse. Les secteurs des grandes cultures et de la viticulture sont particulièrement touchés. Plus en détail, le chiffre d'affaires du secteur recule de 4 % entre 2024 et 2025, pour tomber à 15,56 milliards d'euros (Md€). Pour 2026, vu l'état du marché lors des quatre premiers mois, les perspectives sont également négatives, relate le directeur de la commission économique du syndicat, David Targy. Ce dernier table ainsi sur un nouvel effritement, compris entre 0 et 5 %. « Alors que nous tablions sur un rebond du marché en 2026, nous sommes obligés de revoir nos prévisions. Ce regain ne devrait survenir qu'en 2027 », déclare-t-il. Les marges des constructeurs sont sous pression. Les coûts de production ont augmenté, alors que les industriels stabilisent leurs prix de vente, afin de maintenir un certain volume dans un contexte dégradé, au vu des trésoreries des céréaliers et des viticulteurs très ébranlées, limitant leur capacité d'achat.

TABLEAU DE BORD

L'AGENDA PRO'

CÔTE-D'OR

// Quatre ans d'essais de fertilisation à Rouvres-en-Plaine

• Mardi 9 juin

La Chambre d'agriculture de Côte-d'Or propose un événement destiné à présenter un retour sur quatre ans d'essais système, à partir de 9 h 30 sur la plateforme expérimentale. Au programme : retour sur 4 rotations avec différents sytèmes de fertilisation, avec ou sans apport extérieur, suivi des teneur en PK. Pour participer, scannez le QR Code.

// Sapin Expo à Saulieu

• Jeudi 11 juin

Sapin Expo, salon français de matériels et de services dédiés aux producteurs de sapins de Noël, se tiendra dans l'espace Jean Bertin, de 9 h 30 à 18 heures. Ouvert à tous ceux que la production de ces conifères intéresse, c'est la grande réunion des spécialistes et des fournisseurs du secteur.

sapin-expo.fr

LES FORMATIONS

CÔTE-D'OR

// Remplir mon Tesa simplifié

• 11 juin en visioconférence

Thomas Michaut, CA21 – 06 30 82 31 13 – thomas.michaut@cote-dor.chambagri.fr

NIÈVRE

// Vérification périodique des engins et accessoires de levage

• Mardi 16 juin

La Chambre d'agriculture de la Nièvre organise une formation qui se tiendra à Nevers. Elle permettra aux participants de maîtriser la réglementation et les méthodes de contrôle pour réaliser les vérifications générales périodiques en toute autonomie. Vous pourrez ainsi sécuriser vos équipements, identifier les anomalies et assurer la conformité de vos engins et accessoires de levage.

Chambre d'agriculture de la Nièvre : 03 86 93 40 37

YONNE

// Dresser mon chien de troupeau - perfectionnement

• Jeudi 11 septembre

Cette formation a pour objectif d'accompagner les éleveurs à avoir un chien équilibré physiquement et mentalement, instaurer une relation de confiance avec son chien à travers l'éducation et de développer son écoute, valoriser les aptitudes naturelles de son chien aux animaux, maîtriser son chien en présence d'animaux et lui donner suffisamment d'autorité et de respect et pour terminer, déplacer un lot d'animaux avec son chien, en se plaçant correctement dans l'espace.

Plus d'informations : m.ranque@yonne.chambagri.fr



// CHRONIQUE JURIDIQUE

Usufruit et nue-propriété : gestion et entretien

À la suite d'une succession ou d'une donation, il peut arriver que la propriété d'un bien immobilier soit démembrée entre un nu-propriétaire et un usufruitier. Les rapports entre eux et leurs droits avec les tiers sont définis par la loi ou peuvent être aménagés, par une convention, pour la gestion et l'entretien des biens concernés.

L'usufruitier dispose de la jouissance « d'un bien dont un autre est propriétaire à charge d'en conserver la substance. » Ainsi est défini l'usufruit à l'article 578 du Code civil. S'agissant des actes de gestion, l'usufruitier peut louer seul et renouveler le bail d'habitation. Par contre, en matière de bail rural et commercial notamment, l'usufruitier doit obtenir l'accord du nu-propriétaire pour conclure le bail du fait de l'importance des engagements pris par les propriétaires. La vente du bien démembré suppose, quant à elle, l'accord de l'usufruitier et du nu-propriétaire. Les impôts et taxes sont à la charge de l'usufruitier, sauf convention contraire. S'agissant de l'entretien du bien, l'usufruitier n'est tenu qu'à l'entretien courant et pas aux grosses réparations qui restent à la charge du nu-propriétaire (sauf si elles sont consécutives à un défaut d'entretien). Précisons tout de même que l'usufruitier ne peut (sauf clause particulière expresse) forcer le nu-propriétaire à assurer les travaux, alors que celui-ci peut contraindre l'usufruitier à entretenir le bien. Par convention écrite, les intéressés peuvent décider d'un autre mode de répartition des coûts.

Une convention d'usufruit

La convention d'usufruit est un acte juridique qui permet d'organiser, différemment des règles du Code civil, les droits et obligations des parties pendant toute la durée du démembrement de propriété. Il s'agit d'un acte personnalisé en fonction de l'intention des parties, de ce qu'elles ont décidé lors des négociations. Par exemple, la répartition du paiement des charges et des impôts réalisés entre l'usufruitier et le nu-propriétaire peut être négociée entre eux. Leur répartition a alors un impact évident sur l'évaluation faite du bien donné, par exemple. Un notaire pourra conseiller pour aménager les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-propriétaire. Il établira un acte authentique de convention d'usufruit sur mesure.

Marie Charrier-Ennaert

Vos repères

SALAIRES ET COTISATIONS

// GRILLE DE SALAIRES

Grille nationale des salaires pour entreprises de la production agricole et des Cuma

Les salaires minima conventionnels obligatoires au 1er juin 2026

Un nouvel avenant à la convention collective nationale production agricole et Cuma du 15 septembre 2020, signé le 12 mars 2024 par les partenaires sociaux (FNSEA, FNCuma, coté employeur et CFDT, CFTC et FO, côté salarié), prévoit une revalorisation des salaires minima applicables dans le secteur. L'application obligatoire de cette nouvelle grille était conditionnée à la publication de l'arrêté d'extension au journal officiel, intervenue le 1er juin 2026. Elle devient donc impérative pour toutes les exploitations agricoles et les Cuma à compter du 1er mai 2026. Certaines entreprises avaient pu décider de l'appliquer volontairement avant cette date.

Coefficient	Palier	Taux horaire (en €)
9 - 11	1	12,31
12 - 16	2	12,31
17 - 24	3	12,31
25 - 35	4	12,55
36 - 51	5	13,08
52 - 73	6	13,70
74 - 104	7	14,50
105 - 143	8	15,50
144 - 196	9	16,78
197 - 270	10	18,58
271 - 399	11	21,15
400	12	24,16

INDICES DES FERMAGES

Foncier L'indice des fermages quasi stable

L'indice national des fermages s'établit à 123,06, pour 2025, soit une très légère hausse de 0,42 % par rapport à l'an passé. Cette quasi-stabilité marque une rupture après plusieurs années de hausse : l'indice avait déjà progressé de 5,63 % en 2023 et de 3,55 % en 2022.

L'indice tient compte de l'indice du revenu brut d'entreprise agricole national à l'hectare en 2025 - qui a baissé à 121,13 - et de l'indice du prix du produit intérieur brut de 2024, qui a progressé, à 125,95. Le marché du foncier agricole a connu une année 2024 « très contrastée », avait indiqué le 22 mai la FNSafer, montrant une poursuite des tendances de prix. En hausse *« mesurée »*, les terres et prés libres s'affichent à 6 400 €/ha, soit +3,2 %, la troisième augmentation de suite. De leur côté, les vignes AOP décrochent à 176 400 €/ha (-1,1 %), avec des différences marquées selon les vignobles. Depuis 1997, *« le prix des fonds loués a augmenté de 36,7 % quand celui des fonds libres a augmenté de 39,5 % en valeur constante »*, rappelait la Safer dans son rapport annuel en 2024.

Pour calculer le montant des loyers des terres agricoles entre le 1er octobre 2024 et le 30 septembre 2025, la formule est la suivante :

$$\frac{\text{Montant du loyer par hectare N-1 x 123,06 (indice 2025)}}{\text{122,55 (indice 2024)}}$$

Pour rappel, voici les indices de fermage depuis 2010 :

Année	Indice	Variation
2010	98,37	-1,63 %
2011	101,25	+2,92 %
2012	103,95	+2,67 %
2013	106,68	+2,63 %
2014	108,3	+1,52 %
2015	110,05	+1,61 %
2016	109,59	-0,42 %
2017	106,28	-3,02 %
2018	103,05	-3,04 %
2019	104,76	+1,66%
2020	105,33	+0,55%
2021	106,48	+1,09%
2022	110,26	+3,55%
2023	116,46	+5,63%
2024	122,55	+5,23%
2025	**123,06**	**+0,42%**

COURS ET MARCHÉS

MARCHÉS LOCAUX *Bovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

02/06/2026

BROUTARDS 6-12 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 195 - Vente : 97 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	200-250	6,61	7,03	6,88	
		300-350	5,70	6,08	5,97	+ 0,05
		400-450	5,44	5,48	5,47	- 0,17
F	U	200-250	6,03	6,03	6,03	
		250-300	5,99	6,17	6,10	+ 0,30
		300-350	5,61	5,93	5,78	- 0,02

BOVINS MAIGRES 12-18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 304 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	300-350	5,40	5,44	5,42	
		350-400	5,10	5,40	5,30	- 0,07
		400-450	5,21	5,39	5,30	- 0,07
		450-500	4,98	5,38	5,20	+ 0,03
	R	350-400	4,92	5,14	5,07	
		400-450	4,90	5,12	4,98	
F	U	300-350	5,64	5,71	5,65	
		350-400	5,00	5,33	5,12	- 0,43
		400-450	4,80	5,58	5,05	=

BOVINS MAIGRES +18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 238 - Vente : 99 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M	U	+ 500 kg	3,65	3,86	3,72	+ 0,02
	R	+ 500 kg	3,35	3,65	3,55	+ 0,10
F	E	24 à 36 mois	4,66	6,24	5,14	+ 0,06
		- 5 ans	4,49	4,97	4,67	
	U	24 à 36 mois	4,21	4,95	4,47	+ 0,04
		- 5 ans	3,83	4,40	4,03	- 0,09
		5 à 10 ans	3,84	4,36	3,99	+ 0,01
		+ 10 ans	3,70	4,07	3,82	+ 0,04
	R	24 à 36 mois	3,96	4,19	4,09	+ 0,08
		5 à 10 ans	3,56	3,83	3,72	- 0,08
		+ 10 ans	3,53	3,69	3,63	+ 0,02
	O	+ 10 ans	3,32	3,49	3,43	

OBSERVATIONS

Effectif global : 737 - Taux de vente : 99 %.

Broutards : Quelques lots de bons broutards d'automne sont présentés et se négocient rapidement.

Taurillons / génisses 18 mois : L'offre est très hétérogène, et se partage entre les derniers lots de stabulation et les lots qui ont fait un passage au pré et qui sont davantage prisés par les acheteurs.

Laitonnes : Vente plus facile dans les lots de bonne qualité.

Vaches / génisses de 30 mois : Un marché approvisionné correctement pour la saison. Les acheteurs sont une nouvelle fois présents. La vente se déroule dans une bonne ambiance et une bonne dynamique avec toujours une très bonne demande. Les très bons sujets se négocient rapidement et les cours sont facilement reconduits en général suivant les catégories.

Taureaux : Des apports hétérogènes en qualité mais une demande soutenue. Les cours sont attractifs dans les taureaux lourds préparés.

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/06/2026

Effectif : 183

Broutards:	(370 - 435 kg)	1900 - 2070	4,54 - 5,61
Taurillons :	(400 - 495 kg)	2020 - 2430	4,55 - 5,26
Génisses 24 - 36 mois	(345 - 690 kg)	1460 - 2710	3,90 - 4,22
Taureaux :	(665 - 1245 kg)	2090 - 4780	3,14 - 3,90
Vaches légères :		2070 - 2470	
Vaches entre deux :		2630 - 2990	
Vaches lourdes :		3040 - 3490	

Vente plus fluide en mâles et femelles d'export à des tarifs plus fermes.
Apports de bonne qualité en génisses et vaches facilitant le placement à des cours en légère progression. Peu de relève.

Bovins gras : 9

Vaches de viande : 6,96 à 7,08 € kg de viande.

Placement plus rapide en sujets gras accompagné d'une amélioration des tarifs.

DIVERS :

Broutards Limousins et croisés :	(320 - 380 kg)	1850 - 2060	5,42 - 5,77
Laitonnes Limousines et croisées :	(270 - 310 kg)	1670 - 1950	5,28 - 5,35

Peu d'apports. Commerce plus actif en sujets de bonne qualité.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAGEMAC (CORBIGNY, 58)

01/06/2026

Effectif : 160

Agneaux :	195 - 230 €	4,00 - 5,50 €/kg
Brebis :	104 - 200 €	1,82 - 2,20 €/kg
Béliers :	120 - 165 €	

Apports de bonne qualité en ovins permettant une vente globale à des tarifs sensiblement reconduits en agneaux. Légère baisse en brebis.

MARCHÉS LOCAUX *Ovins*

// SICAFOME (MOULINS-ENGILBERT, 58)

01/06/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 358 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	5,47	5,79	5,66	
		de 38 à 44 kg	5,05	5,83	5,50	- 0,31
		de 44 à 50 kg	5,12	5,29	5,24	- 0,37
		+ de 50 kg	4,52	4,52	4,52	+ 0,02
	R	de 32 à 38 kg	5,06	5,32	5,23	
		de 38 à 44 kg	5,28	5,37	5,31	- 0,02
		de 44 à 50 kg	5,00	5,18	5,17	

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 96 - Vente : 89 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
M			1,93	2,19	2,07	- 0,12
F	U	+ de 60 kg	2,16	2,24	2,19	- 0,36
	R	- de 60 kg	1,81	2,05	1,86	
		+ de 60 kg	1,73	2,22	2,02	- 0,23

CAPRINS (€/tête) *Effectif : 15 - Vente : 100 %*

Catégorie	Poids	Min	Maxi	Moyen	Variation
Première qualité		35	36	36	

AGNEAUX MAIGRES (€/tête) *Effectif : 16 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	R	25 à 35 kg	140	153	149	

OBSERVATIONS

Effectif global : 485 - Taux de vente : 97 %

Offre limitée, mais de bonne qualité. 97% de vendus. Le commerce est plus calme en agneaux mâles et en brebis après l'Aïd avec des baisses logiques. Néanmoins, les transactions restent dynamiques, et les tarifs très acceptables dans toutes les catégories.

MARCHÉS VOISINS *Ovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/05/2026

AGNEAUX DE BOUCHERIE (€/kg vif) *Effectif : 150 - Vente : 98 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
	U	de 32 à 38 kg	4,58	5,32	5,11	- 0,40
		de 38 à 44 kg	5,10	5,48	5,31	- 0,17
		> 44 kg	4,88	5,24	5,02	- 0,43

OVINS DE BOUCHERIE + 1an (€/kg vif) *Effectif : 137 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	+ de 60 kg	2,01	2,18	2,11	- 0,30

OBSERVATIONS

Effectif global : 298 - Taux de vente : 99 %

Agneaux : La fête de l'aïd étant désomais à son terme, la chute des cours des agneaux est indéniable.

Brebis : Tassement des cours mais vente toujours dynamique.

MARCHÉS VOISINS *Bovins*

// SA DES GRIVELLES (SANCOINS, 18)

27/05/2026

BOVINS MAIGRES + 18 MOIS (€/kg vif) *Effectif : 45 - Vente : 100 %*

Catégorie		Poids	Mini	Maxi	Moyenne	Variation
F	U	- 5 ans	3,64	4,09	3,89	
		5 à 10 ans	3,65	3,85	3,73	

OBSERVATIONS

Effectif global : 56 - Taux de vente : 100 %

Vaches : La vente est difficile et les acheteurs ne sont pas tous au rendez-vous. Les cours sont néanmoins reconduits.



ANALYSES ET TENDANCES

TABLEAU DE BORD FNB *Viande bovine*

01 Juin 2026

TABLEAU DE BORD DE LA SEMAINE

MARCHÉ

Gros bovins finis : vers la fin de la baisse des cours, tendance à la fermeté dans les lourds.

Bovins maigres : La demande reste bonne avec une offre limitée. Les cours s'orientent favorablement.

POLITIQUES

LUA : Plusieurs avancées ont été obtenues sur le dossier loup : reconnaissance des zones difficilement protégeables, suppression de certaines contraintes pour les tirs sur bovins et équidés, et possibilité de tir de défense immédiat en cas d'attaque imminente. En revanche, l'amendement FNSEA autorisant des tirs dans les 8 jours suivant une attaque sans impact sur le plafond annuel de prélèvement a été rejeté. Ces mesures restent insuffisantes et ne répondent pas à notre demande de fixation d'un seuil de viabilité du loup.

SANITAIRE

À la suite des discussions engagées au niveau européen et des travaux portés par la France, la Commission européenne a fait évoluer le cadre réglementaire relatif à la DNC. Pour les ZV1, seule la vaccination depuis au moins 28 jours des bovins de l'envoi (et plus de l'unité épidémiologique) et l'examen clinique (des bovins de l'envoi et de l'unité épidémiologique par un vétérinaire sanitaire) sont désormais nécessaires pour exporter. Ces dispositions entreront en vigueur à partir du 2 juin.

Rémunération des producteurs : le Gouvernement préfère l'interdiction d'acheter sous les coûts de production au tunnel de prix ? Chiche !

Lors de l'examen du PLUA à l'Assemblée nationale, l'article 21 sur le tunnel de prix, qui prévoyait que la borne minimale devait correspondre aux coûts de production, a été supprimé. Selon le Gouvernement, le dispositif serait redondant par rapport à une autre disposition au niveau de l'article 19, validée et adoptée en plénière, prévoyant en effet que le prix ne peut être inférieur aux coûts de production. Prenant acte de cette nouvelle posture, nous appelons le Gouvernement à mette tout son poids dans la balance pour maintenir cette disposition au Sénat. "*Nous serons attentifs à ce que cette logique soit bien maintenue dans la suite des débats et jugerons sur cette base sa capacité à garantir une rémunération couvrant réellement les coûts de production*« , comme le souligne Patrick BENEZIT dans le communiqué, paru ce jour.

FAIT DE LA SEMAINE

UN MESSAGE FERME A PORTER SUR LE TERRAIN :

Il faut stopper la spirale baissière, et ne pas céder à la panique ! Il faut bien vérifier toutes les informations qui arrivent en ferme.

Comme les semaines précédentes, la FNB encourage les éleveurs à ne pas laisser partir leurs animaux sans juste prix, dans la mesure du possible.

FOCUS

L'Assemblée nationale a validé le fait qu'à partir de 2028, 100 % des viandes bovines servies dans les restaurants collectifs gérés par l'Etat et ses établissements soient françaises. Cette obligation a été étendue aux restaurants collectifs gérés par les collectivités territoriales. D'autres mesures ont également été adoptées, dont la mise en place d'un prix plancher supérieur aux coûts de production pour les approvisionnements. Le vote solennel du PLUA interviendra le 2 juin, puis s'en suivrait l'examen au Sénat vers la fin du mois.

CHIFFRE A RETENIR

53 991 têtes

C'est le nombre de bovins abattus la semaine du 18 mai (dernières données disponibles). Alors que certains annonces sur le terrain que les frigos sont pleins et qu'il n'y a plus d'abattages, la réalité indique le contraire !
Sur le cumul des 5 dernières semaines, les abattages sont en retrait de 3,6% en têtes. Dans un contexte de décapitalisation, cela montre un dynamisme dans les abattages.

EN REGION

« **Le déficit [de la pousse de l'herbe] sur un mois est supérieur à 20 % sur une large bande allant des côtes atlantiques au Grand-Est »,** d'après la dernière note d'Agreste.
Au global, la pousse cumulée reste importante au 20 mai d'après cette analyse, avec cependant des variations importantes en fonction des territoires. Les auteurs rappellent qu'après un premier trimestre favorable, le manque d'eau d'avril et la fraicheur de début mai ont ralenti la pousse de l'herbe, sans compter la canicule la semaine dernière !

INDICATEUR DE MARCHÉ FNB *Viande bovine*

Indicateurs de marché viande bovine

Sources : Normabev, DGAL-TRACES, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

2026 - Semaine 21

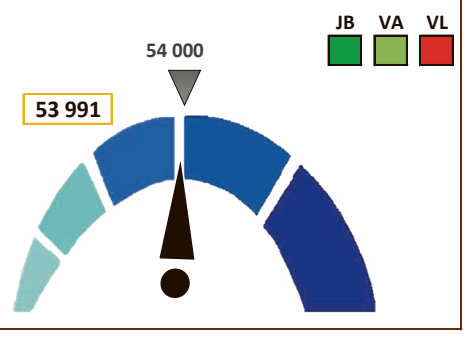
	Abattages France	Exports vif (têtes dont veaux)	
	Total Gros bovins (têtes)	Italie	Espagne
Références	54 000	16 500 (% /sem.2025)	10 000 (% /sem.2025)
S17	50 597	15 695	8 557
S18 (4 jours ouvrés)	46 825	11 896	7 912
S19 (4 jours ouvrés)	47 618	12 551	8 195
S20 (4 jours ouvrés)	47 972	9 898	7 185
S21	53 991	14 541	8 481
Moyenne glissante 5 semaines	49 401	12 916	8 066
Evol A-1 (moy glissante)	-3,5%	-14%	-13%

Effectifs et sorties	
Ecoulement JBviande :	
Abattages hebdo = 10 800 têtes	
10 846	léger ralenti
10 109	léger ralenti
10 718	léger ralenti
10 962	léger ralenti
11 876	léger ralenti
Cumul S1 à S21 :	
léger ralenti	

Cotations		
Vache Viande R= (€/kgC)	JB U- (€/kgC)	Maigre Ch U 400 kg (€/kgV)
6,28	6,08	4,16
7,49	7,37	5,61
7,37	7,22	5,50
7,30	7,10	5,40
7,26	7,01	5,32
7,20	6,93	5,27

Abattages hebdo gros bovins

D'après données hebdomadaire Normabev (abattoirs >1500 tec/sem.)



Indicateurs de prix de revient

D'après l'accord interprofessionnal INTERBEV

6,28 Vache Charolaise R = (€/kg éc.)

6,87 Génisse R + (€/kg éc.)

6,08 Jeune Bovin U - (€/kg éc.)

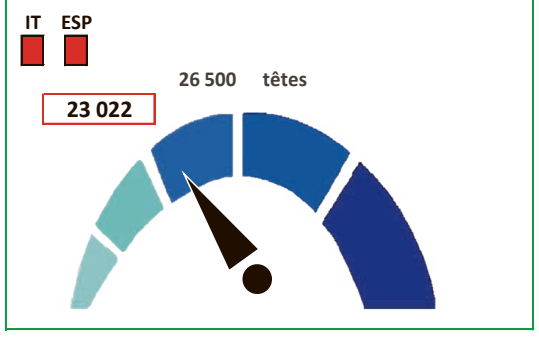
4,16 Broutard 400 kg (€/kgvif)

2ème semestre 2025

Coûts de production sortie ferme, donc ne tiennent pas compte des frais d'approche.

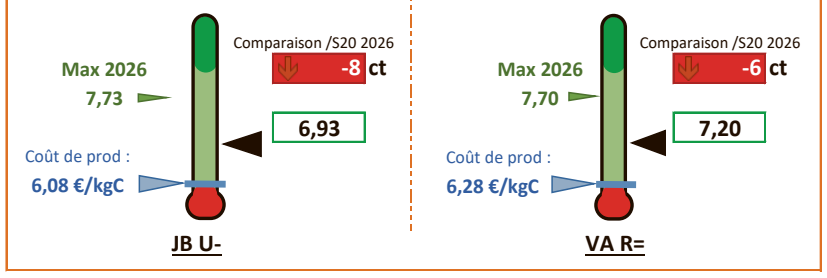
Exports vifs - Italie + Espagne

D'après données hebdomadaires DGAL-TRACES



Cotations françaises gros bovins entrée abattoirs standards

D'après cotations FAM, GBEA animaux standards hors SIQO



Effectifs d'animaux

GEB-Idele d'après BDNI-SPIE-Normabev, projet Modemo

Décapitalisation :

-1% /2025

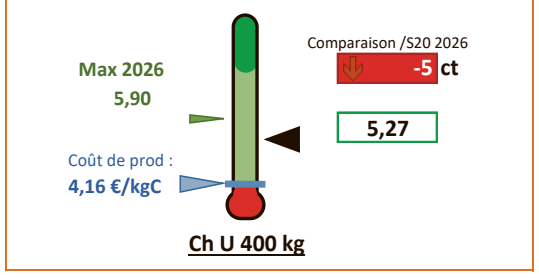
1er mars 2026

Ecoulement des JB :

léger ralenti

Cotations françaises maigre

D'après cotations GBM FranceAgriMer



* Sources : Normabev, DGAL-TRACE, GEB-Idele d'après INSEE et BDNI et SPIE-Normabev-Bovex (projet Modemo), cotations FAM, cotations Modène, INSEE, INTERBEV

TENDANCES

Synthèse générale

Semaine 22 du 25 au 29 mai 2026

Cette synthèse nationale sur le commerce de bétail vous est proposée par la FMBV, d'après les cotations relevées sur les marchés de bétail vif et les dires d'experts des gestionnaires et chefs des ventes des marchés.

	Effectif	Evol / S-1
BOUCHERIE	841	↘
MAIGRE	3 131	↘
VEAUX	2 702	↘
OVINS/CAPRINS	1 897	↘

• **Broutard(e)s :** le commerce se montre plus favorable cette semaine sur la majorité des centres. La faiblesse de l'offre soutient les prix, tandis que la demande se montre plus active sur plusieurs marchés. Les cours sont majoritairement reconduits, avec quelques évolutions positives observées sur les bons sujets et les jeunes animaux herbés. Les animaux lourds restent toutefois plus difficiles à valoriser. En femelles, la situation s'améliore cette semaine. La demande est plus soutenue et les prix sont dynamiques dans la majorité des centres.

• **Gros bovins maigres :** la demande reste bien présente cette semaine sur l'ensemble des catégories. Les ventes se réalisent dans de bonnes conditions, avec des cours majoritairement reconduits et quelques évolutions favorables selon les marchés. Les acheteurs demeurent actifs face à des présentations généralement de qualité, permettant de maintenir une bonne dynamique commerciale.

• **Boucherie :** les cours sont globalement reconduits cette semaine sur la majorité des places de marché. Les faibles volumes observés sur plusieurs centres limitent les évolutions, tandis que la qualité demeure parfois hétérogène. La demande reste présente sur les bons sujets, permettant de maintenir les tarifs dans un contexte stable.

• **Ovins :** des écarts s'observent cette semaine selon les centres. La fin de l'Aïd entraîne un repli sur plusieurs marchés, tandis que les apports sont moins importants sur certaines places. Les animaux de qualité continuent toutefois de bien se valoriser, avec quelques évolutions favorables observées localement. En brebis, l'activité reste soutenue malgré des effectifs en baisse. Les ventes sont rapides, notamment sur les sujets lourds.

PETITES ANNONCES

Matériel

Tracteur

18 - Vends tracteur Case Puma 215CVX de 2014, 6300 heures, autoguidage d'origine, pneu 50% (XEOBIB en 710 et 650), 63.000 euros.
✆ **06 19 82 10 03**

38 - achete tout tracteur en panne tout probleme marque et état indiffèrent
✆ **06 95 67 51 58**

69 - AEP TRAVAUX AGRICOLES Entreprise sérieuse et réactive réalise de prestations de services en pressage de bottes carrées Haute Densité, 120x90, avec ou sans couteaux Rayon de 50 Km autour de Villefranche sur Saône Contact et renseignements par téléphone
✆ **06 59 63 83 51**

Travail du sol

18 - Vends Case Maxxum 115 BV16 - 16 4DE ; faucheuse Fella 3M SD313 ; andaineur SIP8, 50M ; faneur 8M SIP ; Case CVX 1135. ETS Colliot 18.
✆ **06 85 05 29 09**

Récolte

01 - Vends presse MD JD 346 en l'état prix 1800 euros ; presse MD JD 342 en l'état prix 2400 euros ; ou 3800 euros les deux.
✆ **06 30 65 25 48**

42 - Producteur vend maïs épis ou ensilage. Livraison possible.
✆ **06 82 29 74 85**

69 - Vends foin balle-ronde de montagne - 150 B.
✆ **06 58 38 45 77**

71 - Vds plateau fourrager Hauswirth, 4 roues, 6.35 m x 2.35 m, échelette, freins hydrauliques, BE, 3500 €. (2303)
✆ **06 88 36 83 55**

71 - Vends faneuse Kuhn 7501, largeur travail 9 m,, bon état, 3.500 euros, cause cessation.
✆ **06 85 54 80 24**

Traitement

69 - Vends canon super Airflo 400 l, 5 000 € - Tapis 450 m, 1 000 € - Chauffe cuve inox, 500 € - Bac 25 hl.
✆ **06 33 82 29 10**

Divers

01 - Vends andaineur Pottinger 691 à plateau fourrager 12m de L, 60 logettes VL.
✆ **06 40 18 078**

01 - Vends herse plate Lachau 6m, chizel 9 dents, tonne à eau 19000L, racleur à lisier 3m.
✆ **06 17 79 82 75**

21 - Recherche tracteurs, mois.batteuses, presses, télescopiques, ensileuses automotrices, épandeurs, bennes, autres machines agricoles, bon état et à réparer. (2101)
✆ **06 30 11 59 25**

38 - Vends bois de chauffage en barre Frêne, livraison possible.
✆ **06 81 62 15 57**

38 - Vends faucheuse Krone 5 assiettes, nacelle sur 3 points, broyeur Berti 2,50 m déport hydraulique, charrue Huard 365 sécurité boulons, tonne à eau 2000 l avec abreuvoirs.
✆ **06 81 62 15 57**

CENTRAL PIECES
02 43 05 17 10
Pièces détachées neuves pour tracteurs
SAME - LAMBORGHINI
HURLIMANN - DEUTZ FAHR
Visitez notre site e-commerce avec tarifs toujours + compétitifs
www.central-pieces-agri.com

38 - Pelle Hitachi EX120, 12T, année 1995, 7500 heures, 25000 euros ; Andaineur Kuhn 280 : 400 euros.
✆ **06 58 09 85 26**

38 - Recherche 2 roues étroites 9-5-44 ou 2 pneus même dimension.
✆ **06 74 04 71 06**

38 - Vd pompe à lait inox en fromagerie 200 euros, roues étroites sur JD 8 troues mitas 270 95R48 : 500 euros.
✆ **06 08 48 40 45**

42 - Vends round baller très bon état, 1 500 euros + moulin à farine + désileuse 1,6 m3.
✆ **04 77 97 12 32**

69 - Vends 2 brouettes fruitières Delannoy grand modèles bon état + 1 semoir engrais Vicon pendulaire 754 b. e.
✆ **04 78 81 85 79**

71 - Vends faucheuse conditionneuse Krone 3200 CV EasyCut, sans TVA.
✆ **06 88 96 43 20**

71 - Recherche fourche avant pour tracteurs IH 523, 553, 624, 654, 724, 734, 824, 834.
✆ **06 56 73 93 80**

73 - A vendre : remorque magasin 6 m réfrigérée 14000 euros, bétaillère 5 places 3200 €, tonne à eau 2000 L 1500 €. Le tout en bon état et à débattre.
✆ **06 29 59 36 22**

Véhicule

Utilitaire

21 - Vds 306 Turbo diesel pour pièces, roulante, moteur 280 000 km, 400 euros justifiés. Vds support coupe MB 6 m2, 12 cm, tonne à eau 800 l, prix à débattre. (2103)
✆ **06 87 46 62 34**

34 - Achète Toyota à partir de 1980 dans l'état même sans CT + Mitsubishi L200.
✆ **06 42 69 14 31**

39 - Vends Renault Master 3t5, bétaillère bon état année 2015, facture à l'appui.
✆ **06 87 60 28 39**

74 - Vends Peugeot Expert 2013 291000 km, aucune réparation à prévoir, contrôle - 6 mois, 3200 HT.
✆ **06 66 57 06 20**

Tourisme

71 - Vds Renault Clio 3, 1,5 L, DCI, 75 CV, année 2013, 54 000 km d'origine, CT ok, 7600 €. (2201)
✆ **07 71 36 32 35**

Achat-Vente

Fourrage

01 - Vends 7,25 ha de foin sur pied sur Jayat et Montrevel.
✆ **06 40 18 07 28**

21 - Achète paille en andain, Sud 21, travail soigné. (2001)
✆ **06 86 00 02 01**

21 - Recherche herbe sur pied ou foin en andain. Secteur Précy-sous-Thil – 20 km alentours. Travail soigné, arrangeant, paiement sérieux. (1702)
✆ **06 75 39 31 86**
BOUSSARD Environnement

89 - Recherche paille en andain. Secteurs Chablis (89) Montbard (21) et 30 km alentours. Travail soigné, enlèvement rapide, paiement sérieux. (1703)
✆ **06 75 39 31 86**
BOUSSARD Environnement

Terrain

38 - Recherche terrains toutes surfaces à l'achat sur Drôme et Isère, paiement assuré au comptant.
✆ **07 84 41 13 73**

38 - Vend terrain agricole 4 350 m² à Vénérieu (Isère).
✆ **Appel le soir au 06 76 49 91 78**

Emploi

Offre

18 - Le service de remplacement recrute un agent de remplacement pour intervenir sur un secteur de 15 kms autour de Lury-sur-Arnon. Activités : traite, alimentation, entretien et manutention des animaux (bovins allaitants, bovins lait, caprins), travaux en lien avec les grandes cultures (conduite d'engins agricoles, travail du sol, semis, fenaison, entretien du matériel…), travaux en lien avec l'activité viticole (taille des vignes, mise en bouteille …). Poste en CDI, à pourvoir dès maintenant. Rémunération : 13.54€ (brut)/heure). Avantages : mutuelle, indemnités kilométriques – Connaissances du milieu agricole souhaitées. Permis B et véhicule personnel obligatoire. Contacter le Service de remplacement du Cher
✆ **02 48 23 45 89**
ou 06 03 46 99 24

25 - Ferme du lycée agricole de Besançon recherche un salarié agricole polyvalent (H/F) pour participer aux travaux de son atelier lait et porcin. Poste à pourvoir rapidement. CDI, salaire selon expérience, prime de participation, logement sur place possible.
✆ **06 84 81 00 70**

Regardez-nous sur YouTube

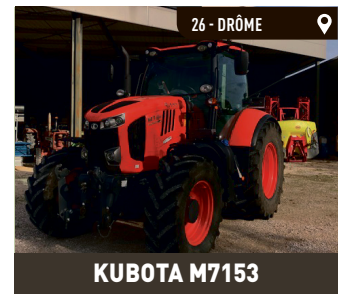
AGRIOCCASIONS
Les belles occasions de votre région


71 - AUTUN
FENDT 724 Gen 7 Profi +
2013 | 240 CH | 1500 H | TBE
v.dorneau@debruin.fr
06 89 81 08 58
205 000 €HT
Ets BUCHEZ MATÉRIEL AGRICOLE


69 - RHÔNE
NEW HOLLAND T7.230 AC
2019 | 200 CV | 3 200 H | TBE
gdegut@garnier69.fr
06 64 47 79 00
95 000 €HT
GARNIER GROUPE


69 - RHÔNE
MASSEY FERGUSON 7715 S
2020 | 150 CV | 2600 H | TBE
gdegut@garnier69.fr
06 64 47 79 00
85 000 €HT
GARNIER GROUPE


69 - RHÔNE
NEW HOLLAND BB 1270 +
2018 | 2,4 m | 44 500 bts | TBE
gdegut@garnier69.fr
06 64 47 79 00
88 000 €HT
GARNIER GROUPE


26 - DRÔME
KUBOTA M7153
2023 | 150 CV | 1 100 H | TBE
commercial1brottes@gmail.com
06 35 84 83 87
99 000 €HT
Brottes MATÉRIELS & PIÈCES AGRICOLES

AGRIOCCASIONS
Les belles occasions de votre région
Donnez de la visibilité à vos occasions...
Contactez le responsable commercial de votre secteur


25 - DOUBS
CASE PUMA 185 CVX
2022 | 185 CV | 1 900 H | TBE
occasion@groupecoste.com
07 56 38 66 27
124 500 €HT
COSTE


25 - DOUBS
MASSEY 5S145 DYNA 6
2022 | 145 CV | 1 300 H | TBE
occasion@groupecoste.com
07 56 38 66 27
87 200 €HT
COSTE


39 - JURA
NEW HOLLAND T7-170
2013 | 125 CV | 4 600 H | TBE
accueil@elevageservice39.fr
03 84 37 45 78
NOUS CONSULTER
Elevage Service

>>> RETROUVEZ PLUS D'OFFRES AGRIOCCASIONS de votre région sur le site de votre hebdomadaire



PETITES ANNONCES

Votre spécialiste en matériel d'élevage
CÔTE-D'OR YONNE & AUBE
SAS CHAPUIS Frères
21450 Saint-Marc-sur-Seine
www.chapuis-freres.fr
1895 - 2025 130 ANS CHAPUIS FRÈRES



RENFORCEMENT DE L'ÉQUIPE SAV
CHAPUIS Frères recherche son 5e technicien (H/F)
Montage, entretien, réparation des équipements de traite DeLaval
Adresser CV + LM à direction@chapuis-freres.fr

URGENT Offre d'emploi Techniciens/Mécaniciens

Dans le cadre de notre développement pour notre siège social à Champlecy (71), la SAS JEAN RAVE ET FILS recherche techniciens/mécaniciens en machines agricoles débutants ou confirmés. Postes à pourvoir immédiatement. Salaire motivant. Discrétion assurée.
Envoyez votre CV et lettre de motivation à Michael Rave par mail ou téléphone.
Jean Rave et Fils Matériels Agricoles
michael.rave@sasrave.fr - 06 86 43 27 84

Demande

- **Animateur** de colonie avec expérience et BAFA recherche un travail pour juillet – août, pour tous renseignements :
✆ 03 84 20 99 48

Mariage

58 - Femme veuve de 70 ans, cherche homme de 60 à 70 ans pour partager de bons moments.(2302)
✆ 06 25 65 42 22

69 - Femme 50 ans, qui veut profiter de la vie et des bonnes choses, souhaite rencontrer un homme sérieux pour faire une vie ensemble.(2301)
✆ 06 71 98 53 37

Animaux

Bovin

01 - Vends génisses prêtes Abondance et Tarine terme juin/juillet + génisses sevrées 6 mois.
✆ 06 17 79 82 75

38 - Vds une vache Montbéliarde terme début juillet + une vache Holtsein terme début juin, contrôle laitier OK.
✆ 06 14 80 45 03 HR

38 - Prend chevaux en pension - prés, abri foin, carrière, eau - Région Vienne
✆ 07 84 46 65 29

42 - Vends taureau à génisse 18 mois issu IA, troupeau HBC. EARL Elevage Plasse, Régny
✆ 06 84 53 10 12

42 - A vendre 2 génisses holstein prêtes juin et juillet.
✆ 06 25 04 20 29

42 - Vends taureaux Charolais 17 mois, HBC, vêlage facile, aptes à la saillie. Gaec Cuisset Gacon, Saint-Germain-Lespinasse.
✆ 06 30 92 60 12 ou 06 71 45 80 59

58 - Vends repro Charolais 2 ans, TB origines, élevage TGS. Earl du Champ Morin, 58250 Saint Seine. (2104)
✆ 06 78 59 03 92

58 - Vends reproducteurs Charolais 15 mois, HBC, grandes origines, gros gabarit, livraison assurée. Gaec Langlet, 58140 Gacogne. (1205)
✆ 06 37 90 51 67

69 - Vends troupeau Limousin bio calme 31 vaches suitées 22 veaux 1 taureau priorité pour l'ensemble.
✆ 06 84 86 79 54

69 - 69 - Elevage limousin HBL vend quelques bons mâles reproducteurs. Très bonnes origines. mixtes, TGS indemne IBR-BVD, vaccinés FCO MHE DNC. Docilité. Livraison.
✆ 06 82 2256 77

69 - VDS Mâles reproducteurs limousins HBL, docilité et très bonnes origines. Tél:0671617316
✆ 06 71 61 73 16

71 - Vends 1 veau reproducteur limousin 15 mois, cause cessation.
✆ 06 85 54 80 24

89 - Elevage charolais HBC, vend taureaux 2025, vaches, génisses, laitonnes. Vente permanente femelles et mâles. Livraison possible. Gaec Cadoux Père et Fils - 89420 St André en Terre Plaine. (1402)
✆ 06 89 18 05 87
06 79 50 15 71 – Gaec Cadoux

Divers

42 - Vends étalon 2 ans, race Pie Onc trait, très docile + cherche petit girobroyeur.
✆ 06 07 96 23 40

Suivez-nos publications sur Instagram

Des professionnels à votre service

Ets COIGNET
PNEUS • PRODUITS ÉNERGÉTIQUES
EUROTYRE PNEUS ET SERVICES

Clamecy	Ciez	La Charité/Loire
03 86 27 19 38	03 86 26 43 28	03 86 70 15 93

Scierie de Luzy WIMMER FRANCE
VENTE de BOIS
SCIERIE MOBILE
Rue de Saint-André - 58170 Luzy - 03 86 30 88 84 - 06 75 66 49 03
www.scieriedeluzy.com - Professionnels et Particuliers
Du mardi au vendredi de 8h00 à 17h30

Vous souhaitez figurer dans cette rubrique ? 03 80 78 90 35



// PETITES ANNONCES // RÉSERVÉES AUX PARTICULIERS //

3, 10 OU 27 DÉPARTEMENTS // LE JOURNAL ACCEPTE LES PETITES ANNONCES JUSQU'AU LUNDI 12 H

1 REMPLISSEZ VOTRE GRILLE (en lettres capitales lisibles, une par case, une case blanche entre chaque mot)

La ligne supplémentaire : 3,10 €TTC

❑ Annonce encadrée : 3,10 €TTC ❑ Annonce domiciliée au journal : 4,60 €TTC

2 COCHEZ LA ZONE DE DIFFUSION DE VOTRE CHOIX ET LE NOMBRE DE PARUTION(S)

❑ **RÉGIONALE - 3 DÉPARTEMENTS**
(Côte d'Or, Nièvre, Yonne)
❑ 1 parution : 10 €TTC
❑ 2 parutions : 15 €TTC
❑ parution supplémentaire : 5 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **VALLÉE DU RHÔNE & BOURGOGNE - 10 DÉPT.**
(Ardèche, Côte d'Or, Drôme, Gard, Isère, Nièvre, Rhône, Saône & Loire, Vaucluse, Yonne)
❑ 1 parution : 17 €TTC
❑ 2 parutions : 26 €TTC
❑ parution supplémentaire : 10 €TTC
(identiques et consécutives)

❑ **GRANDE RÉGION - 27 DÉPARTEMENTS**
(Ain, Allier, Ardèche, Cher, Corrèze, Côte d'Or, Creuse, Doubs, Drôme, *Gard*, Isère, Jura, Loire, Haute-Loire, Meurthe & Moselle, Meuse, Moselle, Nièvre, Puy de Dôme, Bas-Rhin, Rhône, Saône & Loire, Haute-Saône, Savoie, Haute-Savoie, Vosge, Territoire de Belfort, Yonne)
❑ 1 parution 29 €TTC - ❑ 2 parutions 43 €TTC - ❑ parution supplémentaire 15 €TTC (identiques et consécutives)

3 COCHEZ LA RUBRIQUE DE VOTRE CHOIX

❑ Tracteurs
❑ Matériels de travail du sol
❑ Matériels de récolte
❑ Matériels de traitement
❑ Matériels arbo-viti
❑ Matériels de distribution
❑ Matériels d'épandage
❑ Matériels d'irrigation
❑ Matériels forestiers
❑ Matériels travaux publics
❑ Matériels de cave
❑ Matériels de manutention
❑ Matériels de station
❑ Matériels de taille
❑ Matériels agricoles divers
❑ Véhicules utilitaires
❑ Véhicules tourisme
❑ Ventes/achats de récoltes
❑ Cultures sous abris
❑ Plants/pépinières/droits à produire
❑ Bâtiments professionnels
❑ Propriétés achat/ventes
❑ Terrains
❑ Locations agricoles
❑ Locations autres
❑ Offres d'emplois
❑ Demandes d'emplois
❑ Propositions commerciales
❑ Offres de service
❑ Mariage-rencontres
❑ Divers
❑ Animaux divers
❑ Bovins
❑ Caprins
❑ Ovins
❑ Porcins
❑ Équins
❑ Volailles/lapins
❑ Chiens
❑ Chasse/gibier

4 JOIGNEZ VOTRE RÈGLEMENT ET ENVOYEZ LE TOUT À TERRES DE BOURGOGNE

Raison sociale :
N° TVA :
Nom :
Prénom :
Adresse :
Code postal : Ville :
❑ Je joins un chèque de €TTC
à l'ordre de Terres de Bourgogne.
❑ Je règle par CB la somme de €TTC
carte n° I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I I_I_I_I_I
expire fin I_I_I / I_I_I Signature :
Banque :

Terres de Bourgogne
1, rue des Coulots
21110 Bretenière - Tél. 03 80 78 90 40

Votre justificatif comptable

À découper et à conserver

parue le :
Nom :
Prénom :
Adresse :
.....
.....

Collez ici votre annonce parue dans le journal

Montant : € TTC
(dont TVA 20 % soit €)

ANNONCES LÉGALES

CÔTE D'OR

// MODIFICATION

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

PRAETER ATELIER
Société à responsabilité limitée
au capital de 10 000 euros
Siège social : 66 rue de l'Eglise
21820 LABERGEMENT LES SEURRE
900 207 176 RCS DIJON

Aux termes d'une délibération en date du 1er avril 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée PRAETER ATELIER a décidé de transférer le siège social du 66 rue de l'Eglise - 21820 LABERGEMENT LES SEURRE au 13 Rue du Petit Potet - 21000 DIJON à compter de ce jour, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26023044

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SOCIETE NOUVELLE D'EXPLOITATION
SARREGUEMINES VAISSELLES
Société par actions simplifiée
au capital de 2.000 euros
Siège social : 28 Rue Godefroy Cavaignac
75011 PARIS
919 045 260 RCS PARIS

Par acte du 26/05/2026, l'associé unique a transféré le siège social à GENLIS (21110) 9 rue Ampère. Les statuts ont été modifiés en conséquence. Immatriculation RCS de PARIS. La Société GAFIC, 320944788 RCS DIJON, domiciliée 9 rue Ampère 21110 GENLIS est Président
Pour Avis.

AL26023051

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

La Lib
SARL au capital de 79 000 €
Siège social : 5 avenue Garibaldi
21000 DIJON
529487712 RCS DIJON

Aux termes des décisions du 28/10/2025, les associés ont décidé à l'unanimité de transférer le siège social du 5 avenue Garibaldi, 21000 DIJON au 2 Place de la Libération - 21000 DIJON à compter du 28/10/2025, et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
Pour avis
La Gérance

AL26023053

FIDACT AVOCATS

Maître Amaury PANIER CABINET FIDACT
13 Rue des Tonneliers - BP 48
71700 - TOURNUS

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SAS CUNISSET
Société par actions simplifiée unipersonnelle
au capital de 1000 euros
Siège social : 7 Rue Henri Matisse
21000 DIJON
929 815 652 RCS DIJON

Aux termes d'une décision en date du 02 février 2026, l'Associée Unique a décidé :
- de transférer le siège social 7 Rue Henri Matisse, 21000 DIJON au 16 Rue de Montchapet à compter du même jour et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL26023067

NOMINATION DE CO-GÉRANT

SCEA HAZOTTE PERE ET FILS
société civile d'exploitation agricole
au capital de 120 000 euros
siège social : 1 Rue Claude Michaud
21310 BEAUMONT SUR VINGEANNE
800 632 630 RCS DIJON

Par une AGE en date du 13/05/2026 la collectivité des associés a nommé Madame Aurélie APERT, demeurant 4 Route de Champagne – 70100 LOEUILLEY, cogérante de la société pour une durée illimitée modifié l'objet de la société :
L'exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'article L. 311-1 du code rural et de la pêche maritime
Conformément à l'article 88 § II de la loin°2010-788 du 12 juillet 2010, la production et la commercialisation d'énergies renouvelables issues d'installations photovoltaïques ou d'éoliennes
Conformément à la loi d'orientation agricole du 27 juillet 2010 article 48, les activités de déneigement des routes au moyen d'une lame communale, intercommunale ou départementale, et le salage de la voirie communale, intercommunale ou départementale
En application de l'article L 320-1 du code rural et de la pêche maritime, la société peut, sans perdre son caractère civil, compléter ses activités mentionnées ci-dessus par des activités accessoires de nature commerciale et présentant un lien avec l'activité agricole.
Pour avis, La gérance.

AL26023083

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SOCIETE FAMILIALE DES MARDORS
SC au capital de 1670404 €
Siège social : 2 Rue de la Rigole
21560ARC SUR TILLE
522 306 174 RCS DIJON

Selon décisions du 24/12/2025, l'Assemblée Générale Extraordinaire a décidé d'étendre l'objet social à l'activité de conseil, assistance et accompagnement auprès des entreprises, quel que soit le domaine dans lequel ces entreprises exercent leurs activités et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Modification sera faite au greffe du Tribunal de commerce de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023092

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

SCI DORET
Société Civile Immobilière
Au capital de 152,45 €
Siège social : 6 rue Paul Cabet
21 000 DIJON
RCS de DIJON : 380 912 576

Aux termes d'une décision collective extraordinaire du 24.05.2026, les associés ont décidé de transférer à compter du 24.05.2026, le siège social de la société du 6 rue Paul Cabet à 21 000 DIJON au 5 rue de l'Ermitage à 21 700 NUITS SAINT GEORGES et de modifier corrélativement l'article 5 « Siège social» des statuts.
Pour avis
La gérance

AL26023103

MODIFICATIONS MULTIPLES

SOCAMA BOURGOGNE FRANCHE-COMTE
Société de caution mutuelle coopérative
à capital variable
14, Boulevard de la Trémouille
21000 DIJON
RCS de DIJON 307 018 705

L'Assemblée générale ordinaire des sociétaires du 19.05.2026 a pris acte de la fin du mandat d'administrateur de la CABEP 01 (RCS de Bourg-en-Bresse 779 311 068), dont le représentant permanent est Mme Maryse LOISY.
Le Conseil d'administration du 19.05.2026 a nommé Vice-Président du Conseil d'administration M. Pierre-Jérôme COLLARD demeurant 12 rue de l'Etang à Montbéliard (25200), en remplacement de Mme Maryse LOISY, dont le mandat de Vice-Président du Conseil d'administration est arrivé à échéance.
Pour avis.

AL26023112

// ENQUÊTE PUBLIQUE

PRÉFET DE LA CÔTE-D'OR
Liberté
Égalité
Fraternité

Préfecture de la Côte-d'Or

ENQUÊTE PUBLIQUE

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE d'une installation classée pour la protection de l'environnement relative à une :
DEMANDE DE RENOUVELLEMENT ET D'EXTENSION D'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE, PRÉSENTÉE PAR LA SOCIÉTÉ CARRIÈRES DE LA VIENNE, POUR L'EXPLOITATION D'UNE CARRIÈRE SUR LA COMMUNE DE CHAMESSON
Par arrêté préfectoral du 28 mai 2026, sera ouverte une enquête publique sur la demande présentée par la société Carrières de la Vienne dont le siège social est situé à JARDES (86) en vue d'obtenir de la Préfète de la Côte-d'Or le renouvellement et l'extension de l'autorisation d'exploiter une carrière d'un gisement de calcaire pour la pierre de taille sur la commune de Chamesson.
La Préfète de la Côte-d'Or est compétente pour délivrer ou refuser ladite autorisation d'exploiter cette installation classée.
L'enquête se déroulera **du 22 juin 2026 au 24 juillet 2026** en mairie de Chamesson siège de l'enquête.
Pendant toute la durée de l'enquête, les pièces du dossier, comprenant notamment l'avis de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale et la réponse du porteur de projet, seront déposées dans chaque lieu de l'enquête où le public pourra en prendre connaissance pendant les heures habituelles d'ouverture et pendant les permanences du commissaire enquêteur :
- sur support papier en mairies de :
CHAMESSON (siège de l'enquête) – 1 place Edmond Tridon – 21400 CHAMESSON le mardi de 16h00 à 18h00 – le mercredi de 16h00 à 18h00 – le vendredi de 09h00 à12h00.
Toutes informations relatives à l'enquête publique peuvent être consultées :
- sur support papier à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme -Section ICPE - de 9h30 à 11h30 et de 14 h 30 à 16 h 30 du lundi au vendredi.
- sur le registre dématérialisé mis en place jusqu'au vendredi 24 juillet 2026 inclus, en se connectant sur l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/7396/
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-lareglementation-environnementale/ICPE
- sur un poste informatique à la sous-préfecture de Montbard – horaires d'ouvertures :
du lundi au jeudi de 09h30 à 11h30, le vendredi de 08h45 à 13h30.
Pendant toute la durée de l'enquête, le public peut formuler ses observations et propositions écrites :
- sur le registre d'enquête ouvert à cet effet, établi sur feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, tenu à sa disposition sur le lieu de l'enquête en mairie de CHAMESSON 21400 (cf adresse et horaires d'ouvertures cités ci-dessus).
- par courriel jusqu'à la clôture de l'enquête publique soit au plus tard vendredi 24 juillet 2026 inclus sur l'adresse électronique du registre dématérialisé :
enquete-publique-7396@registre-dematerialise.fr
Les observations transmises par ce procédé seront publiées dans le registre dématérialisé et consultables à l'adresse :
https://www.registre-dematerialise.fr/7396/
Les observations et propositions peuvent également être adressées par voie postale, à M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur désigné, en mairie de Chamesson, 1 place Edmond Tridon , avant la clôture de l'enquête soit au plus tard le 16 juillet 2026 inclus.
Des renseignements sur le projet peuvent être également demandés à :
Mme Margot PUYBONNIEUX
Directrice techninque
tél. : 06 40 59 39 26
Courriel : margot@lespierresduperigord.fr
Toute personne peut, sur sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, en s'adressant à la Préfecture de la Côte-d'Or - Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE –53 rue de la préfecture 21041 DIJON Cedex.
M. Gilles GIACOMEL, commissaire enquêteur, ou éventuellement son suppléant M. Daniel COLLARD, nommés par décision du tribunal administratif, se tiendra à la disposition du public aux lieux, jours et heures précisés ci-dessous :
Mairie de Chamesson, le lundi 22 juin 2026 de 9h00 à 12h00
Mairie de Chamesson, le vendredi 03 juillet 2026 de 09h00 à 12h00
Mairie de Chamesson, le mercredi 15 juillet 2026 de 15h00 à 18h00
Mairie de Chamesson le vendredi 24 juillet de 09h00 à 12h00
La Préfète de la Côte-d' Or adressera, dès leur réception, copie du rapport, des annexes et des conclusions du commissaire enquêteur à la personne responsable du projet et à la mairie de chacune des communes où s'est déroulée l'enquête, pour y être tenus à la disposition du public durant un an.
Ces documents seront également consultables par le public :
- à la Préfecture de la Côte d'Or- Direction de la Coordination des Politiques Publiques et de l'Appui Territorial - Pôle environnement et urbanisme - Section ICPE ;
- sur le site internet de la préfecture :
https://www.cote-dor.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Toute-la-reglementationenvironnementale/ICPE pendant la même durée ;
- pendant un an, sur le registre dématérialisé à l'adresse suivante : **https://www.registre-dematerialise.fr/7396/**
LA PRÉFÈTE
Pour la Préfète et par délégation
Le Secrétaire général
Signé Denis BRUEL

AL26023097

// DIVERS

Société Coopérative Agricole Simmental Avenir
Groupement de Producteurs Simmental Française
Siège Social : 1 rue des Coulots
21110 BRETENIERE
Coopérative agréée sous le n° 2415

CONVOCATION ASSEMBLÉE GENERALE ORDINAIRE

Les associés de la coopérative sont convoqués en Assemblée Générale Ordinaire le lundi 22 juin 2026 à 9h45, au 6 Place de l'église, 25620 Malbrans
A titre ordinaire :
- Ouverture de séance et constitution du bureau,
- Approbation PV AG du 24 juin 2025,
- Rapport aux associés coopérateurs sur l'exercice clos au 31 décembre 2025,
- Lecture du rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels
- Examen et approbation des comptes annuels clos le 31 décembre 2025,
- Quitus aux administrateurs
- Constatation de la variation du capital social au cours de l'exercice
- Affectation du résultat,
- Renouvellement partiel du Conseil d'administration,
- Approbation des conventions réglementées
- Fixation de l'allocation globale pour l'indemnité aux administrateurs,
- Approbation du budget formation pour les administrateurs,
- Pouvoirs pour accomplir les formalités.
Selon toute vraisemblance, en raison du nombre important d'associés coopérateurs appelés à voter, cette première assemblée ne réunira pas le quorum requis.
Les associés coopérateurs sont dans ces conditions, convoqués à une seconde assemblée qui délibérera sur le même ordre du jour et qui se tiendra le :
Lundi 22 juin 2026 à 10h00
au 6 Place de l'église
25620 Malbrans.
Les associés ont la faculté de prendre connaissance au siège social, à partir du 15ème jour précédent cette assemblée, des rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes, des comptes annuels et des résolutions proposées.
Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'article 38 § 2 des statuts, chaque membre de GAEC ayant la qualité de chef d'exploitation est appelé à voter les résolutions proposées, soit en assistant aux assemblées, soit en se faisant représenter.
Pour le Conseil d'Administration, le président Frédéric Ramel.

AL26023119

SELAS « LEGATIS DIJON QUETIGNY »
Notaires associés
23, rue Buffon - 21000 DIJON

AVIS DE CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me Thomas ROQUEL, Notaire Associé de la Société d'Exercice Libéral par Action Simplifiée « LEGATIS DIJON QUETIGNY », titulaire d'un Office Notarial à DIJON (Côte d'Or), 23 Rue Buffon, ayant un bureau annexe à QUETIGNY, 2 bis rue du Cap Vert, CRPCEN 21005, le 27 mai 2026,
Monsieur Maxence Stanislas ZANIN, gendarme, né à MOYEUVRE GRANDE (57250) le 12 juin 1986, et Madame Lucie Madeleine VIGNERON, responsable ressources humaines, née à CHAUMONT (52000) le 10 août 1989, demeurant à DIJON (21000) 13 rue du Commandant Cousteau, mariés sans contrat à la mairie de CHAMARANDES (52000) le 24 août 2013, ont adopté pour l'avenir le régime de la séparation des biens.
Les oppositions pourront être faites dans les trois mois de la présente insertion par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par acte de commissaire de justice, en l'office notarial où domicile a été élu à cet effet.
Pour insertion
Me ROQUEL

AL26023101

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

Appel à Candidatures du 01/06/2026
La Safer Bourgogne-Franche-Comté (département SD21) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, échange ou substitution tout ou partie des biens suivants :
Bligny-sur-Ouche : Prés, terres, pâtures - Urbanisme : Zones A et N du PLU 23 ha 28 a 30 ca 'LES RECHOTTES' : ZC-0041—0042—0043—0050 - 'LA VIEILLE CORVEE' : ZC-0037 - 'EN CORNOT CHAUVIN' : ZI-0011 - 'LES LAVIERES' : ZI-0015 - 'SOUS CHARMONILLE' : ZI-0018 - 'LE CHAMP TERIT' : ZK-0006 - 'LES VARENNES' : ZL-0024 - 'CRAIS MARION' : ZL-0010 - 'LES PREYS' : ZL-0008
Époisses : Loué – Objectif : Maintien des fermiers en place -prés – Urbanisme : Zone A du PLU - 16 ha 14 a 90 ca 'PRESDE CHAURON' : AT-0026 - 'LA BUSSIERE' : ZI-0001—0006
Aubigny-lès-Sombernon : Loué – Objectif : Maintien du fermier en place – pâtures – Urbanisme : RNU - 3 ha 05 a 80 ca 'AUX VERNOLLES' : AB-0004
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/06/2026 à Safer Bourgogne-Franche-Comté, 11 rue François Mitterrand, 21850 ST APOLLINAIRE où des compléments d'information pourront être obtenus.
Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet ; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et candidater.

AL26023108

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

KAIROS
Société par actions simplifiée
en liquidation
Au capital de 200 euros
Siège social : 6 Place Carnot,
21200 BEAUNE
Siège de liquidation :
6 Place Carnot 21200 BEAUNE
979 715 802 RCS DIJON

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 31 décembre 2025 au 6 Place Carnot 21200 BEAUNE a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé EURL OLIVAIN MB, demeurant 18 RUE DE LA COMBE 21700 CORGOLOIN, de son mandat de liquidateur, donné à cette dernière quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Greffe du tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023045

DISSOLUTION ANTICIPÉE

EMBE, SARL
au capital de 7 622,45€
Siège social : ZAC de Beauregard
21490 NORGES LA VILLE
412 219 040 RCS DIJON

Par décisions du 22/04/2026, l'Associé Unique a décidé la dissolution anticipée de la Société à compter du 22/04/2026 et sa mise en liquidation amiable sous le régime conventionnel.
M. Emmanuel BEZY (9 route de Dijon 21380 SAVIGNY LE SEC) exercera les fonctions de liquidateur pour réaliser les opérations de liquidation et parvenir à la clôture de celle-ci.
Le siège de la liquidation est fixé ZAC de BEAUREGARD 21490 NORGES LA VILLE. C'est à cette adresse que la correspondance devra être envoyée et que les actes et documents concernant la liquidation devront être notifiés.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés au greffe du Tribunal de commerce de DIJON, en annexe au Registre du commerce et des sociétés.
Pour avis.
Le Liquidateur

AL26023081

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte SSP en date du 11/05/2026, il a été constitué une SAS
Dénomination : SAS AF INDUSTRIE
Nom commercial : AF INDUSTRIE
Siège social : 6 Impasse de la Venelle ZAC de Bocanon, 21310 Mirebeau sur Bèze
Capital 6000 euros
Objet : fabrication chimique
Durée : 99 ans
Président : M. CHERUEL Frédérick
Immatriculation au RCS de Dijon.

AL26023041

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : CUGINI
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 10.000 €
SIEGE SOCIAL : 4 Boulevard Jules Ferry 21200 BEAUNE
OBJET : l'acquisition, l'administration et la gestion, par voie de location ou autrement, de tous immeubles et biens immobiliers ; la mise disposition, a titre gratuit, d'un immeuble appartenant à la société au profit d'un ou des associés
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 10.000 €
GERANCE : la société VICOME, société civile, au capital de 240 010 €, ayant son siège 3 bis Chemin du Malaquin Hameau de Varennes 21200 RUFFEY-LES-BEAUNE, immatriculée sous le numéro 933.736.019 RCS DIJON et la société VIA BELENA, société par actions simplifiée, au capital de 843 220 €, ayant son siège 21 Rue de Longchamp 75016 PARIS, immatriculée sous le numéro 525.112.181 RCS PARIS
CESSION DE PARTS : toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés donné par une décision extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant
IMMATRICULATION : au RCS de DIJON

AL26023040

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 07/05/2026, il a été constitué une société civile immobilière présentant les caractéristiques suivantes :
Dénomination sociale : MANOMATÉ
Siège social : 16 rue de la Chamotte - 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE
Objet social : L'acquisition, en état futur d'achèvement ou achevés, l'apport, la propriété, la mise en valeur, la transformation, la construction, l'aménagement, l'administration, la location et la vente (exceptionnelle) de tous biens et droits immobiliers ainsi que de tous biens et droits pouvant constituer l'accessoire, l'annexe ou le complément des biens et droits immobiliers en question. La remise en jouissance onéreuse des biens immobiliers dont elle pourra être propriétaire au profit de ses associés. La constitution et la gestion d'un patrimoine financier pouvant être confié par mandat à un prestataire de service d'investissement et susceptible d'être composé à la fois d'immeubles, biens, droits immobiliers, valeurs mobilières, titres de sociétés immobilières, instruments financiers ayant un rapport avec l'activité immobilière et plus particulièrement de parts de sociétés civiles de placement immobilier de parts ou d'actions d'organismes de placement immobilier et de titre accessoire. La constitution et la gestion d'un portefeuille de valeurs mobilières et d'instruments financiers notamment pour assurer la gestion de la trésorerie courante, de la liquidité et du fonds de remboursement, et procéder à des investissements de toute nature dans un objectif de développement du patrimoine de la Société. Le tout soit au moyen de ses capitaux propres soit au moyen de capitaux d'emprunt, ainsi que de l'octroi à titre accessoire et exceptionnel de toutes garanties à des opérations conforme au présent objet civil et susceptibles d'en favoriser le développement. Toutes opérations financières mobilières ou immobilières et toute formes d'endettement se rattachant directement ou indirectement à cet objet et susceptibles d'en favoriser la réalisation. D'une manière générale toutes opérations et tous investissements à condition toutefois d'en respecter le caractère civil.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au RCS DE DIJON
Capital social : 100 euros, constitué uniquement d'apports en numéraire
Gérance : Monsieur Olivier DEVINEAU-CHARDIGNY et Madame Nicole DEVINEAU-CHARDIGNY demeurant 16 rue de la Chamotte 21310 CHAMPAGNE SUR VINGEANNE
Clauses relatives aux cessions de parts : agrément requis dans tous les cas, agrément obtenu à l'unanimité des associés.
Pour avis
La Gérance

AL26023050

AVIS DE CONSTITUTION

SAS BPO INVEST
15 rue Charles Dumont DIJON (21000)
AVIS DE CONSTITUTION
Suivant statuts sous seing privé en date du 23 avril 2026, a été constituée une société par actions simplifiée ayant les caractéristiques suivantes :
Dénomination : BPO INVEST
Siège social : DIJON (21000), 15 rue Charles Dumont
Durée : 99 années à compter de son immatriculation au R.C.S.
Capital social : TROIS MILLE EUROS (3 000,00 EUR)
Objet social : L'acquisition, pour son compte ou pour le compte de sociétés de projet, de tous biens et droits immobiliers, bâtis ou non bâtis ; Leur détention temporaire, transformation, rénovation, réhabilitation, division, restructuration, changement d'usage, valorisation et revente, en bloc ou par lots ;
Plus généralement, toute activité de marchand de biens immobiliers, au sens des dispositions fiscales et commerciales en vigueur.
Droit de vote : Chaque action donne le droit de participer aux décisions collectives des associés et donne droit à une voix.
Cessions d'actions en cas de pluralité d'associés : Toute cession d'actions à un tiers non associé, à quelque titre que ce soit, est soumise à l'agrément préalable de la collectivité des associés.
L'exercice social commence le 1er juillet et se termine le 30 juin de chaque année.
Président : La SAS SALABA, SIREN 982375750, représentée par M. Marc PERRIN.
Directeur général : M. Antoine SCHALLER, demeurant à SAINT-APOLLINAIRE(21850), 21 rue de Cracovie
La société sera immatriculée au RCS de DIJON.
Pour avis.

AL26023066

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date du 28/05/2026, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée
Dénomination sociale : EP Immo
Siège social : 23 Avenue de Marbotte, 21000 DIJON
Objet social : Acquisition et mise en valeur d'immeubles d'habitation en vue de leur exploitation par location en meublée et équipée; acquisition de terrains en vue de l'édification d'immeubles à usage d'habitation et destinés à la location meublée; administration et gestion sous toutes ses formes et en particulier la location meublée; acquisition de meubles, équipements et aménagements destinés à équiper les biens immobiliers; réalisation au bénéfice des locataires de toutes prestations annexes para-hôtelières telles que la fourniture de petits-déjeuners, l'entretien et le nettoyage des locaux, la fourniture du linge de maison, la réception; cession à titre exceptionnel de biens immobiliers.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés.
Capital social : 1000 euros
Gérance : Mme Elise GROSSETETE demeurant 23 Avenue de Marbotte - 21000 DIJON.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de DIJON.
Pour avis
La Gérance

AL26023084

NIÈVRE

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIÈGE

PBT LE CUISINIER TRAITEUR
SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Le Bourg
58140 BRASSY
810 907 899 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 20/05/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **4 Hameau le Sansot 89630 QUARRE-LES-TOMBES** à compter du 15/04/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26022997

MODIFICATION DE L'OBJET SOCIAL

SOLAR PARTNERS
7bis rue du 13eme de ligne
58000 NEVERS
993 585 009 RCS NEVERS

Le 28/05/26, l'associé unique a décidé à compter du même jour d'étendre l'objet social à l'assistance à maîtrise d'ouvrage et l'installation de panneaux photovoltaïques en sous-traitance et de modifier en conséquence l'article 2 des statuts.
Mention en sera faite au R.C.S de NEVERS.
Pour avis.

AL26023073

TRANSFERT DE SIÈGE

MS IMPERIAL
MS Imperial
SAS au capital de 306 000 €
Siège social : 2 rue du docteur jules renault
58000 NEVERS
750 310 898 RCS NEVERS

Aux termes de l'AG du 26/05/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **98 route de Marzy 58000 NEVERS** à compter du 15/06/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26023090

CHANGEMENT DE PRÉSIDENT

VAUBAN PORTES ET FENETRES

Société par actions simplifiée
au capital de 2 850 euros
Siège social : 11 ROUTE DE CORBIGNY,
58190 BAZOCHES
843 725 466 RCS NEVERS

Aux termes d'une délibération de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle en date du 13 Mai 2026, il résulte que :
- La société PMH CONSEILS, SAS au capital de 1 000 euros, dont le siège social est 14 Ruelle des Cormiers, 77690 MONTIGNY SUR LOING, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 478 911 928, a été nommée en qualité de Présidente en remplacement de Monsieur PASCAL HOFSTETTER.
POUR AVIS
Le Président

AL26023096

MODIFICATIONS MULTIPLES

Dénomination : TERN CONSEIL
Forme : SARL au capital de 5000 euros.
Siège social : 61 Rue DE L'HATE
58360 SAINT-HONORE-LES-BAINS.
881697205 RCS de Nevers.

Aux termes de l'AGE en date du 4 mai 2026, les associés ont décidé à compter du 4 mai 2026 de modifier :
- la dénomination sociale et d'adopter la dénomination TERN.
- l'objet social a été étendu à
- Toute activité liée au multi services et travaux de finitions, travaux de second œuvre, débarras, prestations de services, nettoyage, électricité, plomberie en production propre ou en sous-traitance et contrats de maintenance ou contrats d'entretien.
- Travaux d'aménagements, de rénovation et de finitions tels que plafond suspendu, plâtrerie, cloison plâtre et doublage, cloison amovible, peinture intérieure et extérieure, menuiserie, revêtement sol souples et durs, carrelage, faïence.
Les statuts seront modifiés en conséquence.
Mention sera portée au RCS de Nevers

AL26023102

TRANSFERT DU SIÈGE SOCIAL

CENTRE PROTECTION INCENDIE
SAS au capital de 2 000 euros
Siège social : 20 rue des Couteriaux
58180 MARZY
879 455 046 RCS NEVERS

Suivant une AGE en date du 3 avril 2026, les actionnaires de la SAS CENTRE PROTECTION INCENDIE ont décidé de transférer le siège social du 20 rue des Couteriaux 58180 MARZY au 2Bis Grande Rue 58800 HERY.
Mention en sera faite au registre du commerce et des sociétés de Nevers.
Pour avis.

AL26023125

ANNONCES LÉGALES

// DIVERS

Maître Emilie GUERIN-PEREIRA
Notaire à Cosne-Cours-sur-Loire (Nièvre)
16 Boulevard de la République

CHANGEMENT DE REGIME MATRIMONIAL

Suivant acte reçu par Me GUERIN PEREIRA Notaire à COSNE COURS SUR LOIRE le 29/04/2026, Monsieur Nabil ZINE-NACER, né à PARIS (75010), le 12 décembre 2001 et Madame Maïssa ABADA, née à CREIL (60100), le 15 janvier 2005, son épouse, demeurant ensemble à COSNE-COURS-SUR-LOIRE(58200), 75, rue Saint Agnan, initialement mariés sous le régime légal de la communauté de biens réduite aux acquêts à défaut de contrat de mariage préalable à leur union célébrée à la mairie de PANTIN (93500), le 27 septembre 2025, ont adopté le régime de la séparation de biens.
Les oppositions à ce changement de régime matrimonial auront lieu dans les trois mois par lettre recommandée avec accusé réception ou par exploit d'huissier au notaire rédacteur de l'acte

AL26023088

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

CLÔTURE DE LIQUIDATION

MARTINE MIONE

Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle
en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social : 1 Impasse de Saint Firmin,
« Sury » 58270 ST JEAN AUX AMOGNES
Siège de liquidation :
1 Impasse de Saint Firmin,
« Sury » 58270 ST JEAN AUX AMOGNES
822 881 678 RCS NEVERS

Aux termes d'une décision en date du 20.05.2026 au siège de liquidation, l'Associée Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Madame Martine MIONE, demeurant 1 Impasse de Saint Firmin, «Sury» - 58270 ST JEAN AUX AMOGNES, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et prononcé la clôture de la liquidation.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS, en annexe au RCS et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis
Le Liquidateur

AL26023047

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité en date du 30 AVRIL 2026, les associés de la SCI GMV, société civile immobilière au capital de 2.286,74 euros, dont le siège est à COSNE COURS SUR LOIRE (Nièvre) 16 boulevard de la république, immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 420774 572,
Ont décidé la dissolution anticipée de la Société, à compter du 30 avril 2026 et nommé comme liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation : Madame VETIZOU née SIMON Nathalie, dt à LA CELLE SUR LOIRE (58440) 19 route des Robards, chanteraine, laquelle accepte sa fonction.
Le siège de la liquidation a été fixé au domicile du liquidateur, soit : LA CELLE SUR LOIRE (58440) 19 route des Robards, chanteraine.
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au domicile du liquidateur.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS.
Le liquidateur

AL26023079

DISSOLUTION ANTICIPÉE

Aux termes d'un procès-verbal des décisions de la collectivité, des associés du 21/5/2026, les associés de la SCI SEBASTOPOLE, au capital de 400 euros, ayant son siège social à DONZY (58220) «La Grande Brosse», immatriculée au RCS de NEVERS sous le n° 500 011 556,
Ont décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 31/5/2026, et ont nommé comme liquidateur : Monsieur Sébastien EUGENE dt au 43 rue Fouchet Lepelletier à ISSY LES MOULINEAUX (92130), avec tous pouvoirs les plus étendus pour procéder à la réalisation de l'acte, au paiement du passif et à la répartition du boni de liquidation. Lequel accepte ses fonctions.
Le siège de la liquidation a été fixé à DONZY (58220) «La Grande Brosse».
La correspondance de tous actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés et notifiés au siège de la société.
Les actes et pièces relatifs à la liquidation seront déposés en annexe au tribunal de commerce de NEVERS.
POUR AVIS
Le liquidateur

AL26023080

NON DISSOLUTION

ETABLISSEMENTS LOISEAU

SARL au capital de 20 000 €
Siège social : 1 Bis rue du Ravelin
58000 NEVERS
315 906 966 RCS NEVERS
NON DISSOLUTION

L'assemblée générale mixte du 27 septembre 2025, statuant en application des dispositions de l'article L.223-42 du Code de Commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu de prononcer la dissolution anticipée de la société.
Mention en sera faite au R.C.S de Nevers.

AL26023093

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL DAUMAS

415 220 250 RCS NEVERS
Société à Responsabilité Limitée
en liquidation au capital de 8 000 euros
Siège social : La Croix de l'Heume
58380 LUCENAY-LÈS-AIX
Siège de liquidation : 12 Rue des Coutures
58380 LUCENAY-LÈS-AIX

Aux termes d'une décision en date du 15/04/2026 siège de la liquidation, l'Associé Unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Didier DAUMAS, demeurant 12 Rue des Coutures 58380 LUCENAY-LÈS-AIX, de son mandat de liquidateur, lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à compter rétroactivement du 31/03/2026. La personnalité morale de la société cessera d'exister à compter de sa radiation au Registre du commerce et des sociétés.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du Tribunal de commerce de NEVERS, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.
Pour avis, Le Liquidateur

AL26023095

CLÔTURE DE LIQUIDATION

SKYROSES

Société par actions simplifiée (SAS)
Au capital de 1 000 €
Siège social : 131 Vieille Rue Lieu-dit Nyon
58130 Vaux d'Amognes
SIREN : 977 600 246

Par décision de l'assemblée générale ordinaire des associés en date du 15 avril 2026, il a été approuvé les comptes de liquidation, donné quitus au liquidateur M Karim LECHEKHAB, déchargé ce dernier de son mandat et prononcé la clôture définitive de la liquidation.
Les comptes de liquidation seront déposés au Greffe du Tribunal de Commerce de NEVERS.
Mention sera faite au RCS de Nevers.

AL26023124

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant un acte établi sous seing privé du 10 mai 2026, les actionnaires ont créé la société aux caractéristiques suivantes :
Forme : Société par actions simplifiées
Dénomination : SAS 21BE
Objet : La société a pour objet en France et dans tous pays :
- La réalisation de prestations de service administratives et d'entretien de tous ordres
- L'exploitation de biens immobiliers, ruraux, mobiliers, par la gestion, la location, la promotion, la réservation, le commissionnement, la vente et toutes opérations se rattachant ou connexes à l'exploitation.
- La production d'Energie
Et plus généralement, toutes opérations financières, mobilières ou immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet de la société ou à des objets connexes ou susceptibles d'en faciliter le développement ou la réalisation.
Capital : 6 000 € divisé en 60 parts de 100 €
Siège social : 1 Grande Rue 58 800 HERY
Durée : 99 années
Gérant : Claude, Eric SAINT-DIZIER 8 rue du champ perdrix 21 410 FLEUREY (Côte d'Or)
Cession des parts : soumise à agrément
Le représentant légal

AL26023099

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte SSP du 26/05/2026, constitution de la Société par Actions Simplifiée Unipersonnelle :
Dénomination sociale : ATELIER DU PAIN
Capital social : 1000 euros
Siège social : 27, rue de la république, 58300 DECIZE
Objet :
-Tout fonds de boulangerie, viennoiseries, vente de confiserie, glaces, boissons, jus de fruit;
- L'activité de traiteur et plat à emporter;
- La petite restauration à emporter ou à consommer sur place;
Président : Monsieur Nicolas BOUGOUIN demeurant 8, rue de la République, Decize, Nièvre,
Clauses d'agrément et organe social habilité à statuer sur les demandes d'agrément :
Article 6 : vote de l'Assemblée à la majorité des 2/3 des associés.
Durée de la société : 99 ans à compter de son immatriculation au RCS de Nevers.
Pour avis.

AL26023048

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 26/05/2026, il a été constitué une Société Civile d'Exploitation Viticole à effet du 01/06/2026 présentant les caractéristiques suivantes:
-Dénomination: SCEV LE FROMENTIN
-Siège: TRACY SUR LOIRE (58150), 25 B Rue des Mardrelles
- Durée : 99 ans à compter de la date de son immatriculation au Registre du commerce et des sociétés.
- Objet : l'acquisition, la prise à bail, l'exploitation de tous biens agricoles soit directement, soit par voie de fermage, de métayage, de mise à disposition de la société des biens dont les associés sont locataires ou selon toutes autres modalités. La vente et éventuellement la transformation conformément aux usages agricoles des produits de cette exploitation ainsi que les activités qui sont dans le prolongement des actes de production réalisés par la société ou qui ont pour support l'exploitation et plus spécialement la culture de vignobles, la production de raisin, la vinification, l'élevage, le conditionnement et la vente, conformément aux usages agricoles, du vin produit sur l'exploitation. Conformément aux dispositions de l'article 88 II de la loi 2010-788 du 12/07/2010, la société peut également exploiter une installation de production d'électricité utilisant l'énergie radiative du soleil, en vue de la vente d'électricité.
- Capital : 1000 euros, constitué uniquement au moyen d'apports en numéraire
- Gérance : Monsieur Christophe CHENE, demeurant : 16 Rue des Vignes Aigrettes, 58450 NEUVY SUR LOIRE et Monsieur Clément BERTHIER, demeurant : Le Bourg, 18240 SAINTE-GEMME-EN-SANCERROIS,
- Transmission des parts : En cas de pluralité d'associés, les cessions entre vifs de parts sociales sont soumises à l'agrément unanime des associés quel que soit le cessionnaire qu'avec l'agrément des associés en assemblée générale extraordinaire. Toute transmission de parts entre vifs à titre gratuit est soumise à un agrément demandé selon les mêmes règles que celles prévues par les présents statuts pour l'agrément des cessions de parts à titre onéreux.Immatriculation : RCS de NEVERS
Pour avis et mention, la gérance.

AL26023068

COGEP AVOCATS

AVIS DE CONSTITUTION

EURL VINCENT BAILLY
Société à responsabilité limitée unipersonnelle
au capital de 1000 euros
Siège social : 60 Rue de Paris
58440 LA CELLE SUR LOIRE
AVIS DE CONSTITUTION
Aux termes d'un acte sous signature privée signé électroniquement le 28.05.26, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes:
Forme sociale : Société à responsabilité limitée unipersonnelle
Dénomination sociale : EURL VINCENT BAILLY
Siège social : 60 Rue de Paris, 58440 LA CELLE SUR LOIRE
Objet social : Création, aménagement et entretien d'espaces verts et paysagers ; exploitation de pépinière ; travaux d'élagage, d'abattage, de taille et de débroussaillage dans le cadre des espaces verts et toutes activités connexes ou complémentaires se rapportant directement ou indirectement à l'objet social.
Durée de la Société : 99 ans à compter de la date de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés
Capital social : 1000 euros
Gérance : Monsieur Vincent BAILLY, demeurant 60 rue de Paris 58440 LA CELLE SUR LOIRE, assure la gérance.
Immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
La Gérance

AL26023078

SELAS Pierre JOURDIER - Marie CHERAMY - Jean-Charles REROLLE
Titulaire d'offices Notariaux à NEVERS et DECIZE

Office de Nevers
3 rue Henri Barbusse
58000 NEVERS
03.86.59.75.00

Office de Decize
8 rue Carnot
58300 DECIZE
03.86.77.08.08

SELAS PIERRE JOURDIER –
MARIE CHERAMY –
JEAN-CHARLES REROLLE
Notaires associés
3, rue Henri Barbusse
58000 NEVERS

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte reçu par Maître Cindy VERNET, notaire à NEVERS, 3, rue Henri Barbusse, le 28 mai 2026, il a été constitué une société dont les caractéristiques sont les suivantes :
DENOMINATION : « Amélibre ».
FORME : La société est de forme à responsabilité limitée.
CAPITAL SOCIAL : mille cinq cents euros (1 500,00 €) divisé en 150 parts sociales de 10,00 € chacune, numérotées de 1 à 150.
DUREE : 99 années à compter de la date de son immatriculation au RCS.
SIEGE SOCIAL : NEVERS (58000), 2 rue Maréchal Lyautey.
OBJET : Esthétique, bien-être.
RCS : NEVERS.
ASSOCIES :
Madame Amélie Sophie Marine RUNIGO, demeurant à NEVERS (58000), 2, rue Maréchal Lyautey,
Née à LORIENT (56100), le 17 juillet 1990.
Epouse de Monsieur Germain Roger GUÉRIN,
APPORTS EN NUMERAIRE : L'associé unique, fait apport à la SOCIETE en numéraire d'une somme de MILLE CINQ CENTS EUROS (1 500,00 €).
GERANCE : La gérance de la société est assurée sans limitation de durée par l'associé unique, Madame Amélie RUNIGO.
Pour avis, Maître Cindy VERNET.

AL26023105

AVIS DE CONSTITUTION

DENOMINATION : SCI Machecourt
FORME : Société civile immobilière
CAPITAL : 1 000 €
SIEGE SOCIAL : 2 rue Denis Papin - 58640 VARENNES-VAUZELLES
OBJET : L'acquisition, la vente, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens immobiliers.
DUREE : 99 ans
APPORTS EN NUMERAIRE : 1 000 €
GERANCE : Monsieur Jules MACHECOURT demeurant 5 Route des Saulaies 58000 NEVERS
CESSION DE PARTS : Toutes les cessions de parts sont soumises à l'agrément préalable de la collectivité des associés statuant à la majorité extraordinaire, y compris pour les cessions consenties aux ascendants ou descendants du cédant.
IMMATRICULATION : au RCS de NEVERS

AL26023085

Notaires

LEXCO NOTAIRES

AVIS DE CONSTITUTION

Suivant acte reçu par Me Camille SAUVADET-PERRIAU, Notaire associé de la Société d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée « LEXCO - NOTAIRES »,titulaire d'un Office Notarial à BEAUNE (21200), 43B, avenue de la Sablière,avec bureaux annexes à POUILLY EN AUXOIS (21320), 73 avenue Général de Gaulle et à LIERNAIS (21430), 11 rue de la Guette, le 27 mai 2026 a été constitué un groupement forestier ayant les caractéristiques suivantes :
Objet : La constitution, l'amélioration, l'équipement, la conservation et la gestion d'un ou plusieurs massifs forestiers susceptibles d'aménagement et d'exploitation régulière, ainsi que leurs accessoires et dépendances indissociables qui seront compris dans son patrimoine ou dont il aura la jouissance par suite d'apport, d'acquisition ou de prise à bail et pour lesquels le groupement souscrira un engagement d'exploitation normale pendant trente ans conforme aux dispositions de l'article 848 bis du Code général des impôts, ainsi que de tous terrains à boiser, friches et landes se rattachant à ces massifs forestiers et pour lesquels le groupement prendra l'engagement de boiser dans les cinq ans de leur apport ou de leur acquisition ou de leur prise à bail.
Dénomination : GFF DU DEFFEND
Siège : ALLIGNY-EN-MORVAN (58230), 14 route de la Coudrot, Le Deffend
Durée : 99 années.
Capital social : 127 300,12 EUR
Cession des parts : un associé peut librement céder tout ou partie de ses parts à l'un de ses descendants ou à son conjoint ainsi qu'à un associé exploitant les biens forestiers du groupement. Toute autre cession, à titre onéreux, ne peut avoir lieu qu'avec l'agrément des associés.
Gérance : Monsieur Nicolas CHALANDRE demeurant 6 rue Paul Claudel, 69800 SAINT-PRIEST
La société sera immatriculée au registre national des entreprises et au registre du commerce et des sociétés de NEVERS.
Pour avis
Le notaire.

AL26023091

AVIS DE CONSTITUTION

Avis est donné de la constitution, pour une durée de 99 années, d'une SARL en cours d'immatriculation au RCS de NEVERS, dénommée ALBIBOX au capital de 1.000 €, ayant pour activité l'achat, la vente et la location d'emplacements de stockage et de stationnement.
Le siège social est fixé 18 rue Molière - 58000 NEVERS.
Le gérant est Monsieur Eric MOULOIS demeurant 11 allée des Synagots - 35830 BETTON.

AL26023094

YONNE

// DIVERS

safer Bourgogne Franche-Comté

AVIS

La SAFER Bourgogne Franche-Comté (département 89) se propose, sans engagement de sa part, d'attribuer par rétrocession, location, échange ou substitution, tout ou partie des biens suivants :
BEON – Location par le biais d'un bail SAFER d'une durée de 6 ans à compter du 01/08/2026, résiliable chaque année, de parcelles de terres d'une surface totale de 4 ha 18 a 80 ca - 'SOMMET DE LA GRILLERE' : ZB - 0057 - 'LA GRILLERE NORD' : ZB - 0029 - 'LES USAGES' : ZH - 0001 – zonage : zone A du PLU.
FONTENAY PRES VEZELAY – prés occupés - 1 ha 09 a 70 ca - 'CHAMPS GRAYOT' : B – 0180 - 0181 - 'LE CHAMP DES CANNES' : C – 1222. zonage : zones A et N du PLU.
MALAY LE PETIT – terre - 27 a 10 ca - 'LA VALLEE GUILLAUME' : AH – 0187 – zonage : zone A du PLU.
SAINT MARTIN DU TERTRE – bois taillis, landes et terres - 6 ha 31 a 77 ca - 'LES CAVES' : A - 0281 - 'LES FOURNEAUX' : E – 0027 – 0028 – 0033 – 0043 - ZE 0008 - ZK 0079 - 'LA COTE ENVERSE' : ZE – 0108 – 0109 – 0110 – 0111 – 0116 – 0117 - 0130 - 'LES GRENIERS' : ZK - 0015 - 'VERS LA CAVE' : ZK – 0037. zonage : zones A et N du PLU.
VILLENEUVE LA DONDAGRE - 2 propriétés distinctes pour une surface totale de 46 ha 86 a 72 ca :
- **32 ha 29 a 27 ca : Bois taillis, terres occupées, bâtiment d'exploitation en mauvais état- Si le fermier en place ne se porte pas acquéreur, recherche d'apporteur de capitaux pour le maintenir en place** - 'L ETANG NEUF' : YE – 0017 – 0021 – 0023 – 0024 – 0025 – 0047 - 'LA PLAINE DES REBOURSINS' : YH – 0023 - 'BOISDU PROCUREUR DU ROI' : YH – 0030 – zonage : zone A du PLU
- **14 ha 57 a 45 ca : Vente indissociable : bois taillis, terres occupées, maison d'habitation avec dépendances attenantes et hangar agricole - Le propriétaire s'engage à libérer la maison d'habitation au plus tard le 31/07/2027- Si le fermier en place ne se porte pas acquéreur, recherche d'apporteur de capitaux pour le maintenir en place** - 'L ETANG NEUF' : YE - 0019 - 0046 - 'FERME DE L ETANG NEUF' : YE - 0043 - 'LA GRANDE HAYE' : YI - 0001 - zonage : zone A du PLU.
Les personnes intéressées devront manifester leur candidature par écrit au plus tard le 22/06/2026 à SAFER Bourgogne Franche-Comté, 18 rue Guynemer – CS 30128 - 89002 AUXERRE cedex, Tél : 03.86.46.99.74 où des compléments d'information pourront être obtenus. Retrouvez toutes nos propriétés en publicité sur notre site internet; www.saferbfc.com, où vous pourrez géo localiser les parcelles et télécharger les fiches candidatures.

AL26023111

// MODIFICATION

TRANSFERT DE SIÈGE

PBT LE CUISINIER TRAITEUR

SAS au capital de 10 000 €
Siège social : Le Bourg
58140 BRASSY
810 907 899 RCS NEVERS

Aux termes de l'AGE du 20/05/2026, il a été décidé de transférer le siège social au **4 Hameau le Sansot 89630 QUARRE-LES-TOMBES** à compter du 15/04/2026.
L'article 4 des statuts a été modifié en conséquence.
Mention en sera faite au RCS de NEVERS.

AL26022993

SUPPRESSION DE L'ADJONCTION

La société : SARL STATION DE L'ARMANCE

Société à Responsabilité Limitée
Adresse du siège social : RN 151,
89560 COURSON LES CARRIERES

TRIBUNAL DES ACTIVITÉS ÉCONOMIQUES D'AUXERRE

Extrait des minutes du greffe

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl ATRIUM MULTI MEDIA 105 rue des Mignottes 89000 Auxerre (Commerce spécialisé de matériels High Tech téléphonie). SIREN 452031032. CIP 5088. Date de cessation des paiements : 01/03/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : SELARL MJ & ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023054

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS A&M BARBER SHOP 92 Rue du Pont 89000 Auxerre (coiffure). SIREN 907719769. CIP 5089. Date de cessation des paiements : 25/04/2025. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023055

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de la SAS IMMO GEYER BOURGOGNE 23 rue du Général de Gaulle 89270 Vermenton (agence immobilière). SIREN 823132311. CIP 5090. Date de cessation des paiements : 01/05/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL AJRS en la personne de Me Marlène LOISEAU 16 rue de l'Horloge 89000 Auxerre.Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023056

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sàrl KEIGO 2 rue Saint Eusèbe 89000 Auxerre (vente de marchandises liées à la construction de bâtiment). SIREN 795253533. CIP 5094. Date de cessation des paiements : 18/05/2026 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023057

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant l'ouverture d'une procédure de liquidation judiciaire au profit de la Sci SCI CPRIOUX 26 Rue Bienvenue Martin 89530 SAINT BRIS LE VINEUX (acquisition de biens immobiliers.). SIREN 538688953. CIP 5093. Date de cessation des paiements : 18/11/2024 Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL ETUDE BALINCOURT en la personne de Me Cyrielle DELEUZE 16 rue du Temple 89000 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023058

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 ouvrant une procédure de Redressement Judiciaire au profit de Monsieur Jean-Luc Louis ALBERT 45 Route Nationale 89580 Gy-l'Évêque (couverture, zinguerie, charpente). SIREN 451622120. CIP 5092. Date de cessation des paiements : 18/05/2026. Administrateur judiciaire : la SELARL DETROIT en la personne de Me Jean-Baptiste ALBERTINI Rond-Point Foch 1 avenue de Saint-Georges 89000 Auxerre. Les créances sont à déposer entre les mains du Mandataire judiciaire, Maître François CARLO 2 chemin de la Guimbarde 89300 JOIGNY, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023059

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant l'ouverture de la procédure de liquidation judiciaire au profit de la SAS SAS LCP centre commercial Auchan, route de Dijon 89700 Tonnerre (fourniture d'aliments et de boissons). SIREN 931291645. CIP 5091. Date de cessation des paiements : 01/05/2026. Les créances sont à déposer entre les mains du Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre, ou sur le portail électronique prévu par les articles L. 814-2 et L. 814-13 du code de commerce, dans les deux mois qui suivent la parution de la décision au BODACC.

AL26023060

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant la clôture pour insuffisance d'actif de la liquidation judiciaire de la Sàrl TPIL FINANCE 3 Rue Amont 21390 Vic-sous-Thil. RCS Auxerre 814202149. CIP 4857.

AL26023061

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026, prononçant la clôture de la procédure de liquidation judiciaire pour extinction du passif de Madame Aurélia, Odile, Marie MENIER née BOGAERT 1, Rue des Fourneaux 89000 AUXERRE. RCS Auxerre 788589166. CIP 3815.

AL26023062

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant la clôture du redressement judiciaire après exécution du plan de redressement par voie de continuation de Madame Dulce Cristina GUYENOT née MACEDO 10 rue du Commandant Charpy 89400 Ormoy. RCS Auxerre 752497172. CIP 3558.

AL26023063

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la SAS à associé unique TEOK CONSTRUCTION 19 Chemin des Béquillys 89000 Auxerre (maçonnerie). RCS Auxerre 913280954. CIP 5065. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26023064

Jugement du Tribunal des Activités Économiques d'Auxerre du 18/05/2026 prononçant la conversion en liquidation judiciaire de la Sàrl à associé unique TOUR PAR TOUR 21 rue de l'Hôtel de Ville 89700 Tonnerre (Bar à jeux vente de jeux et cartes organisation et animation d'événements petite restauration sur place uniquement point de dépôt). RCS Auxerre 910495886. CIP 5074. Liquidateur judiciaire : la SELARL MJ & ASSOCIÉS en la personne de Me Véronique THIEBAUT 16 rue de l'Horloge BP290 89005 Auxerre.

AL26023065

R.C.S : AUXERRE 390 027 332.

Présidente et associés, en date du 02 mai 2026, supprime l'adjonction d'activité de la pizzéria « MEAL SAVEURS », situé à l'adresse : RN 151, 89560 COURSON LES CARRIERES, en date du 01/03/2026.
La présidente

AL26023042

S.J.B. Société d'Avocats

MODIFICATION DE LA DURÉE

TELE MENAGER TONNERROIS

Société par actions simplifiée
au capital de 30 126,40 euros
Siège social : 13 Place Charles de Gaulle
89700 TONNERRE
311 328 470 RCS AUXERRE

Aux termes d'une décision en date du 12 mai 2026, l'Associé Unique a décidé de proroger de 99 années la durée de la Société, soit jusqu'au 25 octobre 2126 et de modifier en conséquence l'article 5 des statuts.
POUR AVIS
Le Président

AL26023049

MODIFICATION DU CAPITAL

Suivant acte reçu par Me Maryse BELLIAU, notaire à CHARNY OREE DEPUISAYE, le 17 février 2026, et L'AGE du 19 mai 2021 a été constaté la réduction du capital social de la société SCI DE LA GRANGE ROUGE ayant son siège social à CHARNY OREE DE PUISAYE identifiée sous le numéro 443 895 990.
Les associés ont décidé de réduire le capital social de 126.560,00 € à 126.480,00€ par annulation de 1 part sociale et attribution sur les réserves de la somme de QUATRE-VINGT EUROS (80,00€) à Monsieur Bernard DUBOIS.
Le capital est fixé à CENT VINGT-SIX MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGTS EUROS (126.480,00€) divisé en 1581 parts.
L'article 7 des statuts ont été modifié en conséquence
Mention sera faite au RCS de SENS
Pour avis

AL26023086

// VENTE AUX ENCHÈRES

1927 AVOCATS

VENTE AUX ENCHÈRES PUBLIQUES

SELARL 1927 AVOCATS SELARL MARIE-ANNE BUSSIERES AVOCATS

Membres de l'AARPI
DROUINEAU 1927
124 route de Poitiers
86280 SAINT BENOIT
Tél. 05 49 88 02 38
Fax. 05 49 88 98 96
avocat@1927avocats.fr

VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES VENDREDI 10 JUILLET 2026 à quatorze heures au Palais de Justice d'AUXERRE (Yonne)
Il sera procédé à la vente aux enchères publiques EN UN LOT de :
Commune de CHARBUY (89113)
Une maison d'habitation d'une surface habitable de 102,57 m², OCCUPE par l'un des propriétaires, situé 7 rue des Mésanges, comprenant :
- au rez de chaussée : salon - salle à manger, cuisine ouverte, cellier, une chambre, buanderie avec WC,
- à l'étage : petit palier desservant trois chambres et une salle de bains Garage.
Jardin avec terrasse en béton brut. La maison est reliée au tout-à-l'égout.
Figurant au cadastre de la manière suivante :
Section AV numéro 411, 7 rue des Mésanges, 00ha 06a 06ca
MISE A PRIX : 78.000,00€
Outre les charges, clauses et conditions du cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE (RG n° 26/00003). Les enchères ne pourront

ANNONCES LÉGALES



être portées que par un Avocat inscrit au Barreau d'AUXERRE.
Visite sur place le JEUDI 25 JUIN 2026 de 11h00 à 12h00
Pour tous renseignements, et consulter le cahier des conditions de vente, s'adresser :
Maître Cyril GUITTEAUD – 7 rue Alexandre Marie – 89000 AUXERRE : 03.86.83.00.18
Au greffe du Tribunal Judiciaire d'AUXERRE
Fait à AUXERRE (Yonne), le 22 mai 2026
(signé) Maître Cyril GUITTEAUD

AL26023052

// DISSOLUTION-LIQUIDATION

DISSOLUTION

Société coopérative agricole à capital variable
CUMA DES CONDE Siège social La Margottière – Chez M. Damuel DELIGAND – 89150 VALLERY
N° d'agrément 890442 N° d'immatriculation au RCS DE SENS 344 434 725 00026
Aux termes de l'AG extraordinaire en date du 26/04/2026, il a été décidé la dissolution anticipée de la Cuma à compter du 30/06/2026 et sa mise en liquidation amiable.
Ont été désignés liquidateurs : M Dominique BRIDRON demeurant Villebougis et MME Charlotte GOIS demeurant Griselles.
Lesquels disposent des pouvoirs les plus étendus.
La correspondance, les actes et documents concernant la liquidation doivent être adressés à La Margottière – Chez M. Damuel DELIGAND – 89150 VALLERY siège de la liquidation.
Le dépôt des actes et pièces relatif à la liquidation sera effectué au GTC de SENS.
Les liquidateurs

AL26023076

DISSOLUTION

LES VIEUX VOLETS

LES VIEUX VOLETS
SARL au capital de 7 500 euros
Siège social : 1 rue de l'Hôtel de Ville 89700 TONNERRE
RCS AUXERRE 444793657
Le 30 avril 2026, l'associé unique a décidé la dissolution anticipée de la société à compter du 30 avril 2026. M GALLOT Patrick demeurant 1 rue de l'Hôtel de Ville 89700 TONNERRE, a été nommé Liquidateur. Le siège de liquidation a été fixé au 1 rue de l'Hôtel de Ville 89700 TONNERRE.
Le dépôt des actes et pièces relatifs à la liquidation sera effectué au greffe du Tribunal de Commerce d'Auxerre.
Mention sera faite au RCS d'Auxerre.

AL26023100

S.J.B.
Société d'Avocats

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Garage A. GUILLEMIN
Société par actions simplifiée
en liquidation au
capital de 8 000 euros
Siège social : 18 rue de Montboulon
Zone d'activité des Champs Casselins,
89000 ST GEORGES SUR BAULCHE
Siège de liquidation : 25 rue de l'Abican
89250 SEIGNELAY
423 549 906 RCS AUXERRE

L'Assemblée Générale Ordinaire réunie le 26 mai 2026 a approuvé le compte définitif de liquidation, déchargé Monsieur Alain GUILLEMIN, demeurant 25 Rue de l'Abican 89250 SEIGNELAY, de son mandat de liquidateur, donné à ce dernier quitus de sa gestion et constaté la clôture de la liquidation à compter du jour de ladite assemblée.
Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal des activités économiques d'AUXERRE, en annexe au Registre du commerce et des sociétés et la Société sera radiée dudit registre.

AL26023107

NON DISSOLUTION

GROUPE YCARE

Société par actions simplifiée
au capital de 96 000 euros
Siège social : 17 Avenue Jules VERNE
AUXR PARC – 89380 APPOIGNY
880 395 520 RCS AUXERRE

Aux termes d'une délibération en date du 31 mars 2026, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant en application de l'article L. 225-248 du Code de commerce, a décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la Société.
POUR AVIS.
Le Président.

AL26023109

// CONSTITUTION

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte authentique reçu par Maître FONTENEAU, notaire à CHABLIS (89800) en date du 11 mai 2026, il a été constitué une Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée :
Dénomination sociale : DOMAINE GAUMONT
Forme : Exploitation Agricole à Responsabilité Limitée, société civile régie par les articles 1832 à1870-1 du Code civil, à l'exception de l'article1844-5, par les articles 11 à 16 modifiés de la loi 85-697 du 11 juillet 1985 et par les décrets pris pour leur application
Objet : Exercice d'activités réputées agricoles au sens de l'articleL. 311-1 du Code rural et de la pêche maritime
Capital social : 954 320 €
Siège social : 7 rue du Ruisseau – 89800 BEINE
Durée : 99 années à compter de l'immatriculation au registre du commerce et des sociétés
Apports en nature :
Apport de biens en nature pour un montant net de 654 306,02 € et de numéraire pour un montant de 300 013,98 €
Gérant : M. Éric GAUMONT demeurant à BEINE (89800) 7 rue du Ruisseau
Cessions de parts : Soumises à l'agrément de l'assemblée générale extraordinaire des associés dans tous les cas, à l'exception des cessions entre associés ou à l'un de ses descendants qui sont libres
La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés tenu au greffe du tribunal de commerce d'AUXERRE (89000).
Pour avis et mention, la gérance.

AL26023032



Bulletin d'abonnement

à retourner sous enveloppe affranchie accompagnée de votre règlement à
TERRES de BOURGOGNE - 1, Rue des Coulots - 21110 Bretenière - 03 80 78 90 40
abonnement@terres-de-bourgogne.net

Avec votre abonnement VOUS BÉNÉFICIEZ d'un accès illimité au site agribourgogne.fr

Terres de Bourgogne

NOM

PRÉNOM

RAISON SOCIALE

RUE

CP VILLE

TÉL. PORT.

EMAIL

☐ Je n'autorise pas Terres de Bourgogne à m'envoyer des informations sur mon adresse mail

☐ Je règle € ☐ par chèque à l'ordre de SEP de BOURGOGNE

☐ Par virement

IBAN FR76 1100 6210 5252 1287 7243 009 BIC AGRIFRPP810

SIGNATURE

JE M'ABONNE POUR

☐ 1 AN 125 €

☐ 2 ANS 225€

☐ **+ 1 REVUE RÉUSSIR de mon choix**

☐ pour 1 an 63 € par revue

☐ pour 2 ans 126 € par revue

TOTAL

COCHEZ LA CASE CORRESPONDANTE ET CHOISISSEZ VOTRE REVUE PARMI LES TITRES SUIVANTS *

Réussir Bovins viande ☐	Réussir La chèvre ☐	Réussir Volailles ☐	Réussir Pâtre ☐	Réussir Porc ☐
BOVINS VIANDE	LA CHÈVRE	VOLAILLES	PÂTRE	PORCS
Réussir Grandes Cultures ☐	Réussir Fruits & Légumes ☐	Réussir Lait ☐	Réussir Vigne ☐	Réussir Bio ☐
GRANDES CULTURES	FRUITS et LÉGUMES	LAIT	VIGNE	BIO numérique

LOISIRS

// DU 19 AU 21 JUIN

15e Moisson des Brasseurs

Les amateurs de bière et de savoir-faire local ont rendez-vous les 19, 20 et 21 juin. À l'occasion de la 15e édition de la Moisson des Brasseurs, six établissements de Bourgogne Franche-Comté accueilleront le public pour faire découvrir les coulisses de leur activité.

Le monde brassicole régional se dévoilera au grand public le temps d'un week-end. Organisée à l'initiative de Brasseurs de France, la Moisson des Brasseurs revient les 19, 20 et 21 juin pour une 15e édition placée sous le signe de la découverte et de la convivialité.

L'événement permettra aux visiteurs de rencontrer les professionnels de la filière, d'en apprendre davantage sur les différentes étapes de fabrication de la bière et de découvrir la diversité des productions locales. Visites guidées, dégustations et ateliers figurent notamment au programme.

La Bourgogne Franche-Comté compte aujourd'hui 185 brasseries. Un secteur dynamique qui représente plus de 3 300 emplois dans la région, de la production agricole à la commercialisation. Avec une brasserie située à moins de 30 kilomètres pour une grande partie des habitants, la filière bénéficie d'un fort ancrage territorial.

Au-delà de la dégustation, l'opération met également en lumière les liens étroits qui unissent les brasseurs au monde agricole. Orge brassicole et houblon constituent les matières premières essentielles d'une production qui privilégie de plus en plus les approvisionnements locaux.

Cette année, six brasseries de Bourgogne Franche-Comté participent à l'événement : la Brasserie Maddam à Chablis, BB and Co à Villaines-en-Duesmois, la Brasserie de France à Beaune, Les Brassages du Meix à Saint-Julien et les établissements 3 Brasseurs de Quetigny et de Besançon.

L'ensemble des animations proposées ainsi que les modalités de visite sont à retrouver directement auprès des établissements participants.

D'après communiqué



Image IA

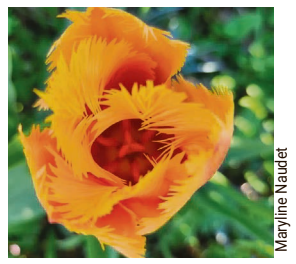
Six brasseries de la région ouvrent leurs portes au grand public le temps d'un week-end.



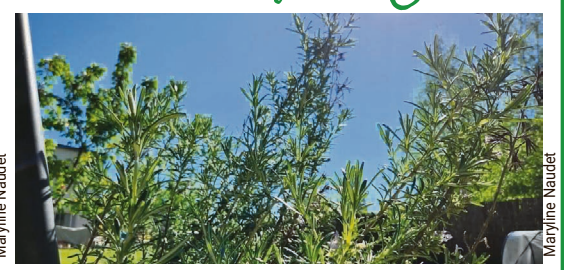
Maryline en fait tout un potager



Maryline Naudet



Maryline Naudet



Maryline Naudet

Potager : Comment résister à la sécheresse et aux fortes chaleurs ?

Les jardiniers doivent faire face à des étés de plus en plus secs et chauds. Les conséquences se voient rapidement : feuilles qui brûlent, légumes qui poussent moins vite, salades qui montent en graines ou tomates qui souffrent du manque d'eau. Pourtant, il est possible de limiter les dégâts et de garder un jardin productif même pendant les périodes de canicule.

La première règle est de bien gérer l'arrosage. Mieux vaux arroser moins souvent mais plus longtemps, afin que l'eau pénètre profondément dans le sol. Les racines vont ainsi chercher l'humidité en profondeur et les plantes résisteront mieux à la chaleur. Il est aussi conseillé d'arroser tôt le matin ou en soirée pour éviter une évaporation trop rapide.

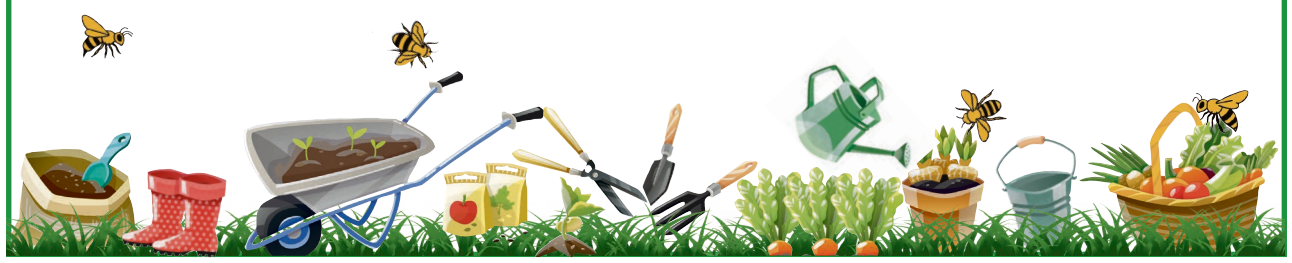
Le paillage est également devenu indispensable. Couvrir le sol avec de la paille, des tontes de gazon sèches, des feuilles mortes ou du broyat permet de conserver l'humidité plus longtemps. Le paillage protège aussi la terre du soleil direct et limite la formation de croûtes sèches. Résultat : le sol reste plus frais et les besoins en eau diminuent fortement.

Pour les cultures les plus fragiles, créer un peu d'ombre peut faire la différence. Des voiles d'ombrage, des cagettes retournées ou des filets peuvent protéger les jeunes plants et les légumes sensibles comme les salades et les épinards. Certains jardiniers utilisent même des plantes hautes, comme le maïs ou les tournesols, pour apporter une ombre naturelle.

Certaines plantes supportent mieux les fortes chaleurs et le manque d'eau. Les aubergines, melons ou patates douces sont souvent plus résistants que les laitues ou les radis.

Un sol vivant reste la meilleure protection contre la sécheresse. Plus la terre contient de matière organique, plus elle retient l'eau comme une éponge. Compost, fumier bien décomposé et cultures diversifiées renforcent la capacité du potager à faire face aux conditions climatiques difficiles. Avec des étés de plus en plus chauds, les habitudes de jardinage évoluent. Économiser l'eau, protéger le sol et choisir des cultures adaptées deviennent aujourd'hui essentiels pour continuer à récolter malgré la sécheresse.

Maryline Naudet



Agenda Loisirs

Côte-d'Or

• Samedi 6 et dimanche 7 juin

// Fête du bois à Francheville

Le foyer rural de Francheville organise sa 11e fête du bois. Au programme : le 6 juin à partir de 20 heures, concert avec l'Harmonie les enfants des sources de la Seine, Les Denises, DJ, buvette et petite restauration sur place. Le 7 juin, de 10 heures à 19 heures : repas traditionnel sanglier à la broche (réservation conseillé), concours de passe partout ouvert à tous, jeux en bois pour petits et grands (gratuit), présence d'artisans, de producteur locaux.

feteduboisfrancheville.com. Entrée gratuite.

• Mardi 16 juin

// Balade villageoise à Couchey

Imaginée par le Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) de Côte-d'Or et l'association des Climats, une balade est proposés de 18 heures à 20 heures. Au gré des rues, des sentiers et des placettes, vous découvrez les spécificités végétales et bâties du village. Pour vous guider, un architecte, un paysagiste et une urbaniste décrypteront les paysages. Un temps convivial, en musique, clôturera la balade.

Gratuit, sur réservation : evenement@climats-bourgogne.com ou au 03 80 20 10 40

• 19, 20 et 21 juin

// La Moisson des Brasseurs

La Moisson des Brasseurs revient pour une 15e édition. Cet événement invite le grand public à découvrir l'univers brassicole régional, à échanger avec les brasseurs et à mieux comprendre les différentes étapes de fabrication de la bière. En Côte-d'Or, quatre lieux participent : Bbandco, 2, rue de la Promenade des Meix à Villaines-en-Duesmois, Brasserie de France, 16 rue Maurice Chantin à Beaune, Les Brassages du Meix, 11 rue en Val Fontaine à Saint-Julien, et 3 Brasseurs, 1, rue du Cap-Vert à Quetigny

www.brasseurs-de-france.com

• Jusqu'au 28 juin

// Exposition à la Cité des vins de Beaune

La Cité des Climats et vins de Bourgogne vous invite à découvrir une nouvelle exposition dédiée au travail de la vigne et du vin, vue à travers le regard sensible de l'artiste anglo-française SBBoursot. À travers une série de dessins au fusain réalisés au sein de différents domaines, l'exposition met en lumière les gestes du quotidien, de l'hiver jusqu'aux vendanges. Croquis préparatoires et œuvres abouties se répondent pour révéler toute la richesse du processus créatif.

www.citeclimatsvin-bourgogne.com

• Jusqu'au 11 novembre

// Exposition à Arnay-le-Duc

Les plantes aromatiques et médicinales sont l'objet de la nouvelle exposition présentée à la Maison régionale des arts de la table (15, rue Saint-Jacques). Cultivées depuis des millénaires, ces plantes occupent une place majeure dans l'art de soigner et dans celui de cuisiner.

Tous les jours sauf le lundi de 10 heures à midi et de 14 heures à 18 heures. www.musee-artsdelatable.fr. Tarif : 6 euros, gratuit pour les enfant jusqu'à 7 ans.

Nièvre

• Vendredi 12 juin

// Apéro Biodiv' à Murlin

La Communauté de communes Les Bertranges propose les Apéro Biodiv'. L'objectif est de se laisser guider au coeur d'un site naturel, à la découverte des saveurs du terroir et à la rencontre de vigneronnes et vignerons locaux. Le premier aura lieu le 12 juin en forêt domaniale de Murlin, près de La Charité-sur-Loire, de 18h30 à 20h30. Au programme : Découverte de la biodiversité forestière.

Inscription obligatoire par téléphone auprès de l'Office du Tourisme Intercommunal au 03 86 37 99 07 ou en ligne sur lesbertranges.fr Tarif : 5 euros.

• Vendredi 12 juin

// Concours de belote à Saint-Hilaire-Fontaine

Que vous soyez un joueur occasionnel ou un habitué des concours, vous êtes plus que bienvenu à rejoindre la compétition qui débutera à 14 h 30 au Saint-Hilaire, 16, route de Genève. Possibilité de repas sur réservation.

Inscription : 9 euros.03 58 01 52 51

• Samedi 13 juin

// Hommage à Johnny Halliday à Imphy

Un hommage à Johnny Halliday est organisé à 20 h 30 à la salle des fêtes (rue Paul Vaillant Couturier), avec le groupe Gabrielle, accompagné de deux choristes emblématiques de Johnny : Angéline Annonier et Jerryka, toutes deux membres d'honneur de Memory JH.

Tarif : 22 euros.

• Samedi 13 juin

// Fête des semis à La Charité-sur-Loire

La Fête des semis aura lieu à partir de 14 heures au potager de la Courge à Seau (77, avenue Gambetta). C'est un véritable festival familial, musical et festif qui vous attend. Les concerts commenceront à 18 h 30. Une zone de camping est prévue, n'oubliez pas d'amener vos tentes et duvets !

Prix libre. Billetterie.lacourgeaseau.org

Yonne

• 5, 6 & 7 juin

// Portes ouvertes & marché de producteurs

À l'occasion des Printemps de la Ferme organisé par la Chambre d'agriculture de l'Yonne, La structure « Le Cassis de la Grange aux Moines » ouvrira ses portes, à Pimelles pour une visite de l'atelier de transformation afin de découvrir les dessous de la production de cassis.

OXYGÈNE

// À FOND LES BALLONS

21

Avec les Agri en Fol'Is, C15... ou ça casse

Organisé par les Jeunes agriculteurs du canton d'Is-sur-Tille, en Côte-d'Or, les 30 et 31 mai, Agri en Fol'Is fut un événement mêlant convivialité, fête, et franche rigolade, autour d'équipages désireux d'en découdre au volant de C15. Des mécaniques aussi vaillantes que martyrisées, mais quel spectacle !

Un jour, chez Citroën, un ingénieur a eu l'idée de transformer la Visa en engin utilitaire. Le résultat fut un succès commercial mais son concepteur était loin d'imaginer le côté culte que ce véhicule allait acquérir au fil des années. D'innombrables jeunes agriculteurs se sont approprié l'engin et ont bâti autour des courses complètement folles, où se mêlent le talent de bricoleurs de génie et l'envie de piloter, dans des confrontations qui tiennent autant du spectacle de cirque que de la course automobile. Les 30 et 31 mai, sur le circuit Nicolas-Klein d'Is-sur-Tille, en Côte-d'Or, on en avait un superbe exemple avec Agri en Fol'Is, rassemblement de C15 organisé par les Jeunes agriculteurs du Canton. Deux jours durant, rien n'aura manqué, en termes d'organisation pour faire de cet événement un vrai succès populaire sur lequel nous revenons en photos. Attention, âmes sensibles tenez-vous prêtes : des C15 ont été sérieusement martyrisés pendant ces deux jours. Mais l'engin est capable de tout affronter !

Berty Robert



Lancés à pleine vitesse, les pilotes de C15 ne lâchent rien.



Entre deux courses, le passage au stand s'impose.



Quand on vous dit qu'ils donnent tout...



Le succès populaire était au rendez-vous.



Les courses de C15, c'est aussi tout un univers visuel.